

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Séances du mardi 18 novembre 2025

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint


**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1^{re} séance 9713

2^e séance 9759

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

57^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du mardi 18 novembre 2025

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Libération de Camilo Castro et retour en France de Boualem Sansal (p. 9716)

2. Questions au gouvernement

ASSASSINAT DE MEHDI KESSACI (p. 9716)

M. Franck Allisio

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

LIVRAISON D'AVIONS RAFALE À L'UKRAINE (p. 9717)

M. Laurent Marcangeli

Mme Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants

COP30 À BELÉM (p. 9717)

M. Maxime Laisney

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique

M. Maxime Laisney

CONGRÈS DES MAIRES (p. 9718)

M. Didier Le Gac

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

ASSASSINAT DE MEHDI KESSACI (p. 9719)

Mme Cyrielle Chatelain

M. Sébastien Lecornu, premier ministre

LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFFIC (p. 9720)

M. Laurent Lhardt

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

PRIX DU CARBURANT EN CORSE (p. 9720)

M. Paul-André Colombani

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat

SOUTIEN AUX ENTREPRISES (p. 9721)

M. Alexandre Loubet

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat

COLLOQUE « L'EUROPE ET LA PALESTINE » (p. 9722)

M. Pierre-Yves Cadalen

M. Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace

M. Pierre-Yves Cadalen

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DÉCENTRALISATION (p. 9723)

Mme Blandine Brocard

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

RECETTES DE TVA (p. 9723)

M. Éric Michoux

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat

DIRECTIVE SUR LA TAXATION DE L'ÉNERGIE (p. 9724)

M. Jean-Louis Roumégas

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat

PLAN DE LICENCIEMENT DE SUNTORY (p. 9725)

Mme Soumya Bourouaha

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE D'ANGOULÈME (p. 9725)

Mme Caroline Colombier

Mme Rachida Dati, ministre de la culture

POLITIQUE DU LOGEMENT (p. 9726)

M. Nicolas Tryzna

M. Vincent Jeanbrun, ministre de la ville et du logement

DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES (p. 9727)

M. Stéphane Delautrette

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

M. Stéphane Delautrette

RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (p. 9728)

M. Jean-Marie Fiévet

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

Suspension et reprise de la séance (p. 9728)

**PRÉSIDENCE DE MME MARIE-AGNÈS
POUSSIER-WINSBACK**

3. Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025 (p. 9728)

AVANT LA PREMIÈRE PARTIE (p. 9729)

Article liminaire (p. 9729)

M. Charles Sitzenstuhl

Mme Estelle Mercier

M. Nicolas Ray

M. Charles de Courson

M. Jean-Philippe Tanguy

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics

Amendements n^{os} 8, 23, 65

M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

PREMIÈRE PARTIE (p. 9733)

Article 1^{er} (p. 9733)

M. Jean-Philippe Tanguy

Amendement n^o 9 rectifié

M. Philippe Brun, suppléant M. Éric Coquerel, président de la commission des finances

Amendement n^o 119

Article 2 (p. 9736)

M. Jean-Philippe Tanguy

M. Laurent Wauquiez

M. Jérémie Patrier-Leitus

Mme Sophie Pantel

Amendements n^{os} 32, 42, 59, 71, 87, 97, 102

Article 3 (p. 9740)

Après l'article 3 (p. 9741)

Amendements n^{os} 51 rectifié, 17 rectifié, 27 rectifié, 33 rectifié, 46 rectifié, 101 rectifié, 53, 19, 28, 35, 48, 108, 117, 55, 21, 29, 37, 50, 106

Rappels au règlement (p. 9745)

M. Aurélien Le Coq

M. Pierre Cazeneuve

APRÈS L'ARTICLE 3 (suite) (p. 9745)

Amendements n^{os} 44, 16, 26, 34, 45, 98, 52, 18, 31, 36, 47, 99, 54, 20, 30, 38, 49, 100

Suspension et reprise de la séance (p. 9749)

Article 4 et état A (p. 9749)

Mme Marine Le Pen

Amendements n^{os} 131, 13

VOTE SUR L'ENSEMBLE DE LA PREMIÈRE PARTIE
DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION
POUR 2025 (p. 9751)

SECONDE PARTIE (p. 9751)

Avant l'article 5 et l'état B (p. 9751)

Amendement n^o 95

Article 5 et état B (p. 9751)

M. Charles Sitzenstuhl

Amendements n^{os} 66, 116, 67, 68, 103, 129, 40, 73, 43, 6, 74

4. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 9757)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

LIBÉRATION DE CAMILO CASTRO ET RETOUR EN FRANCE DE BOUALEM SANSAL

Mme la présidente. Avant d'appeler l'ordre du jour, j'aimerais que nous nous réjouissons de la libération de notre compatriote Camilo Castro. *(Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent. – Mmes et MM. les membres du gouvernement se lèvent également.)*

Cette bonne nouvelle s'ajoute à celle de la libération récente de Cécile Kohler et de Jacques Paris, ainsi qu'à celle de l'arrivée aujourd'hui de Boualem Sansal sur le sol national. *(L'ensemble des députés, toujours debout, applaudissent vivement.)*

Je remercie chacun d'entre vous pour sa mobilisation constante.

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au gouvernement.

ASSASSINAT DE MEHDI KESSACI

Mme la présidente. La parole est à M. Franck Allisio.

M. Franck Allisio. Monsieur le ministre de l'intérieur, jeudi dernier, un nouveau palier d'alerte a été franchi à Marseille, en pleine rue passante, en plein jour : un jeune homme de 20 ans, inconnu des services de police, a été abattu. Selon le procureur de Marseille, il s'agit probablement d'un assassinat d'avertissement, destiné à son frère Amine Kessaci, militant et responsable politique engagé contre les narcotrafiquants.

Mme Sandrine Rousseau. C'est honteux ! Récupération politique !

M. Franck Allisio. Ce mode opératoire rappelle celui des cartels sud-américains.

Mme Sabrina Sebaihi. Vous n'avez pas honte de récupérer ça ?

M. Franck Allisio. Combien de morts faudra-t-il à Marseille pour que vous réagissiez véritablement, pour que vous ouvriez les yeux face aux cartels de la drogue et face à tous les fléaux qui frappent notre ville – l'insécurité, la pauvreté et l'islamisme.

Il en va du narcoterrorisme comme du terrorisme islamiste : les bougies, les paroles et les réunions à l'Élysée ne suffisent plus ; les Marseillais attendent des actes depuis longtemps.

Comment qualifier la responsabilité de vos prédécesseurs et de vos amis politiques qui, de 2017 à 2020, en pleine explosion du narcotrafic et des règlements de comptes, ont retiré des centaines de policiers nationaux à Marseille ? Comment qualifier les renoncements de vos amis politiques qui ont laissé notre ville s'effondrer à coups de « Marseille en grand » – qui se termine en Marseille en sang ?

Mme Sandra Regol. Arrêtez avec vos délires qui n'ont rien à voir avec la réalité !

M. Franck Allisio. Face au chaos sécuritaire et migratoire, avec Marine Le Pen, voilà dix-huit mois que nous appelons à décréter l'état d'urgence à Marseille *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN)* afin de permettre à nos policiers et magistrats de combattre enfin à armes égales les trafiquants de drogue et de remettre Marseille en ordre.

Mme Sandra Regol. Quelle indécence !

M. Franck Allisio. Quand sera-t-il enfin en vigueur ?

Je prends à témoin notre hémicycle : si Marseille tombe, la France tombera ; et Marseille est en train de tomber. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Vous avez raison de souligner que le crime de vendredi dernier est inédit. C'est un point de rupture, un point de bascule, un crime d'intimidation : la mafia marseillaise a voulu s'en prendre au frère d'un jeune qui combat le narcotrafic par les mots – par le verbe – et par l'action. C'est une étape supplémentaire qui a été franchie, évidemment.

Mais, monsieur le député, je ne peux pas vous laisser dire que nous avons renoncé à toute action et que nous ne faisons que parler ; ce n'est pas vrai. À Marseille, vous le savez très bien puisque vous êtes un observateur de la vie marseillaise – et j'en ai été un acteur –, nous engageons des moyens colossaux pour lutter contre les trafics de stupéfiants.

Si la mafia se permet désormais ce type d'action, c'est précisément parce que nous lui portons des coups très rudes. Je remercie d'ailleurs l'ensemble des forces de l'ordre qui s'engagent à Marseille, ainsi que les magistrats qui y travaillent avec détermination. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR et sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS. – M. Stéphane Peu applaudit également.)*

Le nombre d'homicides a été divisé par deux entre 2023 et 2024 ; le nombre de points de deal est passé de 160 à 80 en cinq ans ; nous démantelons régulièrement des réseaux. Regardez ce qui s'est passé à La Castellane en avril dernier : quinze gros bonnets du trafic ont été écroués. Au total, 2 000 personnes ont été mises en examen pour trafic de stupéfiants, dont 900 sont en détention provisoire.

Nous menons donc une action résolue et sommes déterminés. Nous allons évidemment la poursuivre, comme nous l'a demandé le président de la République ce matin. Ce ne sont pas des paroles : derrière ces réunions, il y a des actions, un bilan concret. Nous agissons.

Évidemment, il reste des batailles à gagner, mais Marseille ne tombera certainement pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

LIVRAISON D'AVIONS RAFALE À L'UKRAINE

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Marcangeli.

M. Laurent Marcangeli. Madame la ministre des armées, ce lundi, nous avons appris la signature d'une lettre d'intention entre les chefs d'État français et ukrainien portant sur l'achat de cent avions Rafale et d'autres équipements de défense aérienne. Dès ce mardi, le Kremlin a accusé la France d'alimenter les sentiments militaristes et pro-guerre.

Pendant que notre hémicycle travaille jour après jour à l'édification indispensable d'un budget pour la nation, les turbulences du conflit russo-ukrainien ne cessent de se rapprocher de nous : la Pologne, membre de l'Union européenne, est visée depuis plusieurs semaines par des survols de drones et des actes de sabotage inédits.

Plus largement, tous les pays de l'est de l'Europe subissent des tentatives de déstabilisation et se préparent à un conflit majeur – j'ai pu le constater moi-même lors d'un déplacement ministériel en Estonie au mois de juin.

La Russie attaque l'Ukraine ; la Russie menace l'Europe. La France doit rester aux côtés de l'Ukraine, l'aider, la protéger contre les bombardements qui frappent les civils et les infrastructures vitales.

Le groupe Horizons & indépendants estime que le Parlement devrait se prononcer pour renouveler le soutien de la France à l'Ukraine ainsi qu'à nos partenaires européens. Comment l'accord signé lundi, qui n'est pour le moment qu'une lettre d'intention, va-t-il se concrétiser ?

Eu égard aux menaces qui pèsent sur notre continent, le Parlement pourra-t-il tenir un débat au titre de l'article 50-1 de la Constitution – un débat sans vote –, comme cela a été le cas par le passé, sur la situation en Ukraine et sur celle de l'Europe de l'Est ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs du groupe EPR. – M. Nicolas Ray applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des armées et des anciens combattants.

Mme Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants. Ce 18 novembre marque le 1 394^e jour de guerre en Ukraine. Les menaces russes s'intensifient – elles sont de plus en plus nombreuses, les incursions également.

Vous citez votre voyage et les inquiétudes de certains pays de l'Union ; mentionnons également les travaux de l'Institut Montaigne, qui vient de publier une étude très intéressante sur les menaces pesant sur les pays baltes et sur la situation que nous vivons.

Dès le premier jour, sous l'impulsion du président de la République et du premier ministre, alors ministre de la défense, notre pays s'est mobilisé pour débloquent des aides à l'Ukraine. Ces aides se sont traduites par la fourniture immédiate de matériels, mais aussi par des actions de formation, comme celle de la brigade Anne de Kiev.

Notre mobilisation passe aussi par les initiatives prises par la France – la coalition des volontaires et tout le travail mené dans le cadre européen de l'Otan.

La déclaration d'intention signée hier comporte des engagements à très court terme, notamment des échanges en matière de drones. Les Ukrainiens ont acquis une expérience considérable. Hier, avec Jean-Noël Barrot, nous avons travaillé lors d'un premier forum consacré à ces drones.

La déclaration prévoit aussi un engagement d'acquisition d'avions de chasse, dans un délai de dix ans, qui fera l'objet de négociations avec les industriels.

Enfin, je suis naturellement à la disposition de la commission de la défense et de la commission des affaires étrangères de votre assemblée. En outre, le moment venu, un débat pourra avoir lieu au titre de l'article 50-1 de la Constitution, comme cela a déjà été le cas en mars 2025. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Mme Marie Récalde applaudit également.*)

COP30 À BELÉM

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Laisney.

M. Maxime Laisney. Madame la ministre de la transition écologique, dix ans après les accords de Paris, la COP30 se tient au Brésil dans une indifférence coupable. Alors que les scientifiques affirment que l'objectif de limiter l'augmentation des températures à 1,5 degré n'est plus atteignable, l'ONG Oxfam, de son côté, révèle que les 308 premières fortunes du globe génèrent davantage d'émissions de gaz à effet de serre que 118 pays réunis. Pourtant, le bloc bancal s'évertue à protéger les milliardaires. C'est la première hypocrisie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

N'en déplaise au président Macron, notre pays n'est pas sur la bonne voie : cette année, la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre sera six fois inférieure à l'objectif fixé, et notre mix énergétique reste composé à 60 % d'énergies fossiles.

Pourtant, vous emmenez Patrick Pouyanné, PDG de TotalEnergies, à la COP30, alors que l'entreprise vient d'être condamnée pour pratiques commerciales trompeuses liées à son *greenwashing*, et tandis que les hydrocarbures représentent toujours 97 % de sa production. Deuxième hypocrisie ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Les pays riches, principaux responsables du changement climatique, s'étaient engagés à verser 300 milliards de dollars par an aux pays les plus vulnérables. Il faudrait tripler ce budget, mais Emmanuel Macron refuse de rouvrir ce débat et plaide même pour que l'argent soit versé sous forme de prêts, au risque d'endetter encore davantage ces pays. Troisième hypocrisie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Nous saluons l'action des peuples autochtones qui ont fait irruption dans cette conférence pour dénoncer le saccage de la forêt amazonienne, ce grand régulateur climatique désormais proche de son point de bascule. (*Mêmes mouvements.*) Cet écosystème est détruit par la mafia agro-industrielle qui accapare les terres pour l'élevage bovin et la culture du maïs et

du soja destinés à nos élevages français – tout ce que l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur va décupler, sous les applaudissements du président Macron. Quatrième hypocrisie! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benoît Biteau applaudit également.*)

Qu'allez-vous faire pour que la France s'oppose enfin, pour de bon, à ce traité mortifère? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la transition écologique.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique. Vous auriez pu ajouter une sixième hypocrisie : la vôtre ! Sous le quinquennat du président Macron, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 20 %, contre 15 % au cours des vingt-cinq années précédentes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme Sandra Regol. Comment pouvez-vous dire cela ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Deuxième hypocrisie : si vous pensez qu'en jetant l'opprobre sur une grande entreprise nationale qui investit massivement dans le renouvelable, et sur l'ensemble de ses salariés, vous allez faire progresser la transition écologique, vous vous trompez lourdement. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

M. Vincent Descoeur. Oui !

Mme Sandra Marsaud. Bravo !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Nous ne réussissons pas la transition écologique uniquement avec de l'argent public.

Mme Ségolène Amiot. Mais sans le gouvernement, oui !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Dans les documents budgétaires qui vous ont été transmis, sur 115 milliards d'euros consacrés à la décarbonation en 2024, 15 milliards proviennent de financements publics, le reste de financements privés.

Mme Marie-Charlotte Garin. Il ne connaît rien à l'écologie !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. C'est une forfaiture de prétendre que nous pourrions mener la transition écologique sans les entreprises de France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Philippe Vigier applaudit également.*)

Monsieur le député, vous n'êtes pas à la hauteur quand vous prétendez que l'Union européenne ne serait pas exemplaire en la matière. (*Exclamations prolongées sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Je tiens ici à saluer l'engagement de Mme Monique Barbut, grâce à laquelle l'Union européenne arrive unie à la COP pour soutenir l'objectif extrêmement ambitieux de 90 % de décarbonation d'ici à 2040.

Au lieu de soutenir l'Union européenne et les efforts français, engagés sous la présidence de François Hollande, pour faire progresser le multilatéralisme environnemental, au lieu d'aider la France à adopter une posture constructive, à être forte à l'échelle internationale, vous vous ingéniez, monsieur le député, à saboter, à miner tous les efforts permettant d'obtenir des résultats à la COP.

Mme Clémence Guetté. menteur !

Mme Sarah Legrain. Du balai !

Mme Sophia Chikirou. C'est zéro !

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué. Au lieu de montrer une posture strictement politicienne, privilégions les effets du multilatéralisme et les postures constructives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Philippe Vigier applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Laisney.

M. Maxime Laisney. Continuez de soutenir le président des riches et de l'inaction climatique ! Nous, jeudi prochain, dans notre niche, nous défendrons un texte visant à abroger l'accord de libre-échange avec le Mercosur. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent pour applaudir.*)

CONGRÈS DES MAIRES

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Le Gac.

M. Didier Le Gac. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Le 107^e congrès des maires a ouvert ses portes ce matin. Cet événement est l'occasion de montrer l'attachement de notre assemblée et celui de tout le pays à nos maires, élus préférés des Français.

Ce sont nos maires qui font vivre la République et notre démocratie matin, midi et soir. Nous l'avons vu lors de la pandémie de covid-19, comme nous le voyons tous les jours face à des catastrophes climatiques ou à des drames humains.

M. Pierre Cordier. Ça dépend où !

M. Didier Le Gac. Ayant moi-même été maire, durant près de vingt ans, d'une commune de 2 000 habitants, je peux affirmer que c'est le plus beau, mais aussi le plus exigeant des mandats électoraux.

Cependant, l'actuel mandat, commencé en 2020, aura été marqué par un nombre record et inédit de démissions d'élus municipaux, particulièrement éprouvés par la crise sanitaire ou par l'inflation des prix de l'énergie.

C'est dans ce contexte que nous avons permis l'adoption, en première lecture, de la proposition de loi sur le statut de l'élu. Ce texte permettra, par des mesures concrètes, de simplifier et de sécuriser l'exercice du mandat de maire et – je l'espère – d'encourager les vocations. Je me réjouis que cette proposition de loi soit débattue en deuxième lecture les 8 et 9 décembre prochains.

Madame la ministre, le gouvernement doit soutenir sans faille l'engagement de nos maires. C'est pourquoi, à l'heure où nous examinons le budget de la nation, pouvez-vous dire à la représentation nationale comment le gouvernement entend soutenir nos communes dans ce budget ?

Pouvez-vous, notamment, confirmer que le montant de la DGF, la dotation globale de fonctionnement, principale dotation de l'État pour les communes, sera stable l'an prochain ainsi que les subventions d'aides à l'investissement, comme la DETR, la dotation d'équipement des territoires ruraux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Et le Dilico ? Ce racket !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Je vous remercie pour votre question car le congrès des maires nous donne l'occasion de rendre hommage et d'exprimer notre gratitude à ceux qui font tourner la France du quotidien.

Je vous remercie également à titre personnel, ainsi que M. Delautrette (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC*) et le président de la commission des lois, pour la qualité du travail que nous avons conduit sur le statut de l'élu. Je me réjouis que nous puissions enfin le conclure en décembre.

Parallèlement à cette reconnaissance de l'engagement des élus et à la facilitation pour chacun d'être un élu et un citoyen engagé, vous évoquez la question des finances. L'ensemble des crédits de l'État à destination des collectivités s'élève à 104,5 milliards d'euros.

Ensuite, monsieur le député, vous évoquez la DGF, qui est maintenue.

M. Gabriel Amard. Qui est en baisse !

Mme Françoise Gatel, ministre. La DETR s'élèvera à 1 milliard d'euros.

Mme Farida Amrani. C'est insuffisant !

M. Jean-Paul Lecoq. Parlons du Dilico !

Mme Françoise Gatel, ministre. Les programmes Villages d'avenir et Petites villes de demain sont maintenus, le nombre de maisons France Services sera augmenté, mais aussi, comme l'a souhaité le premier ministre, le nombre de maisons France Santé, pour lesquelles l'État va s'engager de façon significative à hauteur de 50 000 euros par maison.

M. Pierre Cordier. Personne n'y comprend plus rien, avec tous ces dispositifs !

Mme Françoise Gatel, ministre. Dans un contexte budgétaire difficile, voire douloureux pour nous tous, les collectivités sont préservées par notre volonté de redressement,...

M. Jean-Paul Lecoq. Mensonges ! Et le Dilico ?

Mme Françoise Gatel, ministre. ...puisqu'elles contribueront à une hauteur raisonnable. M. le premier ministre a eu l'occasion de rappeler l'augmentation du fonds de sauvegarde pour les départements, qui passera de 300 à 600 millions d'euros.

ASSASSINAT DE MEHDI KESSACI

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Jeudi dernier, Mehdi Kessaci a été abattu. Âgé de 20 ans, il était joyeux, généreux et voulait mettre sa vie au service des autres.

M. Pierre Cordier. Visiblement, elle le connaissait.

Mme Cyrielle Chatelain. Après avoir hésité à devenir infirmier, il a décidé de passer les concours d'entrée à l'école de police.

Alors que les obsèques se tiennent en ce moment même, je tiens à rendre hommage à Mehdi et à apporter tout mon soutien à sa famille, à son grand frère Amine que nous connaissons bien, à ses parents, à ses frères et sœurs, à ses nièces et à tous ceux qui pleurent la vie d'un jeune homme qui manquera tant à Marseille. (*Les députés de tous les bancs se lèvent pour applaudir. – Les membres du gouvernement se lèvent également.*)

Si la vie de Mehdi a ainsi pu être arrachée et volée à sa famille, c'est parce que Mehdi n'a pas été protégé, alors que l'État savait qu'Amine et sa famille étaient menacés. Depuis

trop longtemps, les narcotrafiquants exploitent et tuent les plus fragiles, comme cet enfant de 12 ans, mineur isolé, grièvement blessé par balle dimanche à Grenoble.

Mme Hanane Mansouri. La faute à qui ?

Mme Cyrielle Chatelain. Désormais, ils tuent pour faire taire. Aucun crime d'intimidation ne doit jamais se reproduire, plus aucune famille qui se lève face au narcotrafic ne doit être laissée seule ; leur protection doit être à la hauteur du péril. La protection de la famille Kessaci, que vous avez annoncée, est indispensable.

Je veux dire au grand frère de Mehdi : Amine, ton combat pour la mémoire des victimes du narcobanditisme, pour leurs familles, pour les habitants des quartiers populaires, fait l'honneur de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs des groupes EPR, LFI-NFP, SOC et GDR. – MM. Gaëtan Dussaussy, Théo Bernhardt et Alexandre Dufosset applaudissent également.*)

Amine, tu te lèves, et nous nous levons avec toi, pour tous ces quartiers populaires victimes de la double peine : l'emprise toujours plus forte des narcotrafiquants et l'abandon coupable de l'État. Cet abandon doit cesser, des moyens doivent être débloqués. (*Mêmes mouvements.*)

Monsieur le premier ministre, ne cédez pas aux propos des propagateurs de haine qui instrumentalisent ce drame. (*Protestations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme Hanane Mansouri. Et qu'est-ce que vous faites, vous ? Complices !

Mme Cyrielle Chatelain. Je n'ai qu'une demande, la même que celle faite par Amine le 2 septembre 2021 à Emmanuel Macron : les plans faits depuis Paris étant inutiles, il faut construire un plan de lutte contre le narcotrafic avec les élus locaux, les associations et les familles de victimes. (*Vif applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP, SOC et GDR ainsi que sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, premier ministre. Je tiens à mon tour à partager votre émotion, la colère, ainsi que la solidarité de l'ensemble de la nation avec cette famille endeuillée, qui a souffert de plusieurs deuils en luttant contre les addictions à la drogue d'une part, contre les narcotrafics d'autre part.

Mon premier message est le plus simple : tout sera fait pour que la justice soit rendue. Sans entrer dans les détails, au nom de la séparation des pouvoirs et du secret de l'enquête, je peux vous dire que des moyens importants sont débloqués par la police judiciaire et par l'autorité judiciaire.

La deuxième chose, c'est que nous sommes face à ce que M. le ministre de l'intérieur, reprenant les mots du procureur de la République de Marseille, a qualifié de meurtre d'avertissement, visant à propager la terreur chez les militants engagés, et au-delà même, chez celles et ceux qui servent l'autorité judiciaire ou s'investissent au sein des forces de l'ordre. Nous devons refuser ce message et faire bloc derrière celles et ceux qui s'engagent.

La troisième chose, au-delà de ce combat culturel, c'est de voir que l'adversaire est en train d'évoluer. Il y a quinze ou vingt ans, il existait quelques grands réseaux sur lesquels les enquêteurs pouvaient travailler. Ces réseaux, beaucoup plus nombreux, sont devenus plus diffus, et leurs acteurs sont, malheureusement, de plus en plus jeunes, certains assassins ayant 14, 15 ou 16 ans.

L'adaptation est nécessaire pour faire face à cette mutation de l'adversaire. La loi narcotrafic largement débattue et votée ici, à l'Assemblée nationale, va dans ce sens, tout comme les moyens importants qui vont être alloués à l'autorité judiciaire à Marseille.

Mais cela doit aussi nous conduire à imaginer la suite. Cette adaptation est un combat nécessaire car l'adversaire va continuer d'employer la violence et commettre des actes d'une gravité croissante. Je le dis aussi avec beaucoup de solennité, à l'issue des différentes réunions tenues avec MM. le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur: ce combat ne fait que commencer.

Les succès que nous avons connus en matière d'organisation de la lutte contre le terrorisme, engagée par le président Hollande, doivent nous inspirer dans la lutte contre le narcotrafic. Il est urgent d'opérer un décloisonnement entre la police administrative et la police judiciaire, mais aussi de décloisonner le national, le local et l'international. En effet, la coopération internationale est nécessaire avec les pays d'où proviennent des commanditaires qui se tiennent à distance du territoire national, mais y donnent des ordres, s'y réfugient ou y blanchissent de l'argent.

La question de la sécurisation de nos prisons, grâce au plan que vous connaissez, est également primordiale.

Je veux réaffirmer notre profond engagement pour que cette rupture serve la lutte contre le narcotrafic, aussi parce que la consommation des drogues dures augmente dans le pays, notamment celle de la cocaïne. Or plus nombreux sont les consommateurs, plus les prix diminuent et le marché augmente, ce qui rend ces trafics encore plus lucratifs. La lutte contre le narcotrafic est un énorme défi de société, pour lequel nous saurons faire cause commune et proclamer l'unité nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, Dem et SOC. – M. Nicolas Ray applaudit également.*)

LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Lhardit.

M. Laurent Lhardit. Mehdi Kessaci a été assassiné par un commando, le 13 novembre, à Marseille. C'était le frère d'Amine Kessaci, militant engagé contre le narcotrafic. Mehdi avait 20 ans et préparait le concours de gardien de la paix. Depuis jeudi, Marseille est en deuil; elle pleure un fils, un frère, un ami, un enfant de notre ville.

Si Mehdi a été exécuté, c'est pour intimider son frère. Un nouveau seuil a donc été franchi dans l'ignominie de ces trafics.

Permettez-moi de rendre hommage ici à Mehdi, à Amine, aux habitants, aux acteurs associatifs, à toutes ces mères qui tentent de protéger leurs enfants partout en France (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, EPR, DR, ÉcoS et Dem*), avec pour seule arme leur volonté, leur colère et leur tristesse.

La loi protège les témoins, mais quelles mesures concrètes votre gouvernement entend-il prendre pour assurer la sécurité des citoyens comme des élus locaux qui, partout en France, se dressent contre le narcotrafic?

Monsieur le premier ministre, Marseille n'a plus de préfet de police. Entendez-vous rétablir ce poste dont votre ministre de l'intérieur connaît si bien l'importance? Entendez-vous aussi répondre aux demandes constantes du maire de Marseille de renforcer enfin les moyens de la police judiciaire dans notre ville?

Enfin, comment ne pas s'interroger sur les moyens mis en œuvre par l'État face à une pieuvre dont le chiffre d'affaires représente plus de la moitié du budget de la police nationale?

La France se prépare à de futures guerres, mais celle dont nous parlons ici a déjà lieu sur notre territoire, elle tue nos enfants. Nous devons mobiliser des moyens significatifs pour la gagner. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et ÉcoS, dont les députés se lèvent, et sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Je ne reviendrai pas sur ce que disait à l'instant le premier ministre et sur ce que je répondais plus tôt au député Allisio.

Vous avez raison de souligner que la mort de Mehdi Kessaci marque un point de bascule, une rupture. Nous engageons énormément de moyens pour lutter contre le trafic de stupéfiants, dans tout le territoire national et à Marseille en particulier, une ville qui a toujours été un laboratoire en la matière.

En 2015, pendant le mandat de François Hollande, nous avons commencé à décloisonner la lutte contre le trafic de drogues, et nous n'avons cessé de poursuivre cette lutte.

Marseille restera toujours une priorité pour le gouvernement et pour le ministre de l'intérieur que je suis.

Des moyens continueront d'y être alloués. Le poste de préfet de police n'y a pas été supprimé et son titulaire n'a pas changé. La lutte contre le trafic de stupéfiants sera maintenue à un très haut niveau.

Nous avons obtenu des résultats, qui font réagir les narcotrafiquants. L'emprisonnement des caïds les plus dangereux dans des quartiers de haute sécurité les empêche de diriger le trafic depuis leur cellule, comme ils le faisaient jusqu'à présent.

M. Ugo Bernalicis. Ce n'était déjà pas le cas avant!

M. Laurent Nuñez, ministre. C'est une mesure salubre, qui contraint énormément les trafiquants.

Nous poursuivrons notre action avec beaucoup de détermination, pour obtenir de nouveaux résultats. Il faut continuer la lutte engagée depuis plusieurs années, avec la fermeté demandée par le président de la République.

La famille Kessaci est protégée. De même, tous ceux qui seront menacés par les trafiquants bénéficieront, d'une façon ou d'une autre, de la protection de la République. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Ugo Bernalicis. Ne vous engagez pas trop, quand même!

PRIX DU CARBURANT EN CORSE

Mme la présidente. La parole est à M. Paul-André Colombani.

M. Paul-André Colombani. J'aurai une pensée émue pour le docteur Xavier Emmanuelli, cofondateur de Médecins sans frontières et père du Samu social, qui nous a quittés ce dimanche. Il incarnait mieux que quiconque l'humanisme et le dévouement envers les plus fragiles. (*Les députés de tous les groupes se lèvent et applaudissent.*)

Cela fait six ans que j'interpelle le ministère de l'économie et des finances sur la situation de monopole que connaît le marché des carburants en Corse. J'ai posé de multiples questions écrites et questions orales ; j'ai déposé des amendements et même une proposition de loi pour vous demander une chose simple : la régulation des prix.

Je rappelle qu'elle est la règle dans les territoires ultramarins insulaires, où le décret Lurel a démontré son efficacité à réguler les prix, et ce, malgré des contraintes logistiques plus lourdes qu'en Corse.

À chaque fois, la même justification m'a été opposée : la Corse bénéficie d'une concurrence suffisante et toute régulation risquerait d'entraîner des effets pervers. Le 8 juillet, Bercy me répondait que « le recours à l'imposition d'un prix réglementé pourrait même être susceptible de générer un effet contre-productif d'alignement généralisé vers le haut ».

Cette réponse a très mal vieilli, puisque pas plus tard qu'hier, l'Autorité de la concurrence a sanctionné à hauteur de 187 millions d'euros les trois opérateurs chargés de la distribution de carburant dans l'île. Elle établit l'existence de pratiques qui ont évincé les concurrents, faussé durablement le marché et renchéri le prix de l'essence.

Tout cela n'a rien de nouveau. En 1989, déjà, la même autorité prononçait des sanctions financières contre une entente illicite. Voilà quarante ans que le problème perdure !

Monsieur le ministre, le seul effet pervers, le voici : une entente sur le dos des ménages corses, avec une essence à la pompe plus chère que sur le continent, malgré une TVA réduite.

Le préjudice est colossal : 187 millions d'euros, soit plusieurs centaines d'euros prélevés dans la poche de chaque Corse. Face à ce scandale, une seule question se pose : quand appliquerez-vous la régulation des prix du carburant en Corse ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat.

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. On peut se réjouir de la décision de l'Autorité de la concurrence : elle permettra une baisse des prix des carburants en brisant l'entente des opérateurs.

Vous évoquez la situation des territoires d'outre-mer, mais la situation de la Corse ne peut pas s'y comparer.

En Corse, le prix des carburants est plus élevé pour trois raisons : la géographie de l'île, qui implique des surcoûts, la saisonnalité des ventes et l'absence de stations-services attachées aux enseignes de moyennes et grandes surfaces. Il n'y a donc sans doute pas assez de concurrence.

Je vous propose qu'on évalue la logistique et le transport de l'essence à l'éthanol E10, un carburant moins cher que le sans-plomb. En outre, je suis ouvert et à votre écoute, les services de la DGCCRF sont à votre écoute et attendent vos propositions – ils comptent sur vous pour identifier d'éventuelles barrières à l'entrée.

En fonction de ces travaux et échanges, nous verrons comment améliorer la concurrence et lever les barrières que nous aurons identifiées.

M. Jean-Paul Lecoq. Oh, le chantage...

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Mme la présidente. La parole est à M. Alexandre Loubet.

M. Alexandre Loubet. Quand une usine ferme, c'est un drame pour de nombreuses familles et un territoire entier. C'est notre souveraineté industrielle et technologique qui est menacée.

Pour la deuxième année consécutive, notre pays a enregistré davantage de fermetures d'usines que d'ouvertures, car votre gouvernement organise la désindustrialisation de la France.

En refusant de défendre les intérêts de la France en Europe, vous abandonnez les industries à la concurrence déloyale chinoise et aux tarifs douaniers américains.

En refusant d'autoriser la préférence nationale dans la commande publique, vous subventionnez les importations avec l'argent du contribuable français.

En refusant de créer un fonds souverain capable d'investir dans nos entreprises et de les soutenir, vous laissez l'épargne des Français financer l'économie américaine.

En refusant de simplifier la vie de nos entreprises, vous laissez s'imposer des normes délirantes comme la CSRD, la CS3D, le ZAN ou encore la fin des véhicules thermiques. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

En refusant de rétablir un prix français de l'énergie, vous condamnez nos entreprises à payer une électricité trois fois plus cher que son coût de production en France. (*Mêmes mouvements.*)

En refusant de baisser massivement les impôts de production, vous pénalisez notre compétitivité. Pire encore, vous êtes coalisés avec l'extrême gauche pour rétablir des impôts de production que le Rassemblement national avait réussi à supprimer ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

J'ai bien conscience que vous n'appliquerez pas le programme du Rassemblement national pour redresser notre industrie.

M. Louis Boyard. Vous n'en avez pas !

M. Alexandre Loubet. Dans le cadre de l'examen du budget, soutiendrez-vous une véritable baisse des impôts de production en supprimant la cotisation foncière des entreprises ? Le Rassemblement national le propose. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat.

M. Jean-Paul Lecoq. Il faut répondre que le RN est toujours du côté des capitalistes !

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. Concernant la stratégie de défense contre l'invasion de notre pays par les produits des plateformes, vous ne pouvez pas dire qu'on joue petit bras !

M. Alexandre Loubet. Vous n'arrivez pas à grand-chose !

M. Serge Papin, ministre. C'est quand même important. À l'heure où je vous parle, la *marketplace* de Shein est suspendue et nous attendons la décision du parquet à son sujet le 26 novembre.

Nous rencontrerons le 27 novembre nos homologues européens, à Paris, dans le cadre d'un partage d'expériences. Nous souhaitons fédérer toute l'Europe derrière nous et nous assurer de la mobilisation des États membres dans cette affaire.

M. Jean-Pierre Vigier. Rendez-nous Véronique Louwagie !

M. Serge Papin, ministre. En ce qui concerne la production en France, nous soutenons le programme made in France. (*Protestations sur quelques bancs du groupe RN.*)

Après le salon du Made in France, l'exposition du Fabriqué en France s'est tenue au palais de l'Élysée et hier, à l'occasion du sommet Choose France, de nombreuses entreprises m'ont indiqué qu'elles étaient en capacité d'investir et qu'elles souhaitaient que la France se dote d'un budget concourant à sa stabilité. (« *Et la CFE ?* » sur les bancs du groupe RN.)

Plusieurs députés du groupe RN. Quelle est votre réponse ?

M. Théo Bernhardt. Ça rame !

M. Serge Papin, ministre. C'est justement ce que le gouvernement veut faire : trouver un budget de stabilité, à partir d'un compromis. (*M. Boris Vallaud applaudit. – Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Emeric Salmon. Et la réponse à la question, alors ?

COLLOQUE « L'EUROPE ET LA PALESTINE »

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Yves Cadalen.

M. Pierre-Yves Cadalen. Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, pensez-vous échapper au scandale ? Sous la pression d'une presse haineuse et obscurantiste, vous vous êtes réjoui d'avoir contribué à l'annulation d'un colloque au Collège de France.

D'éminents chercheurs devaient y venir de partout pour discuter des liens entre la Palestine et l'Europe. La censure a pris pour prétexte des risques qui auraient pesé sur l'événement. Et alors ? La liberté ne s'annule pas, elle se garantit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Marcellin Nadeau et Mme Dominique Voynet applaudissent aussi.*)

Le droit de discuter de la situation coloniale en Palestine existe, n'en déplaise à certains fanatiques ! Vous éteignez les Lumières que vous prétendez chérir ! Diderot écrivait : « La véritable liberté de penser tient l'esprit en garde contre les préjugés et la précipitation. »

En donnant raison à la meute du Printemps républicain et à tous ces dogmatiques qui s'arrogent le privilège de la vérité, vous avez cédé aux préjugés et fait preuve d'une coupable précipitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Il y a des moments où la lâcheté et la haine se rejoignent et prennent la pensée pour leur pire ennemi. Nous en sommes là, là où la République en France est menacée !

Ceux qui voient des islamo-gauchistes partout...

Plusieurs députés du groupe RN. Ils sont là ! (*Les députés du groupe RN désignent les bancs situés à gauche de l'hémicycle.*)

M. Pierre-Yves Cadalen. ...pointaient du doigt les judéo-bolcheviks hier et ont toujours le même ennemi, la liberté ! N'en rien dire et n'en rien penser, c'est paver la voie à l'extrême droite !

La communauté universitaire internationale est consternée. Ainsi, 120 chercheurs réunis au sein du collectif Jewish Voice for Peace vous ont écrit pour dénoncer cet abaissement (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*) et 3 000 chercheurs ont signé une pétition pour demander votre démission.

Je salue ceux qui ont permis que le colloque se tienne hors les murs, avec une audience exceptionnelle. Ils peuvent compter sur nous pour être d'authentiques républicains et défendre les libertés fondamentales. Vous, monsieur le ministre, vous avez failli à votre mission la plus élémentaire. Allez-vous tirer la seule conclusion qui s'impose et démissionner ? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

M. Philippe Baptiste, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace. Ce que vous dites n'est pas vrai. Alerté par des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des associations (« *Minoritaires !* » sur les bancs du groupe LFI-NFP), j'ai fait part à l'administrateur du Collège de France de ma préoccupation, notamment du risque de troubles à l'ordre public.

L'administrateur a proposé que le colloque soit reporté ou qu'il se tienne à huis clos. C'est le refus de ces propositions qui a conduit à son annulation.

Mme Andrée Taurinya. C'est de la censure !

Mme Sarah Legrain. Vous voulez peut-être aussi une université à huis clos ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Maintenir ou non ce colloque relevait de la responsabilité exclusive du Collège de France.

Mme Mathilde Panot. La dernière fois que l'État a censuré, c'était au XIX^e siècle !

M. Philippe Baptiste, ministre. En l'espèce, les troubles à l'ordre public étaient réels et sérieux. Des tags avaient été découverts dès le 3 novembre, qui mentionnaient le nom de deux professeurs du Collège de France, notamment celui de l'organisateur.

D'autres tags, plus violents et plus nombreux, ont été découverts le 14 novembre.

Mme Sarah Legrain. Vous annulez un colloque à cause de tags ?

M. Philippe Baptiste, ministre. La décision qui a été prise est celle d'une institution responsable et autonome, dans le respect de la loi et des valeurs républicaines.

Ma position sur les libertés académiques...

Une députée du groupe LFI-NFP. ...est à géométrie variable !

M. Philippe Baptiste, ministre. ...est claire et n'a jamais varié : défendre la liberté académique, c'est défendre un débat libre, respectueux et pluriel. Les chercheurs et enseignants-chercheurs qui m'avaient alerté s'en étaient d'ailleurs inquiétés.

J'ai défendu les libertés académiques en recevant John Tolan, universitaire spécialiste de l'islam, alors qu'il était violemment attaqué. (« *Quel rapport ?* » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Mme Mathilde Panot. Vous voulez qu'on vous applaude ? Vous préférez une médaille, peut-être ?

M. Philippe Baptiste, ministre. Je les ai aussi défendues quand j'ai soutenu l'initiative d'accueil des chercheurs menacés dans leur pays et la plateforme Choose France pour la science. Je les défends encore lorsque je prévois, la semaine dernière, d'accorder 2 millions d'euros de plus au programme Pause.

Je suis fondamentalement attaché aux libertés académiques – je suis moi-même chercheur – et, comme ministre, j'en suis garant. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Yves Cadalen.

M. Pierre-Yves Cadalen. Les tags dont vous parlez visaient l'organisateur du colloque. Vous auriez dû le protéger et non interdire son initiative. Vous fuyez vos responsabilités et vous devez démissionner. Vous êtes à l'image de ce gouvernement, qui doit être censuré... *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent ce dernier.)*

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DÉCENTRALISATION

Mme la présidente. La parole est à Mme Blandine Brocard.

Mme Blandine Brocard. Nous parlons de déconcentration, de décentralisation et de partage des compétences depuis des décennies, mais nous n'allons jamais au bout de la logique. Nos concitoyens attendent de la lisibilité, et nos élus, de la simplicité ; nous devons clarifier qui fait quoi, qui paie quoi, qui est responsable de quoi. Au groupe Les Démocrates, nous souhaitons que le nouvel acte de décentralisation et de déconcentration que prépare le gouvernement détermine enfin l'articulation entre le législateur, d'un côté, qui fixe un cadre protecteur des principes et de droits, et les élus locaux, de l'autre, qui doivent disposer d'un pouvoir réglementaire plus opérationnel, eux qui connaissent le mieux leur territoire ainsi que les besoins et les attentes de leurs habitants.

Si nous voulons que nos territoires et nos élus innovent, expérimentent, mutualisent leurs idées et leurs moyens à l'échelle de leurs bassins de vie – très éloignés de nos cases administratives –, il faut leur donner les moyens d'agir avec souplesse, agilité, et surtout avec un temps suffisant pour se consacrer à l'action plutôt qu'à la paperasse. L'adaptation locale n'est pas une menace pour notre unité nationale, elle est au contraire la condition de la réussite. Les enjeux liés à écologie, à la santé, au logement ou à l'aménagement ne sont pas les mêmes à Paris, à Lyon, à Mayotte, dans les monts d'Or ou dans le Val-de-Saône.

À quelques mois des élections municipales, encourageons nos concitoyennes et nos concitoyens à s'engager, en restaurant la confiance dans l'action locale. Absolument rien ne remplacera jamais la vitalité démocratique d'un maire, d'un conseil municipal, d'une équipe mobilisée au plus près du quotidien des Français. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.)* Madame la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, quelles initiatives comptez-vous prendre pour bâtir une véritable décentralisation fondée sur la responsabilité et la confiance, susceptible de conférer aux élus un pouvoir réglementaire plus fin, une marge d'expérimentation plus large et une capacité d'action plus concrète, bref un cadre où la proximité n'est pas qu'un slogan mais un pouvoir réel ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Je suis sincèrement très heureuse que vous me posiez cette question cette semaine, au moment où se tient le congrès des maires...

Mme Marie-Charlotte Garin. C'est fou ça, quelle incroyable coïncidence ! *(Sourires.)*

Mme Françoise Gatel, ministre. Je me réjouis également que son contenu reprenne celui du courrier adressé par le premier ministre, dès sa prise de fonction, à l'ensemble des maires de France pour saluer leur engagement et leur exprimer sa volonté de faciliter l'exécution de l'action publique.

M. Jean-Paul Lecoq. Il sait de quoi il parle !

Mme Françoise Gatel, ministre. Comment faire ?

M. Jean-Paul Lecoq. Rendez l'argent !

Mme Françoise Gatel, ministre. Vous avez donné la recette, en quelque sorte : il faut faciliter et permettre au lieu d'interdire et d'obliger. Je prendrai l'exemple de l'application de la loi « littoral » à Ouessant. Nous sommes tous d'accord pour protéger le littoral, mais la loi ne doit pas contrevenir à la possibilité, laissée à un agriculteur de l'île, d'y installer une étable, surtout au moment où la municipalité veut y favoriser le circuit court, sans quoi nous serions face à un léger problème. Il nous faut donc simplifier, alléger, et préciser qui fait quoi. La liberté d'agir va de pair avec la responsabilité. L'acte de décentralisation promis par le premier ministre, nous le construirons avec l'ensemble des acteurs : les élus municipaux, départementaux, régionaux, et aussi avec vous, les parlementaires, si vous en êtes d'accord. Nous disposons d'une pléthore de rapports à ce sujet. Nous savons ce que nous pouvons faire ; faisons-le.

Enfin, concernant la simplification, moi qui ai été maire et sénatrice, je sais que nous sommes tous touchés par le mal de l'inflation normative. Nous croyons bien faire en cherchant à résoudre les difficultés du maire, alors qu'il nous suffirait de lui faire confiance. Les maires sont aussi capables que nous de décider comment agir. Alors faisons-leur confiance, et soyons conscients que nous sommes tous responsables et coupables de la surenchère normative. C'est donc une invitation à agir. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.)*

RECETTES DE TVA

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux. Ma question s'adresse à M. le premier ministre, sous tutelle des socialistes. *(Rires sur quelques bancs des groupes UDR et RN.)*

Où est passé le grisbi ?

M. Jean-Paul Lecoq. Dans les poches de Mme Le Pen !

M. Éric Michoux. Il manquerait 10 milliards d'euros de recettes de TVA, soit le coût du porte-avions *Charles de Gaulle*, ajouté à celui du Stade de France et de quatre-vingts Airbus A321. À ce niveau, ce n'est plus une simple erreur de comptabilité, c'est de l'incompétence, de l'incohérence, de la bêtise ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDR.)*

M. Jean-Paul Lecoq. En tout cas, on sait où trouver 4 millions d'euros !

M. Éric Michoux. À vous en croire, tout serait la faute des petits colis chinois ! En réalité, vous refusez de regarder la vérité en face. Vous détenez le triste record des faillites d'entreprises – 66 000 en 2024 –, mais aussi celui de

l'augmentation de la dette publique en sept ans – 1 400 milliards! – ainsi que celui des fraudes – au point qu'on ne plus les chiffrer! Nos entreprises s'effondrent, ébranlées par les normes – elles sont 400 000 – et leur chiffre d'affaires est en berne.

Le vrai problème est celui du recul du consentement à l'impôt du peuple de France. Autrement dit, les Français ne veulent plus payer d'impôt, tout comme les entreprises qui non seulement ne veulent plus, mais ne le peuvent plus; elles ne gagnent plus rien! Le brillant économiste Arthur Laffer tenait un propos qu'il faudra rappeler à vos associés de gauche et d'extrême gauche: « Trop d'impôt tue l'impôt »! (« Ah! » sur plusieurs bancs des groupes EcoS et GDR.) C'est la raison pour laquelle le groupe UDR a refusé 100 % – 100 %! – des augmentations d'impôt proposées.

M. Stéphane Peu. Ce député a un faux air de Milei! (*Rires sur quelques bancs du groupe GDR.*)

M. Éric Michoux. La TVA est l'impôt qui rapporte le plus, mais il en manque quand même 10 milliards! Les comptes ne sont pas bons. Quelles mesures concrètes prendrez-vous pour retrouver ces recettes de TVA? Quand cesserez-vous vos délires fiscaux, de concert avec vos complices de gauche et d'extrême gauche? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR. – Brouhaha.*)

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. Je ne peux pas vous laisser tenir de tels propos sur notre économie, alors que la France est le pays européen qui a la meilleure croissance! (*Nouvelles exclamations.*) C'est un fait: on devrait finir l'année avec une croissance en hausse de 0,7, voire 0,8 %! (*Exclamations prolongées. – « Wahou! » sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Thibault Bazin. Elle doit vraiment être très faible ailleurs!

M. Serge Papin, ministre. Nous avons par exemple le double de la croissance de l'Allemagne... (« Et en Italie? Et en Espagne? » sur les bancs du groupe DR. – *Les exclamations se prolongent.*)

Vous avez parlé de 10 milliards de recettes de TVA en moins. C'est faux. Dès le mois de juillet, nous avons annoncé que le produit de la TVA serait inférieur de 5 milliards à celui que nous avions anticipé. (« Ah, ce n'est pas grave, alors! » sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.)

M. Théo Bernhardt. Une paille!

M. Serge Papin, ministre. La direction générale des finances publiques conduit actuellement une enquête à ce sujet. Figurez-vous que ces moindres recettes de TVA s'expliquent. (« Ah! » sur plusieurs bancs du groupe RN.) Il ne vous aura sans doute pas échappé que la consommation est en baisse. Quelle en est la raison?

M. Stéphane Peu. Il y a peut-être un petit problème de pouvoir d'achat!

M. Serge Papin, ministre. Le taux d'épargne n'a jamais été aussi élevé; il atteint 20 %! (*Exclamations prolongées sur les bancs des groupes RN et UDR. – Brouhaha.*) Comment l'expliquer?

Un député du groupe RN. Parce que vous êtes au pouvoir!

M. Serge Papin, ministre. Parce que les gens attendent une plus grande stabilité pour pouvoir consommer en toute quiétude. Si seulement nous étions capables de leur offrir cette stabilité, nous connaîtrions de nouveau la croissance, et nous n'aurions pas ce problème de moindre produit de la TVA. Le problème, c'est que vous inquiétez les Français! (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

DIRECTIVE SUR LA TAXATION DE L'ÉNERGIE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Roumégas.

M. Jean-Louis Roumégas. Dix ans après les accords de Paris, l'avenir climatique n'a jamais été aussi sombre. Alors que Donald Trump présente le changement climatique comme la plus grande arnaque jamais menée, la COP30 se tient à Belém. Face à la désertion américaine, le président Macron voudrait incarner le leadership climatique. Depuis le Brésil, il invite la planète entière à imiter l'Europe qui tiendrait, elle, ses engagements en matière de sortie des énergies fossiles.

Ironie du sort, au même moment, les États européens renégocient la directive sur la taxation de l'énergie. Or le compromis sur la table des institutions européennes prévoit de maintenir les exonérations fiscales sur les carburants de l'aviation, du transport maritime et de la pêche. Et que fait le gouvernement français? Il soutient ce compromis, au motif qu'un petit pas vaudrait mieux que rien du tout. Il déroule le tapis rouge aux lobbys, ce qui fait perdre un temps que la planète n'a pas. Enfin, il nous prive de recettes fiscales – près de 47 milliards d'euros par an – qui pourraient financer la transition écologique européenne.

Comment expliquer aux Français que leurs billets de train, leur chauffage et leur carburant sont taxés, mais pas le kérosène des jets privés ni le fioul des porte-conteneurs? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et GDR.*) Un tel cadeau fiscal à des secteurs très polluants est indéfendable sur les plans écologique, économique et social. Soutenir la proposition européenne revient à renoncer à nos objectifs. Vous engagez-vous à soutenir une vraie politique climatique, à défendre la taxation sur les carburants de l'aérien et du maritime et à enfin aligner les actes et les discours? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Emeric Salmon. Décidément, c'est sa journée!

M. Stéphane Peu. C'est un *one man show* !

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. Je vous prie d'excuser l'absence du ministre de l'économie Roland Lescure, en déplacement à Berlin avec le président de la République.

La directive sur la taxation de l'énergie par les accises est...

M. François Hollande et M. Boris Vallaud. On prononce « akcises »!

M. Serge Papin, ministre. ...en cours de révision. Nous avons regretté le renoncement à un régime de taxation des carburants visant les transports aériens, maritimes et commerciaux à l'intérieur de l'Union européenne; nous nous attacherons désormais à soutenir un dispositif visant à mieux harmoniser les taxes nationales sur les billets d'avion.

Néanmoins, le projet de compromis européen a évolué dans la bonne direction et rejeter ce texte en raison de ce qu'il ne contient pas constituerait un recul écologique.

M. Stéphane Peu. Que contient-il ?

M. Serge Papin, ministre. Si nous étions les seuls à appliquer une taxation du carburant pour les services aériens intérieurs, nous compromettrions la compétitivité et l'activité des compagnies aériennes françaises.

Mme Marie-Charlotte Garin. Vous connaissez le train ?

M. Serge Papin, ministre. Ces compagnies sont particulièrement fragiles. Une telle mesure aurait des conséquences sur la connectivité des aéroports, du hub de Paris et de tous les autres, ainsi que sur l'emploi direct et indirect, l'économie et l'attractivité des territoires.

Mme Marie-Charlotte Garin. N'avez-vous pas honte ?

PLAN DE LICENCIEMENT DE SUNTORY

Mme la présidente. La parole est à Mme Soumya Bourouaha.

Mme Soumya Bourouaha. Ma question s'adresse au ministre de l'économie...

Dans ma circonscription, à La Courneuve, le groupe Suntory, propriétaire d'Orangina, vient d'annoncer brutalement la fermeture d'un site pourtant rentable, puisque le groupe a réalisé 128 millions d'euros de bénéfice en France en 2024 – mais ce n'est pas suffisant pour ses actionnaires, qui en voudraient 200 millions. Cette décision va détruire un tissu industriel local déjà fragilisé. Ce plan de licenciement, d'une violence sociale inacceptable, supprime plus de 100 emplois ou les transfère dans une usine du Loiret, loin des familles et des repères. Les salariés sont présents en tribune, je leur apporte tout mon soutien. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et EcoS ainsi que sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Ce cas n'est toutefois pas isolé. Le baromètre industriel de l'État dénombre quatre-vingt-deux fermetures d'usines au premier semestre 2025, pour deux fois moins d'ouvertures. Malgré vos discours, la désindustrialisation se poursuit. Dans le même temps, notre pays verse 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises chaque année – un chiffre établi par un rapport de Fabien Gay adopté à l'unanimité au Sénat, n'en déplaît à ceux qui, dans cet hémicycle, le qualifient de *fake news*. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

En dépit d'un dopage massif à l'argent public, le tissu industriel continue de se déliter, comme l'illustre parfaitement le cas de Novasco : malgré 205 millions d'euros d'aides, la fermeture de trois sites sur quatre en France a été confirmée hier, en même temps que s'ouvrait le sommet Choose France. La réalité montre surtout que les actionnaires *always choose money before France*. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Ian Boucard, Wall Street english ! (Sourires.)

Mme Soumya Bourouaha. À ce stade, on ne peut plus parler de naïveté de votre part, mais d'une impuissance coupable. Comment l'État accompagnera-t-il les salariés d'Orangina face à ce plan de sauvegarde de l'emploi brutal ? Plus largement, comptez-vous enfin imposer des limites aux logiques de voracité qui sacrifient l'emploi et l'industrie ? (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Les députés du groupe GDR ainsi que quelques députés du groupe SOC applaudissent cette dernière.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.*) Sous les acclamations !

M. Hervé de Lépinau. C'est le gouvernement Papin !

M. Serge Papin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat. Je vous prie d'excuser le ministre Sébastien Martin, retenu au Sénat.

M. Fabien Di Filippo. Ce n'est pas une bonne excuse !

M. Serge Papin, ministre. Je comprends votre inquiétude. Le gouvernement est très attentif à l'évolution de la situation sur le site de La Courneuve de Suntory France. Un mouvement de grève a eu lieu le 13 novembre et pourrait se renouveler ponctuellement. Il entend répondre au projet de réorganisation de l'activité industrielle de Suntory, qui souhaite transférer d'ici à la fin de l'année 2026 ses unités de production du site de La Courneuve vers celui de Donnery, dans le Loiret.

M. Stéphane Peu. Avec au passage 150 licenciements !

M. Serge Papin, ministre. L'État veillera à ce que les mesures d'accompagnement, de reclassement et de reconversion des salariés soient à la hauteur des engagements pris par Suntory. Par ailleurs, un processus de recherche de repreneurs a été lancé, que nous suivrons très attentivement. Soyez assurée, madame la députée, de la pleine mobilisation de l'État dans ce dossier.

M. Stéphane Peu. On est vachement rassurés !

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE D'ANGOULÊME

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Colombier.

Mme Caroline Colombier. Madame la ministre de la culture, imaginez-vous Cannes sans son festival ? Dunkerque sans son carnaval ? Le Sud-Ouest sans ses ferias ? La Charente devra-t-elle imaginer un monde sans le Festival de la bande dessinée à Angoulême ? (« Ah ! » sur quelques bancs du groupe EcoS.) Telle est la question que se posent le monde de la BD, les passionnés, les acteurs culturels et économiques de mon département et, plus globalement, les Charentais.

Mme Sandra Marsaud. Vous n'êtes jamais présente au Festival !

Mme Caroline Colombier. Une crise majeure couve depuis plusieurs années entre l'association du Festival et la société organisatrice 9^e Art+, fortement critiquée pour son opacité – la chambre régionale des comptes avait pointé, en 2021, des pratiques douteuses et onéreuses dont témoignent aussi les éditeurs, les dessinateurs et les professionnels du secteur. Cette crise menace l'existence même du Festival qui, au-delà d'être un rendez-vous culturel incontournable, constitue un levier économique vital pour la Charente. Une annulation de l'édition 2026 serait une catastrophe dans un contexte économique fragile pour le département, déjà frappé par la crise du Cognac.

Mme Sandrine Rousseau. Il faudrait peut-être prendre en compte les accusations de viol !

Mme Caroline Colombier. Pourtant, jamais le Festival de la bande dessinée n'a été aussi populaire, accueillant 6 000 professionnels du monde entier et enregistrant plus

de 200 000 entrées en moins d'une semaine. L'État, qui verse chaque année au Festival des subventions importantes, doit reprendre la main.

Mme Sandrine Rousseau. Les femmes comptent ! La lutte contre les VSS est une priorité !

Mme Caroline Colombier. Hier, l'agglomération, le département et la région ont annoncé un changement de structure. Ces annonces vont dans le bon sens mais ne lèvent ni les inquiétudes des auteurs ni les menaces de boycott. La transparence, les droits des créateurs et les conditions d'accueil sont au cœur des tensions.

Madame la ministre, êtes-vous prête à agir pour éviter que le Festival de la BD d'Angoulême ne se transforme, sous nos yeux, en naufrage et afin qu'il demeure un fleuron de notre patrimoine culturel et un moteur économique pour la Charente ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la culture.

Mme Rachida Dati, ministre de la culture. Madame la députée, vous m'avez saisie directement à ce sujet. Le Festival de la bande dessinée d'Angoulême est un événement international incontournable, pour tous les passionnés de la BD et bien au-delà. C'est aussi, vous avez raison de le rappeler, un levier d'attractivité et de croissance. Le ministère de la culture a toujours soutenu ce festival, matériellement et financièrement. L'édition 2026 est fortement critiquée en raison du choix, fait par les organisateurs et les responsables du Festival, d'une association fortement mise en cause pour des problèmes de transparence financière et de transparence dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS. – Mme Fatih Keloua Hachi et M. Erwan Balanant applaudissent également.*)

Mme Fatih Keloua Hachi. Ah, tout de même !

M. Pierre Cordier. Les écologistes vont appeler à voter Dati à la mairie de Paris !

Mme Rachida Dati, ministre. J'ai décidé deux choses : d'abord de réduire de plus de 60 % la subvention accordée à cette association ; ensuite de faire en sorte qu'une autre association organise ce festival à compter de 2028.

Mme Marie-Charlotte Garin. Le RN se fout des victimes !

Mme Rachida Dati, ministre. Cependant, évitons que ce festival ne devienne un naufrage cette année. Le président de l'association a accepté de se mettre en retrait de l'organisation pour éviter d'entraver l'édition 2026. Nous avons appelé les auteurs, les éditeurs et les passionnés de BD à être au rendez-vous de cette édition, que nous surveillerons. Les auteurs d'une pétition appelant au boycott seront reçus au ministère de la culture. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

POLITIQUE DU LOGEMENT

Mme la présidente. Je suis heureuse de souhaiter en votre nom à tous la bienvenue à Nicolas Tryzna, devenu le 13 novembre député de la 7^e circonscription du Val-de-Marne, en remplacement de M. Vincent Jeanbrun. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs des groupes Dem et LIOT.*)

La parole est à M. Nicolas Tryzna.

M. Nicolas Tryzna. Ma question s'adresse au ministre de la ville et du logement. (*« Ah ! » et sourires sur plusieurs bancs des groupes DR. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

Mme Marie-Charlotte Garin. Quel hasard ! Plus c'est gros, plus ça passe !

M. Nicolas Tryzna. Monsieur le ministre, dans votre entretien donné ce week-end au *Journal du dimanche*, vous avez présenté plusieurs orientations destinées à relancer une politique du logement aujourd'hui paralysée. La production de logements neufs chute et les attributions ne permettent pas de satisfaire le grand nombre de demandeurs. Vos annonces en vue de faciliter l'expulsion des locataires délinquants, relancer l'accès à la propriété ou rénover le bâti ancien répondent à une urgence face à laquelle les professionnels du secteur nous alertent.

Mme Marie-Charlotte Garin. La séparation des pouvoirs vit bien !

M. Nicolas Tryzna. Les élus locaux cherchent des solutions aux besoins de leur population. Ils connaissent les détresses des familles et devraient être les piliers de la politique du logement. Celle-ci doit se piloter au plus près du terrain, avec comme seul objectif une véritable mixité sociale, cœur de la cohésion de la société. Les maires sont aujourd'hui trop souvent impuissants, aussi bien en ce qui concerne la politique de peuplement de leur ville qu'en matière de lutte contre la délinquance. Dans une banlieue comme la mienne – comme la nôtre –, l'immense majorité des locataires honore son loyer, respecte les parties communes et le voisinage. J'ai été témoin de la détresse de ces habitants qui ne demandent qu'une chose : que nous trouvions enfin des solutions pour rétablir la tranquillité à laquelle ils ont droit.

Au sein du groupe Droite républicaine, avec Laurent Wauquiez, nous sommes très attachés au lien avec les élus locaux et avec nos concitoyens ; nous les entendons, nous voulons répondre à leurs besoins et restaurer la crédibilité de l'action publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. Ian Boucard. Il a raison !

M. Inaki Echaniz. Et baisser la RLS !

M. Nicolas Tryzna. Le logement est un enjeu majeur du quotidien de nos concitoyens. Au-delà des difficultés de pouvoir d'achat, il conditionne la construction d'une vie de famille et d'une carrière professionnelle. Quelles mesures avez-vous l'intention de prendre pour redonner aux élus locaux les moyens d'agir pour construire, rénover et assurer la tranquillité publique dans nos communes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la ville et du logement.

Mme Marie-Charlotte Garin. Faites semblant d'être surpris de la question !

M. Vincent Jeanbrun, ministre de la ville et du logement. Vous soulevez une question essentielle : celle des moyens des maires pour agir face à la terrible crise du logement. Vous m'interrogez sur leur capacité à peser dans les attributions de logements sociaux et à faire en sorte que leurs concitoyens vivent dans des quartiers sûrs.

M. Boris Tavernier. Vous faites les questions et les réponses, maintenant ?

M. Vincent Jeanbrun, ministre. Je veux vous rassurer : c'est bien la volonté du gouvernement que de permettre à chaque Français de trouver un logement conforme à ses attentes, de donner aux maires les moyens de peser dans les attributions et de faire en sorte que tous les Français vivent dans des quartiers sûrs, mixtes et rénovés. (*M. Inaki Echaniz s'exclame.*)

J'étais ce matin au congrès des maires et nous le constatons trop souvent : nombre de projets de production ou de rénovation de logements – qu'ils soient sociaux ou privés – se trouvent bloqués par des complexités administratives redoutables. C'est pourquoi nous pousserons les feux pour produire un véritable choc de simplification. (« Ah ! » *sur plusieurs bancs du groupe SOC.*) Permettez-moi de rêver à un Notre-Dame du logement, à des Jeux olympiques de la construction – ils seraient bienvenus dans notre pays !

M. Inaki Echaniz. C'est du blabla !

M. Vincent Jeanbrun, ministre. Personne ne connaît mieux que le maire l'équilibre subtil nécessaire pour conserver une mixité harmonieuse dans les quartiers. C'est la raison pour laquelle, avec le premier ministre, nous souhaitons que la politique du logement et de l'habitat se décide au plus près des élus locaux ; nous souhaitons faire en sorte que les maires aient un véritable pouvoir d'attribution dans les logements sociaux. C'est la clé et c'est ce qu'attendent les élus.

Mme Sandrine Rousseau. C'est du clientélisme, juste avant les élections municipales !

M. Vincent Jeanbrun, ministre. Enfin, pour ce qui est de la sécurité et de la tranquillité, vous avez raison de rappeler que les 5 à 6 millions de Français qui vivent dans les quartiers respectent les règles, les lois et font honneur à la République. Nous devons les protéger contre les quelques-uns qui pourrissent leur vie et mettent en péril leur sécurité. Nous nous battons pour cela ! (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Les députés du groupe DR applaudissent ce dernier.*)

DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Delautrette.

M. Stéphane Delautrette. Monsieur le premier ministre, entendez-vous l'appel de nos 35 000 maires à plus de liberté, alors que s'ouvre leur 107^e congrès ? Sans doute, puisque vous avez annoncé vouloir engager un nouvel acte de décentralisation pour, selon vous, clarifier la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et leur octroyer davantage de liberté. Mais de quelles libertés parlez-vous quand vous prévoyez, dans le même temps, une nouvelle cure d'austérité pour les collectivités ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SOC, EcoS et GDR.*)

Avec une nouvelle ponction de plus de 7 milliards d'euros dans leurs financements, votre projet de budget va à rebours des ambitions affichées. Vous le savez, ce sont les Françaises et les Français qui paieront chaque jour ces coupes budgétaires, avec moins de services publics de proximité, moins d'investissements pour les collectivités, moins de chantiers pour les entreprises locales.

La semaine dernière, au congrès des départements, vous avez annoncé des mesures d'urgence : qu'en sera-t-il cette semaine au congrès des maires ? Les collectivités territoriales ne quémandent pas des mesures d'urgences, elles veulent des financements stables et garantis dans le temps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Elles ne veulent pas d'un

État qui renie ses engagements en réduisant la compensation des impôts locaux supprimés, ou qui sous prétexte d'une mise en réserve, confisque une part de leurs recettes. Elles ne veulent pas d'un État qui se désengage progressivement des projets locaux ; elles veulent, au contraire, un État partenaire en qui elles peuvent avoir confiance.

Vous avez proposé de mettre à l'amende les collectivités ; nous avons massivement rejeté ce projet en commission. Entendez-vous les demandes des élus locaux ? La liberté n'est rien sans moyens pour agir. Irez-vous au bout de votre ambition et accorderez-vous aux collectivités les recettes suffisantes qui les rendraient libres d'exercer leurs missions ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et sur plusieurs bancs des groupes EcoS et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Monsieur Delautrette, je vous renouvelle mes remerciements pour le travail accompli à propos du statut de l'élu local et pour la coopération qui est la nôtre dans le cadre de vos fonctions de président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation. (« Ah ! » *sur plusieurs bancs du groupe SOC.*) C'est sincère, mais je ne voudrais pas que cela vous gêne !

Je vous connais suffisamment pour m'étonner de certains des mots que vous avez employés. Le premier ministre l'a annoncé et l'a fait : il a sollicité l'avis de tous les maires de France, des présidents de conseils régionaux et départementaux, ainsi que le vôtre, monsieur Delautrette, à propos de la décentralisation. Nous allons ouvrir un chemin, qu'il appartiendra à l'ensemble des parlementaires de prendre.

Pour tout dire, je ne vois pas du tout les choses comme vous. (« Ah ! » *et sourires sur plusieurs bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS.*) J'ai tendance à voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide...

M. Jean-Paul Lecoq. Le problème, c'est la moitié qui manque !

Mme Françoise Gatel, ministre. ...et de m'en tenir aux chiffres. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.*) Je vois que mon propos vous passionne, je vais donc le compléter : vous le savez, notre dette s'élève à 3 400 milliards d'euros. Vous ne pouvez donc pas en vouloir au gouvernement d'essayer de redresser les choses. Comment procédons-nous au niveau des collectivités ?

M. Jean-Paul Lecoq. Vous rackettez les communes !

Mme Françoise Gatel, ministre. Non, je rappelle que les dotations de fonctionnement n'ont pas baissé : la DGF est maintenue et nous augmentons la dotation de solidarité rurale de 150 millions d'euros, la DSU de 140 millions...

M. Jean-Paul Lecoq. Et le Dilico ?

Mme Françoise Gatel, ministre. ...et nous relevons aussi la DSEC.

Savez-vous pourquoi nous demandons un effort aux communes ? Vous avez été maire comme moi. En 2026 se tiendront les élections municipales. Or, dans les années d'élections, il y a moins d'investissement. (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Inaki Echaniz. C'est faux !

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Delautrette, pour quelques secondes.

M. Stéphane Delautrette. Madame la ministre, je vous confirme qu'aujourd'hui, nous ne serons pas d'accord. *(Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Marie Fiévet.

M. Jean-Marie Fiévet. La sécurité civile, dans notre pays, repose sur un maillage territorial largement assuré par les sapeurs-pompiers. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent près de 80 % des effectifs de ces derniers et sont les premiers acteurs des 4,8 millions d'interventions annuelles, en particulier dans les secours aux personnes et dans la lutte contre les incendies.

Leur engagement est un acte citoyen fort ; un véritable don de soi exigeant disponibilité et courage. Ces femmes et ces hommes qui s'exposent quotidiennement à la dangerosité des accidents et à la violence des feux s'exposent aussi malheureusement, et de plus en plus souvent, à des agressions verbales et physiques alors qu'ils portent secours et assistance aux personnes.

Eu égard à ces difficiles conditions d'exercice, ils méritent une reconnaissance à la hauteur de leur sacrifice. Cela donne toute son importance à la mesure que le premier ministre a annoncé mettre en application le 10 octobre dernier – une mesure, très attendue, de reconnaissance concrète :...

M. Hervé Saulignac. L'arlésienne !

M. Jean-Marie Fiévet. ...l'attribution de trimestres supplémentaires pour la retraite des sapeurs-pompiers volontaires ayant servi au moins quinze ans, accompagnée de la possibilité d'obtenir jusqu'à trois trimestres de majoration.

Cette mesure n'est pas qu'un simple avantage accordé aux sapeurs-pompiers volontaires. Elle joue un rôle fondamental en permettant de les fidéliser par la perspective d'une carrière plus juste et d'assurer, ainsi, la continuité de notre modèle de sécurité civile. Elle envoie un signal fort à ceux qui hésitent sur le seuil de l'engagement. Surtout, elle offre une reconnaissance nécessaire à ceux qui servent notre pays depuis des années.

Pourtant, alors que nous sommes au cœur des débats budgétaires et que la réforme des retraites de 2023 sera très probablement suspendue jusqu'en 2028, et alors que le décret d'application de cette mesure n'a toujours pas été publié, nos volontaires se trouvent dans l'incertitude la plus totale. Les sapeurs-pompiers volontaires, monsieur le ministre du travail et des solidarités, ont besoin d'être rassurés. Avez-vous une quelconque visibilité sur la publication de ce décret d'application, afin que devienne réalité une réforme que les sapeurs-pompiers volontaires attendent depuis longtemps et qui n'est que la juste reconnaissance de leur engagement ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et DR ainsi que sur quelques bancs du groupe Dem. – M. René Lioret et M. Paul Molac applaudissent également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. Nous connaissons, monsieur le député, votre engagement pour le corps des sapeurs-pompiers : engagement professionnel, engagement

d'élu. Je salue cet engagement comme je salue celui de tous les sapeurs-pompiers, dont le travail, dans des conditions parfois difficiles, est en effet remarquable.

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas la question !

M. Laurent Nuñez, ministre. Vous m'interrogez sur la mesure visant à encourager ce volontariat et, surtout, à le pérenniser. Notre système de sécurité civile repose en effet très largement sur le corps des sapeurs-pompiers volontaires : fort de 200 000 engagés, il représente 78 % des effectifs des sapeurs-pompiers – 81 % des centres d'incendie et de secours ne sont armés que de sapeurs-pompiers volontaires.

M. Pierre Cordier. Il s'agit des retraites !

M. Laurent Nuñez, ministre. La mesure prévue par la loi de 2023 sera bien évidemment honorée.

M. Yannick Favennec-Bécot. Quand ?

M. Laurent Nuñez, ministre. Le décret a été présenté aux caisses de retraite et envoyé au Conseil d'État. Les sapeurs-pompiers volontaires pourront ainsi bénéficier d'un trimestre de retraite supplémentaire à compter de quinze ans de service, puis d'un autre à compter de vingt ans et d'un troisième à compter de vingt-cinq ans. Cette mesure verra donc bien le jour : je peux vous le confirmer, comme le premier ministre l'a fait. Sa mise en application, dans les plus brefs délais,...

M. Hervé Saulignac. Aux calendes grecques !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...ne soulève aucune difficulté.

Le Conseil d'État est saisi et nous n'attendons plus que l'avis des caisses de retraite pour avancer rapidement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem.)*

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures trente-cinq, sous la présidence de Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.)

PRÉSIDENCE DE MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

3

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances de fin de gestion, après engagement de la procédure accélérée, pour 2025 (n^{os} 2068, 2078).

Hier soir, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits dans la discussion générale s'arrêtant à l'article liminaire.

Avant la première partie

Mme la présidente. J'appelle maintenant les articles du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025.

Article liminaire

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sizenstuhl.

M. Charles Sizenstuhl. Je suis étonné de la pratique consistant à rejeter les articles liminaires de nos projets de loi financière, devenue courante ces dernières années. Simple photographie des comptes, un article liminaire est indispensable à la bonne compréhension des différentes lois de finances. Il a été voulu par les législateurs...

M. Pierre Cordier. Par Bruno Le Maire surtout !

M. Charles Sizenstuhl. ...lorsqu'ont été pensées les différentes lois de finances. La loi organique du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques concerne, entre autres, la loi de finances de fin de gestion : l'article liminaire y est mentionné à neuf reprises, ce qui montre bien son importance.

On retrouve également l'article liminaire dans les projets de loi de finances ordinaire, les projets de loi de financement de la sécurité sociale et les projets de loi de fin de gestion. J'espère que nous arriverons à le faire voter car, s'il ne vaut pas approbation de l'ensemble de la politique menée, il est indispensable pour la bonne compréhension de nos comptes.

Mme la présidente. La parole est à Mme Estelle Mercier.

Mme Estelle Mercier. L'article liminaire, qui présente les soldes structurels et les équilibres du projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG), est intéressant. Si nous pouvons saluer l'objectif de rétablissement du déficit à 5,4 % en 2025, comme le prévoyait la loi de finances initiale, c'est l'évolution des dépenses publiques et des recettes qui retient tout particulièrement notre attention. Depuis des mois, on nous parle d'un problème de dépenses publiques ; or les chiffres révèlent exactement l'inverse : entre 2017 et 2024, la dépense publique a à peine bougé, passant de 57,7 % à 57,3 % du PIB. En réalité, ce sont les recettes qui ont décroché, passant de 53,4 % à 51,3 % du PIB. Depuis 2017, on a en effet multiplié les cadeaux fiscaux, déjà maintes fois évoqués : la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), la *flat tax*, les exonérations pour les grandes entreprises... C'est donc bien la politique de l'offre qui a vidé les caisses ; ce n'est pas un problème de dépenses publiques.

L'article indique une croissance de 0,7 % et une inflation de 1,1 %, mais la situation n'en reste pas moins très fragile. L'Insee parle d'une croissance molle, et le spectaculaire décrochage de nos recettes de TVA doit nous inquiéter. Nous pouvons également contester le ratio dette sur PIB, un indicateur qui compare un stock et un flux et n'est pas forcément pertinent pour comparer des pays aux économies très différentes.

D'après l'article liminaire, si nous ne changeons pas de cap, nous acceptons que l'action publique dysfonctionne par manque de moyens, et donc au détriment de l'investissement, des services publics et de la cohésion du pays. Un changement de cap est, dès lors, absolument nécessaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Ray.

M. Nicolas Ray. L'article liminaire est une photographie de la situation de nos finances publiques. Je n'approuve donc pas l'idée de le supprimer, car cela reviendrait à casser un thermomètre.

Ce tableau révèle des signaux à la fois positifs et négatifs. D'abord, signal en partie positif, nous respectons notre objectif de déficit public à 5,4 % du PIB. Passer de 5,8 à 5,4 n'est pas non plus un exploit, car ces niveaux de déficit, très élevés, sont supérieurs aux prévisions de la loi de programmation des finances publiques. Ensuite, ce tableau montre que les taux de prélèvement obligatoire augmentent encore, de 0,8 point, ainsi que les dépenses publiques, alors que nous détenions déjà les records européens.

Madame la ministre de l'action et des comptes publics, les dépenses de l'administration publique centrale, sur lesquelles vous avez la main, augmentent de 1,2 %, soit le double de la prévision initiale de 0,6. Pourquoi ce dérapage ? Les 10 milliards de TVA non perçus, évoqués lors des questions au gouvernement, nous inquiètent.

Ces deux dernières années, la prévision de nos recettes a été difficile et cela continue. Une commission d'enquête a pourtant travaillé sur le sujet. Il nous faut vraiment des instruments beaucoup plus précis, afin que nos prévisions fiscales soient les plus justes possible pour redresser nos comptes publics. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. La lecture détaillée de l'article liminaire montre une augmentation des prélèvements obligatoires de 0,1 point de PIB, soit 25 milliards. Mais les dépenses publiques augmentent également de 45 milliards, soit 0,2 point de PIB : nous sommes loin de la politique austéritaire évoquée par certains collègues. Le document indique aussi que la réduction de 0,4 point du déficit public est obtenue uniquement par l'augmentation considérable des prélèvements obligatoires, et non pas la réduction des dépenses publiques. Cette hausse est liée aux administrations de sécurité sociale : 27 milliards de plus, mes chers collègues !

Mme Marie-Christine Dalloz. On sait pourquoi !

M. Charles de Courson. Les dépenses des collectivités locales augmentent de 7 milliards – il faudrait distinguer la partie investissements et la partie fonctionnement. Les dépenses des administrations publiques centrales augmentent, elles, de 13 milliards – seulement, dirait Mme la ministre. On parle en effet souvent du budget de l'État, mais pas assez des divers organismes d'administration centrale. Les 13 milliards correspondent à la somme des deux. On ne peut donc pas parler d'une politique très rigoureuse de redressement des finances publiques, d'autant qu'il me semble, madame la ministre, que vous avez encore, pour la troisième année consécutive, surestimé les recettes de TVA. Au Sénat, vous les avez ramenées de 10 à 5 milliards, mais elles sont maintenant à zéro... *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Madame la ministre, hier soir, vous avez longuement répondu, en tout cas formellement, à nos interpellations, mais sur le fond nous n'avons pas de réponse – j'espère qu'il en sera différemment aujourd'hui.

Vous nous avez encore dit que vous n'étiez pas responsable de ce qui s'était passé depuis sept ans ; ne rouvrons pas cette polémique, car de toute façon, vous êtes collectivement incapables de répondre sur ce sujet.

Cependant, depuis que vous êtes ministre, la dépense publique continue d'augmenter, en valeur et en volume. C'est sur cela que nous vous demandons des explications. Avec l'expérience que vous avez – je le dis sans ironie –, j'aimerais savoir comment vous expliquez, au bout de presque un an au ministère, qu'alors que les finances publiques sont en crise, comme presque tout le monde le reconnaît et comme les premiers ministres successifs l'ont reconnu publiquement, vous n'êtes pas capables – collectivement, une fois de plus – de faire l'effort que tout le monde – ou en tout cas les experts – considère comme nécessaire, à savoir 20 milliards d'économies nettes pour cesser l'effet boule de neige.

Au terme de cette année de gestion, il y a encore 150 milliards de dette supplémentaire – vous le reconnaissez, puisque vous nous avez donné ce chiffre vous-même hier soir. Nous constatons que vous ne parvenez pas à arrêter l'effet boule de neige. Au-delà des polémiques et de nos désaccords, c'est cela que la représentation nationale aimerait comprendre. Quelle perspective adoptez-vous ?

Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) a conclu que la totalité de l'effort pour réduire le déficit de 0,4 point de PIB reposait sur des hausses des prélèvements obligatoires – j'ai parlé d'impôts pour que les gens comprennent, mais il s'agit de prélèvements obligatoires si on veut s'exprimer strictement – je le précise parce que vous avez fait non de la tête pendant que je parlais. En l'occurrence, le Haut Conseil des finances publiques a raison. Il n'y a donc pas eu de baisse du déficit liée à la maîtrise des finances publiques, et pour cause. La réduction du déficit ne repose que sur des hausses d'impôt.

Il y a deux semaines, lors de l'examen de l'article liminaire du projet de loi de finances (PLF), le groupe Rassemblement national vous a alerté sur le fait que votre prévision de recettes issues de la TVA était fautive, comme l'étaient les prévisions des trois années précédentes. Vous avez répondu que nous avions tort, que tout était formidable. Pourtant 10 milliards se sont perdus. Là aussi, nous voudrions des réponses... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Les députés du groupe RN applaudissent ce dernier.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Nous avons chaque année le même débat sur l'article liminaire. Pour ma part, je considère qu'il s'agit d'un état des lieux. Nous avons le droit de ne pas être d'accord avec cet état des lieux.

Mme Marie-Christine Dalloz. C'est quand même assez factuel !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Nous avons le droit de ne pas être d'accord avec ce qui a été prévu comme gel et surgel dès avril 2025 et qui, comme cela a été prévu et planifié, s'est effectivement concrétisé depuis. Nous avons le droit de ne pas être d'accord avec le fait d'avoir perdu 5 milliards de TVA sans se demander pourquoi nous les avons perdus, car nous ne disposons que d'hypothèses

alors même que la consommation intérieure a baissé. Nous avons donc le droit de ne pas être d'accord avec le bilan du gouvernement. C'est bien de cela qu'il s'agit dans l'article liminaire.

Et pour répondre à Charles Sitzenstuhl, si, pendant des années, l'article liminaire a été chaque fois adopté, c'est parce que le gouvernement avait une majorité.

M. Charles Sitzenstuhl. Ben oui !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Évidemment ! Par conséquent, cela ne signifie pas qu'il doit être adopté par principe. La différence avec la situation actuelle s'explique par le rapport de force dans l'hémicycle.

Mme la présidente. Sur les amendements identiques n^{os} 8, 23 et 65, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Sur l'article liminaire, je suis saisie par les groupes Rassemblement national et Ensemble pour la République de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics. J'essaierai de répondre à la question de M. Tanguy car il me semble qu'elle est effectivement au cœur des débats que nous aurons sur ce texte mais aussi dans une perspective plus large. Vous demandez pourquoi, étant donné la situation actuelle des finances publiques, la dépense publique continue d'augmenter et comment nous pouvons faire pour arrêter d'augmenter la dette tout en ayant une vision réaliste des besoins du pays.

Ainsi que l'affirme le gouverneur de la Banque de France, si nous stabilisons la dépense publique en volume, c'est-à-dire si la dépense totale n'augmente qu'à la même vitesse que l'inflation, alors en 2029, le déficit sera contenu à 3 % du PIB. Je parle ici de la dépense totale, c'est-à-dire des dépenses de santé, de la sécurité sociale, de celles des collectivités et de l'État. Cela signifie que nous ne devons augmenter la dépense publique totale que du niveau de l'inflation. Chacun doit donc vivre avec la même somme que l'année passée augmentée de l'inflation. Voilà la boussole qui nous est donnée par le gouverneur de la Banque de France, et ce point de repère montre que nous pouvons y arriver sans passer par une austérité massive, telle que celle qu'ont connue la Grèce, l'Italie ou le Portugal. Il est très important de le rappeler.

Si nous admettons que la dépense publique totale ne peut augmenter que dans la mesure de l'inflation chaque année, comment répartissons-nous l'effort ?

Vous le savez, monsieur Tanguy, je n'ai ni pensé ni écrit le projet de loi de finances pour 2025. Il a été préparé par le gouvernement de Michel Barnier ; puis il y a eu quelques ajustements assez mineurs – sauf un, j'y reviendrai – à l'arrivée du premier ministre François Bayrou. Je n'ai donc fait que l'exécuter.

En revanche, j'ai travaillé sur le projet de loi de finances pour 2026. Notre idée, pour tenir l'objectif d'une absence d'augmentation en volume, est d'abord de ne pas augmenter le budget de l'État en valeur. L'État s'impose donc de ne pas

dépenser plus que l'inflation ni que la croissance. Ensuite, nous voulons ne pas augmenter en volume le budget des collectivités. Enfin, nous voulons que le budget de la sécurité sociale mesuré en part du PIB reste stable : nous proposons donc d'en réviser le montant en fonction de la croissance et de l'inflation.

Si nous tenions ces trois principes pendant trois ans, alors le déficit serait contenu à 3 % du PIB en 2029. Voilà quelle est notre règle de dépense.

Pour que l'État parvienne à ne pas augmenter son budget en valeur, il faut que toutes les dépenses autres que la défense baissent. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est ce que nous proposons dans le projet de loi de finances pour 2026, où nous prévoyons une baisse de 1,5 milliard sur le budget des ministères hors défense. C'est également, je dois vous le dire, ce qui s'est passé en 2025, où les crédits ministériels hors défense ont baissé de 4,1 milliards.

Mme Élixa Martin. Il n'y a pas de quoi être fière !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Voilà ce qui est paradoxal : les budgets qui sont sous la tutelle directe du premier ministre et de la ministre des comptes publics, c'est-à-dire ceux des ministères – si on excepte le ministère de la défense – et des opérateurs, ont baissé de 4,1 milliards en 2025, et nous proposons une nouvelle baisse de 1,5 milliard en 2026. Vous faites néanmoins remarquer que, si nous avons maintenu la dépense publique sans aucune augmentation en volume, nous n'aurions pas 45 milliards d'augmentation des dépenses publiques.

D'où viennent-ils ? Si vous décomposez cette somme, vous constaterez que plus de la moitié s'explique par l'augmentation du budget de la sécurité sociale : En effet, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 prévoyait que l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) augmenterait de 3,4 % alors que la croissance nominale du pays s'élevait à 1,7 % – 0,7 % de croissance du PIB et 1 % d'inflation. Il a donc été admis par tout cet hémicycle, dans le texte issu de la commission mixte paritaire, adopté ensuite par 49,3, sans qu'il y ait censure, que la dépense de santé augmenterait en 2025 deux fois plus vite que la croissance.

Mme Marine Le Pen. Non !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Madame Le Pen, nous avons acté que les dépenses de santé... (*Mme Marine Le Pen proteste.*) Vous ne vous incluez pas dans cette décision, vous étiez dans l'opposition, je le sais. Néanmoins je répète qu'il a été acté que les dépenses de santé augmenteraient deux fois plus vite que la croissance du PIB.

Ce qui tire la dépense aujourd'hui, c'est donc d'abord la hausse des retraites et l'augmentation des dépenses de l'assurance maladie ; c'est aussi la hausse d'une partie des dépenses de fonctionnement des collectivités dont la croissance, préalablement forte, a ralenti en 2025 ; enfin, dans le périmètre de l'État, c'est la charge des intérêts de la dette et les dépenses du ministère de la défense. Voilà quels sont les faits.

Une fois qu'ils sont posés – puis je m'arrêterai dans mon explication –,...

Mme Élixa Martin. Ah !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...nous devons prendre en considération le fait que, dans le projet de loi de finances pour 2026, si nous avons jusqu'à présent beaucoup parlé d'impôts – et nous continuerons une fois que le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025 sera, je l'espère, adopté –, il n'y a pas de consensus pour réduire les dépenses de retraite et les dépenses de santé, qui sont celles qui connaissent les plus fortes augmentations – elles se comptent en milliards d'euros.

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements identiques, n^{os} 8, 23 et 65, tendant à supprimer l'article liminaire.

La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour soutenir l'amendement n^o 8.

M. Jean-Philippe Tanguy. Notre discussion montre que la façon dont nous débattons du budget est complètement obsolète. En effet, l'exposition de la philosophie générale qui anime le budget prend environ un quart d'heure et donne lieu à une brève discussion entre tous les groupes, tandis que nous discuterons une centaine d'heures de milliers d'amendements qui n'ont aucun sens. Je le dis depuis trois ans mais, cette année, il est particulièrement sensible que cette manière de procéder est obsolète.

Madame la ministre, ce que vous avez dit fonctionne en théorie, mais je vous renvoie à la loi de programmation qui a été votée, ou plutôt imposée, en 2023 : si on suivait ce qui était écrit sur le papier, d'après les raisonnements de vos prédécesseurs qui étaient aussi respectables que les vôtres, la dette devrait représenter 109 % du PIB – tandis qu'elle se situe à 116 % – et le déficit devrait être maîtrisé, ce qui n'est pas le cas.

Les raisonnements théoriques ne résistent pas à l'analyse du réel – nous le voyons avec la TVA, comme nous l'avons vu il y a deux ans avec l'impôt sur les sociétés. C'est pour cela que vous allez toujours dans le décor : vous vous situez tellement à la limite de la trajectoire qu'il faut tenir que, dès que vous vous écartez d'un centime, vous tombez dans le ravin. C'est ce qui se passe depuis des années. C'est ce qu'a fait M. Le Maire face à la tempête de l'inflation ou à la guerre en Ukraine.

Chaque fois, vous dites qu'il s'agit de crises, mais un gouvernement est fait pour affronter des crises, pas pour les temps normaux ! Si, dès qu'il y a un problème, vous dites que vous ne l'aviez pas prévu, le gouvernement ne sert à rien ! En effet, si tout va bien et si nous suivons un long fleuve tranquille, nous n'avons pas besoin de gouvernement ou seulement d'un gouvernement minimal. Si depuis mille ans, la France a un gouvernement, c'est qu'en fait elle a besoin d'un gouvernement capable d'affronter les crises ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Marcellin Nadeau, pour soutenir l'amendement n^o 23.

M. Marcellin Nadeau. L'article liminaire prend acte de l'échec de la politique économique macroniste : plus de 200 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus aisés n'auront eu d'autre effet que de gonfler de 100 milliards la dette en huit ans. Il montre aussi que le Parlement est dépossédé du débat budgétaire puisque le budget pour 2025 a été adopté par 49,3 et que le gouvernement a refusé une seconde lecture à l'Assemblée nationale. Notre chambre n'aura donc jamais eu l'occasion de discuter, dans

cet hémicycle, de la partie du projet de loi de finances pour 2025 relative aux dépenses. Adopter cet article reviendrait à légitimer ce texte, dans la forme et dans le fond.

J'évoquerai aussi les nombreux sacrifices imposés par ce projet de loi de finances, puisque plusieurs milliards, destinés à la mission *Travail et Emploi*, à l'écologie, à la recherche, aux collectivités locales et j'en passe, ont été annulés.

Pour ces raisons, le groupe GDR demande la suppression pure et simple de l'article liminaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Le Coq, pour soutenir l'amendement n° 65.

M. Aurélien Le Coq. Il tend également à supprimer l'article liminaire. En effet, celui-ci n'a rien d'un article technique à l'intérieur d'un texte technique qui serait dénué de tout sens politique et que les parlementaires devraient approuver à tour de bras pour assurer la continuité du gouvernement. En réalité, nous avons devant nous le bilan de votre politique.

M. Ugo Bernalicis. Eh oui !

M. Aurélien Le Coq. Madame la ministre, il est inexact et hypocrite – c'est même l'inverse de la réalité – de soutenir que nous examinons à présent un texte qui marque la fin de l'exécution d'un compromis parlementaire. Le budget passé en février a été adopté par 49.3. Il a été imposé par M. Bayrou. Vous savez exactement d'où il vient : il est l'application de la proposition de budget déposée par M. Barnier ; c'est la suite du même texte, pour lequel M. Barnier avait été renversé et censuré parce qu'il avait été nommé après des élections perdues par le président de la République. Nous sommes au bout d'un processus parlementaire qui n'a absolument rien d'un compromis et qui est même la quintessence du coup de force !

Je voudrais maintenant répondre brièvement sur le fond.

M. Thibault Bazin. Ce serait bien, en effet, de parler du fond !

M. Aurélien Le Coq. Vous dites que le problème, ce sont toujours les dépenses. Je tiens à vous faire remarquer que, dans cet article liminaire, le taux de prélèvement obligatoire s'élève à 43,6 % du PIB. Quand Emmanuel Macron est arrivé aux affaires en 2017, il était de 45,2 %. La différence, ce sont 48 milliards qui manquent dans les caisses et qui expliquent vos difficultés avec le déficit et le trou dans les caisses. Pourtant vous décidez de le faire payer en coupes budgétaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Christine Arrighi applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour donner l'avis de la commission.

M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Vous justifiez la suppression de l'article liminaire par votre opposition à la politique du gouvernement. C'est évidemment le droit de chacun ici de critiquer la politique du gouvernement.

Mme Élisabeth Martin. Merci ! (*Sourires.*)

M. Philippe Juvin, rapporteur général. La question n'est pas là. L'article liminaire n'est pas le bon véhicule car il est rendu obligatoire par la loi organique relative aux lois de finances

(Lolf). D'après la Lolf, et même d'après la Constitution, sans article liminaire, un projet de loi de finances de fin de gestion n'est pas valable.

Un article liminaire présente les grands équilibres ; il s'agit d'un article de transparence. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) D'ailleurs, je pense que s'il n'y avait pas d'article liminaire, pas de tableau récapitulatif, vous diriez qu'on ne comprend rien parce qu'il n'y a pas de récapitulation.

Au contraire, l'article liminaire a une vertu, celle de vous donner une vue générale du budget. Comme M. Tanguy l'a soutenu, au fond, on peut résumer les discussions budgétaires à quelques grandes lignes, sans nécessairement entrer dans les détails ou se noyer dans ceux-ci. L'article liminaire est là pour ça, pour donner une vue d'ensemble.

L'avis de la commission sur les amendements de suppression est donc défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Si vous votez des amendements sur les articles 1, 2, 3 ou 4, il faudra rappeler l'article liminaire et le mettre à jour mais, au début de la discussion, je ne vois pas sur quelle base nous pourrions le supprimer. L'avis du gouvernement sur les amendements de suppression est donc défavorable.

Vous êtes plusieurs à avoir soulevé la question de la TVA. En comptabilité nationale, c'est-à-dire une fois qu'on intègre les recettes, les dégrèvements et les retraitements de TVA, nous avons une moindre recette de 4 milliards d'euros par rapport à la prévision en loi de finances initiale pour 2025. C'est là le vrai chiffre, alors que toutes sortes d'estimations circulent. En ce qui concerne les prélèvements obligatoires, il y a un écart de 0,7 milliard d'euros par rapport à loi de finances initiale.

Alors oui, la TVA s'est montrée moins dynamique que d'autres impôts – je pense notamment à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés, dont les taux d'imposition n'ont pas changé. Leur évolution montre que les revenus des ménages et les bénéfices des entreprises ont augmenté. Ce sont donc plutôt de bonnes nouvelles : il y a quand même un dynamisme sous-jacent.

S'agissant des prélèvements obligatoires totaux, il y a un écart de 0,7 milliard par rapport aux prévisions initiales. Cet écart s'élève à 300 millions pour la dépense publique totale de l'État.

Dans une année où nous avons dû affronter la hausse des droits de douane américains et de nombreux événements climatiques ainsi que toutes sortes d'aléas intérieurs et extérieurs, sachant que les premiers mois, nous n'avions qu'un budget en services votés, nous pouvons dire que nous avons tenu au maximum les curseurs.

Je reconnais qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour revenir à une gestion qui ne génère pas une dette aussi importante que celle que nous avons connue cette année.

Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl. Je le répète, il faut voter contre ces amendements de suppression. J'appelle une dernière fois les groupes qui ont déposé à ces amendements à les retirer. Bien entendu, il est légitime que certains s'opposent au texte : c'est la démocratie. (« *Ab!* » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Si vous voulez manifester votre opposition aux textes financiers, c'est votre droit. Faites-le en votant contre l'ensemble du texte.

M. Aurélien Le Coq. On va le faire!

M. Charles Sitzenstuhl. Si cet article s'appelle article liminaire et non article premier, c'est parce qu'il est obligatoire. Comme l'a dit le rapporteur général, c'est une photographie qui permet de comprendre ce qu'il y a dans nos comptes. Cet article répond donc à l'exigence de transparence démocratique.

Je comprends, collègue Le Coq, que vous ne souteniez pas le gouvernement et que vous n'aimiez pas ses budgets,...

Mme Élisabeth Martin. Il ne s'agit pas d'aimer ou non ! Ne vous trompez pas de vocabulaire!

M. Charles Sitzenstuhl. ...mais montrez-le plutôt à la fin de l'examen de ce texte.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Madame la ministre, je vais dépersonnaliser la question et partir du principe que vous n'êtes pas responsable de tout cela. Je m'adresse donc aux collègues macronistes : vous avez voté en 2023 une loi de programmation des finances publiques. Ses prévisions figurent dans le tableau que j'ai sous les yeux.

Ce tableau montre que vous avez eu faux sur toute la ligne. Vous étiez au courant de la crise de l'hyperinflation et la guerre en Ukraine avait déjà commencé. Quant aux événements climatiques, il ne faut pas exagérer : sous l'Ancien Régime, quand il y avait une catastrophe climatique, un tiers du PIB disparaissait – mais nous n'en sommes pas là ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Nous souhaitons sanctionner cet article liminaire parce que vous vous êtes trompés. Vous êtes incompétents et vous n'avez pas suivi la programmation des finances publiques dans l'exécution du budget.

Ce qui est incroyable, c'est que, si vous annonciez une telle erreur de prévisions dans le privé – 40 milliards, excusez du peu –, vous dégageriez tous ! Vous parlez toujours de votre grande connaissance de l'économie privée et de l'entreprise. Dans une entreprise cotée, si vous disiez à vos actionnaires qu'il n'y a eu que 1 % de croissance au lieu des 3 % attendus, vous dégageriez ! Et, entre nous, bon débarras ! J'envie ces entreprises : si j'étais actionnaire du macronisme, je pourrais tous vous dégager. Malheureusement, nous devons vivre avec vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 8, 23 et 65.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	209
Nombre de suffrages exprimés	178
Majorité absolue	90
Pour l'adoption	104
contre	74

(*Les amendements identiques n^{os} 8, 23 et 65 sont adoptés ; en conséquence, l'article liminaire est supprimé.*)

Première partie

Mme la présidente. Nous abordons l'examen de la première partie du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025.

Article 1^{er}

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. C'est encore moi, désolé. Cet article est intéressant parce qu'il porte sur la fraction de TVA qui finance l'audiovisuel public. Or que s'est-il passé cette année ? La Cour des comptes a publié un rapport qui cloue au pilori la gestion de France Télévisions. On pourrait prendre beaucoup d'autres exemples, mais là, il s'agit quand même de 4 milliards d'euros par an. Mais ce n'est rien, ce n'est pas grave !

Le rapport public a pointé à juste titre les dépenses somptuaires du groupe. Nous pourrions aussi parler de sa gestion profonde et de ses ressources humaines. D'honnêtes gens qui font leur travail sans demander rien à personne ont d'ailleurs été embarqués dans cette mauvaise gestion, alors qu'ils n'en étaient pas responsables.

Pourtant, les dirigeants sont reconduits et on ne leur demande aucune explication. De vagues justifications ont été données en commission, mais personne n'a battu sa coulpe. Vous choisissez bien les dirigeants des organismes parapublics. Ils sont un peu comme vous : ce n'est jamais de leur faute et ils ont toujours tout bon. Quand la Cour des comptes publie un rapport, elle n'a pas tort mais elle n'a pas quand même pas assez raison pour que les dirigeants démissionnent. Ils ne sont jamais responsables de rien, sauf du chèque qu'ils reçoivent chaque mois. Pour empêcher le salaire de directeur, il y a toujours du monde !

Vous voudriez que nous votions l'article 1^{er} comme si de rien n'était, sans tenir compte du rapport de la Cour des comptes ! De plus, madame la ministre, je rappelle que nous n'avons pas eu de réponses à nos questions sur la TVA, malgré les interpellations de plusieurs collègues, dont Charles de Courson.

Vous nous dites que ce n'est pas si grave, mais ce n'est pas vrai. Depuis bientôt trois ans, le rendement de la TVA baisse. Vous pouvez accuser les petits colis chinois, mais nous ne croyons pas à vos explications.

À force de taper sur la consommation populaire et sur les artisans, les gens ne consomment plus ou peu. Nous le constatons dans nos circonscriptions : de plus en plus de gens, y compris des classes moyennes, nous disent qu'ils ne peuvent pas payer la viande pour leur enfant. Ce n'est pas du misérabilisme, ce sont les retours du terrain. Bercy pourrait s'en inspirer, mais Bercy ne les écoute jamais, puisqu'il considère que les députés sont des ploucs et des pignoufs.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Non !

M. Jean-Philippe Tanguy. Bien sûr que si ! Nous vous le disons donc : la TVA baisse, parce que les gens n'ont tout simplement plus d'argent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Sur l'article 1^{er}, je suis saisie par le groupe Ensemble pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Matthias Renault, pour soutenir l'amendement n° 9 rectifié.

M. Matthias Renault. Comme vous le savez, le RN est favorable à la privatisation de la quasi-intégralité de l'audiovisuel public, ce qui serait d'ailleurs un moyen de faire des économies. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Puisque nous n'étudierons probablement pas la mission *Audiovisuel public* dans la deuxième partie du PLF, j'aimerais vous interpellier sur le dernier rapport de la Cour des comptes, qui pointe un risque de dissolution de l'entreprise France Télévisions au 31 décembre 2026 si rien n'est fait pour améliorer sa situation. En effet, le niveau de capital propre est inférieur à la moitié du capital social.

Nous ignorons ce que compte faire le gouvernement. Une recapitalisation est-elle prévue ? Ce serait la pire des solutions, car cela reviendrait à prolonger artificiellement un équilibre économique aujourd'hui rompu. Ensuite, l'accord de 2013, devenu obsolète, a été critiqué au mois de juillet par la Cour des comptes. Y aura-t-il un nouvel accord à très court terme avec les syndicats, sous la direction de France Télévisions ? Cela paraît indispensable. Enfin, une baisse de 2 % des crédits est prévue. Sera-t-elle conservée dans la version finale du texte, si celui-ci est adopté par ordonnance ou par une loi spéciale ? C'est le moins que l'on puisse attendre s'agissant d'une entreprise qui est à la dérive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Votre amendement d'appel porte sur la question posée par la Cour des comptes. Vous proposez aussi de réduire de 2,5 milliards la fraction de TVA affectée aux sociétés d'audiovisuel public. Compte tenu du fait que cette dotation est versée par douzième, cela n'est plus possible : nous sommes presque au mois de décembre et il ne reste que 400 millions d'euros à verser sur les 4 milliards de TVA affectés. Cet amendement, même s'il était voté, serait inopérant. La commission a rejeté cet amendement. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je ne crois pas avoir jamais dit ou pensé que les députés étaient des pignoufs, monsieur Tanguy. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN, EPR et LFI-NFP.*) Les services sous ma tutelle ne le pensent pas non plus. Nous avons un grand respect pour le Parlement. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) On ne peut donc pas dire que des fonctionnaires considèrent que la démocratie n'est pas légitime.

Revenons-en à des éléments plus factuels. Cet article vous propose d'ajuster le régime de TVA au titre d'une triple compensation : une compensation de la régularisation

payée par France Médias Monde au titre de la TVA sur les achats internationaux – en effet, cette entreprise ne peut pas déduire la TVA ; des ajustements liés à un niveau de taxe sur les salaires plus élevé que prévu pour TV5 Monde et, à l'inverse, plus bas que prévu pour Arte France. Il ne s'agit pas d'une hausse des budgets : nous respectons simplement notre propre règlement intérieur. C'est quand même la base ! Je suis défavorable à l'amendement.

Pour répondre à vos questions, monsieur Renault, la présidente de France Télévisions a bien ouvert des négociations pour conclure l'équivalent de nouvelles conventions collectives. Le rapport de la Cour des comptes a en effet montré qu'il y avait une grande variété de régimes, de contrats et de typologies de couverture sociale chez les employés. En outre, je vous confirme que le gouvernement a proposé une baisse de 2 % des crédits alloués à l'audiovisuel public.

Dans ce pays, le pouvoir est au Parlement. Les ordonnances ne sont pas l'outil que nous envisageons pour faire passer le budget – sinon, je ne serais pas là, avec vous, matin, midi et soir. Je rappelle aussi qu'une loi spéciale n'est pas un budget : c'est un outil qui permet d'attendre le prochain budget. La loi spéciale se limite à la stricte reconduction des crédits de l'an passé, jusqu'à l'adoption du nouveau budget. Je ne pourrai donc rien faire d'autre. Cela veut dire que nous ne pourrions ni faire des économies ni augmenter les crédits – par exemple pour la défense –, en cas de hausse des besoins.

Vous voyez maintenant dans quel cadre nous pourrions procéder à des économies en 2026, sans passer par des ordonnances ou par une loi spéciale, mais par le vote et l'approbation d'un budget par le Parlement.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Brun, suppléant M. Éric Coquerel, président de la commission des finances.

M. Philippe Brun, suppléant M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Sur le sujet très spécifique de l'audiovisuel public, cet article montre toutes les limites de la politique de la caisse vide menée depuis sept ans.

D'abord, la taxe d'habitation a été supprimée. Pour la compenser, des fractions de TVA supplémentaires ont été affectées aux collectivités locales. Ensuite, la redevance audiovisuelle a été supprimée. Cela ne faisait plaisir à personne de la payer. Elle a également été compensée par une fraction de TVA affectée à l'audiovisuel public. Des impôts de production ont aussi été supprimés. Même chose : ils ont été compensés par cette recette magique qu'est la TVA.

Cela a fonctionné pendant quelques années, notamment entre 2020 et 2023, parce que l'inflation était importante. Mais là, patatras : il nous manque 10 milliards, parce que les Français déconsommant et que la TVA ne peut, à elle seule, supporter toutes ces politiques publiques qui étaient jadis financées par la taxe d'habitation, les impôts de production et la contribution à l'audiovisuel public.

Madame la ministre, j'ai une question à vous poser, car ce débat budgétaire est aussi économique : quelle politique économique voulez-vous mettre en œuvre pour relancer la consommation en France ? La déconsommation, nous la voyons partout. En cela, je suis plutôt d'accord avec ce qu'a dit M. Tanguy : les petits colis ne sont pas la seule raison de la baisse de la TVA dans notre pays.

Regardez le chiffre d'affaires consolidé des supermarchés en France : au mois d'octobre 2024, il s'élevait à 139 milliards ; en 2025, il s'élève à 138 milliards. Malgré l'augmentation des prix alimentaires et des charges d'énergie, malgré l'inflation qui est tout de même positive cette année, les chiffres d'affaires consolidés de nos supermarchés baissent. C'est donc bien la preuve que nous sommes dans une situation de déconsommation.

Ni le PLF ni le PLFSS ne contiennent des mesures pour remédier à cette crise du pouvoir d'achat. Nous n'arriverons pas à financer nos services publics, notamment tous ceux qui sont maintenant financés par la TVA, si nous n'avons pas une réflexion sur la consommation.

Nous proposons de baisser immédiatement la contribution sociale généralisée (CSG) pour la moitié des salariés français. Cela représenterait un gain de pouvoir d'achat de 900 euros au niveau du smic pour tous les gens qui gagnent moins de 2 200 euros par mois.

Madame la ministre, nous avons besoin d'avoir une vision économique et pas seulement comptable. Il est plus que jamais nécessaire de relancer la consommation pour sauvegarder nos comptes publics.

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 119, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. En 2025, d'après l'Insee, le pouvoir d'achat augmente de 1,1 %, la consommation en valeur de 1,4 % – contre 0,3 % en volume, ce qui est très faible ; surtout, la base taxable de la TVA a crû de 1,7 %. Notre problème ne tient donc pas aux sous-jacents de la TVA, mais à la conversion en taxe d'une base taxable. Contrairement à 2023 et 2024, où elle avait connu une très forte baisse, cette base, je le répète, est cette année en hausse ; or le produit de la TVA reste globalement stable. Cela signifie que l'impôt ne rentre pas pour des raisons liées à la collecte, que la difficulté réside dans la lutte contre la fraude, les petits colis et autres.

M. Ugo Bernalicis. Cela me rappelle le rapport de l'Inspection générale des finances sur le commerce en ligne...

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Cela explique qu'en 2025 il ne soit question que de 4 milliards d'écart, alors que les fourchettes étaient bien supérieures dans les années précédentes, notamment en raison d'enjeux massifs ayant trait à la décomposition du PIB, à l'inflation. Encore une fois, le problème, cette année, n'est pas du tout le même. Quand la base taxable augmente de 1,7 % mais que le produit de la TVA reste stable, cela veut dire que le problème réside dans la conversion effective des montants taxables en taxes, pour les raisons que je viens d'indiquer. Je rendrai bien évidemment publiques, dès qu'elles m'auront été remises, les conclusions de la mission que j'ai confiée à l'inspection générale de l'Insee et à l'ensemble des services du ministère.

Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Hervieu.

Mme Catherine Hervieu. Une fois de plus, le Rassemblement national caricature et attaque notre audiovisuel public, déjà menacé par la modification de son financement, par

l'erreur qu'a été la suppression de la redevance audiovisuelle. Il est vrai que celle-ci n'avait pas que des qualités, que pour un certain nombre de foyers, elle constituait une charge ; elle garantissait néanmoins un financement pérenne, et stable dans le temps, au service public de l'audiovisuel.

Les groupes concernés ont déjà été mis à contribution au titre de l'effort budgétaire : 62 millions d'euros de moins pour France Télévisions, 4,1 millions de moins pour Radio France, soit des coupes très importantes. On ne peut pas toujours leur demander de faire mieux avec un budget moindre. Au moment où la concentration des médias menace la neutralité de l'information, notre pays a besoin d'une information publique de qualité, d'un audiovisuel fort, au financement pérenne ; il y a là un enjeu démocratique majeur.

C'est pourquoi les socialistes se sont fermement opposés à la proposition, émise par la ministre de la culture, d'une fusion entre Radio France et France Télévisions. Cessons de menacer notre audiovisuel public, protégeons-le, votons massivement contre cet amendement – sans doute aussi contre le suivant ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC. – M. Jérémie Jordanoff applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Renault.

M. Matthias Renault. Je prends note de la défense inconditionnelle, par notre collègue socialiste, de l'audiovisuel public, chasse gardée de la gauche, voire du Parti socialiste en particulier. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe SOC.*)

M. Hervé Saulignac. Quelle caricature !

M. Matthias Renault. Quant à nous, nous assumons le fait que nous voulons faire des économies, que les Français ne consentent plus à payer 4 milliards d'euros d'impôts pour un service public tout sauf neutre, complètement idéologique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Le récent rapport consacré à France Télévisions par la Cour des comptes met d'ailleurs en évidence un certain nombre de dérives qu'il importe de porter à la connaissance du public : 3,8 millions d'euros de frais de taxi, 6 millions d'euros de notes de frais indues, 42 millions pour la rénovation du siège, cinquante-trois voitures de fonction, des gabegies immobilières – par exemple 6 millions investis dans un bâtiment resté vide –, 14 millions d'euros de subventions aux treize comités d'entreprise, ou encore l'acquisition d'un château en Dordogne, avec piscine, pour 1 million d'euros. La gestion de France Télévisions ne se résume pas à ces faits ; ils n'en sont pas moins insupportables pour nos compatriotes ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Pierre Cordier. Si c'est vrai, c'est scandaleux. Je vérifierai ces informations !

(*L'amendement n° 9 rectifié n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson, pour soutenir l'amendement n° 119.

M. Charles de Courson. Il s'agit d'un petit amendement de principe. On nous demande de rehausser la dotation de l'audiovisuel public de 10,4 millions d'euros, dont 9,9 millions consistent en « crédits alloués à France Médias Monde afin de compenser la régularisation payée par l'entreprise au titre de la TVA sur les achats internationaux hors UE du fait de la perte de son droit à déductibilité de TVA ». À la limite, pourquoi pas ?

En revanche, bien qu'il ne s'agisse pas de grosses sommes, quand vous lisez – je cite toujours l'exposé des motifs de l'article 1^{er} – qu'il faut 700 000 euros de plus à TV5 Monde « en raison d'un niveau de taxe sur les salaires plus élevé qu'initialement prévu » et 200 000 euros de moins à Arte France « dans la mesure où l'entreprise a payé moins de taxe sur les salaires que prévu », vous vous évanouissez ! Ne sont-ils pas capables de prévoir le niveau de cette taxe ? Ce n'est pas sérieux ! En outre, un budget se gère globalement : pourquoi nous demander de compenser ligne par ligne ?

D'où cet amendement visant à minorer de 500 000 euros, soit la différence entre les deux sommes que je viens de mentionner, la hausse prévue. Il nous faut montrer que nous ne sommes pas là pour acter une mauvaise gestion ; si je présidais l'une de ces institutions, j'aurais honte de révéler que je me suis trompé dans le calcul de la taxe sur les salaires. Il y a quelques chefs d'entreprise parmi vous, chers collègues : je ne sais pas ce qu'ils en pensent, mais moi, je n'oserais pas réclamer !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Nous nous situons là à la marge : 0,3 % des budgets de TV5 Monde et d'Arte, 500 000 euros sur les 4 milliards alloués à l'audiovisuel public.

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas le montant qui est en cause, c'est le motif !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. En raison du remplacement de la contribution à l'audiovisuel public par une taxe affectée, elle-même non soumise à la TVA, ces sociétés ont été assujetties à la taxe sur les salaires – dont il est prévu qu'elle soit compensée. Il y a en la matière 0,3 % de différence entre la somme effective et les prévisions établies en début d'année, mais cette affaire, pour les finances publiques, reste neutre : par l'intermédiaire de la taxe affectée, l'État verse aux sociétés en cause le même montant qu'elles lui ont payé sous forme de taxe sur les salaires. Ce mouvement circulaire...

M. Emeric Salmon. À quoi sert-il, alors ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ...n'aggrave pas la dépense publique. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Si nous passons quelques minutes à discuter de 500 000 euros destinés à un opérateur public, c'est qu'il ne s'agit pas de subventions : l'octroi de ces dernières relève de la direction du budget et de l'autorité des ministres, dont en dernier lieu vous examinez les comptes et sanctionnez éventuellement la gestion. Si ces 500 000 euros avaient correspondu à des subventions, vous ne les auriez pas forcément vus passer, dans un sens ou dans l'autre. En revanche, dès qu'il s'agit d'affectation de recettes fiscales – recettes de la TVA, en l'occurrence –, la décision finale revient au Parlement, auquel nous devons donc, avec une totale transparence, fournir les montants à l'euro près – de là ces ajustements.

Vous le savez, car nous en avons déjà parlé longuement : la taxe sur les salaires est affreusement compliquée et présente beaucoup d'effets de bord, ce pourquoi je souhaite la réformer en profondeur. Nous constatons ces effets indésirables sur Arte ou TV5 Monde, dont les prévisions de budget ont été calculées d'après la masse salariale de 2024, mais les associations qui gèrent désormais nombre de nos services

sociaux, comme des Ehpad, rencontrent les mêmes problèmes. Très ancienne, cette taxe doit, je le répète, être revue de fond en comble ; je suis même prête à envisager sa suppression...

M. Thibault Bazin. On en a parlé lors de l'examen du budget de la sécurité sociale !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...et son remplacement par une autre source de financement de la sécurité sociale. En attendant, monsieur de Courson, peut-être pourriez-vous nous faire confiance en matière d'affectation de la TVA et retirer votre amendement ; à défaut, avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Je vais retirer cet amendement. Toutefois, chers collègues, nous ne pouvons continuer d'être là simplement pour alimenter les comptes en vue de remédier à des erreurs de gestion. Je suis désolé, ce n'est pas normal !

M. Laurent Wauquiez. Je reprends l'amendement !

Mme la présidente. L'amendement n° 119 est repris. Je le mets donc aux voix.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	225
Nombre de suffrages exprimés	219
Majorité absolue	110
Pour l'adoption	105
contre	114

(L'amendement n° 119 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	224
Nombre de suffrages exprimés	221
Majorité absolue	111
Pour l'adoption	141
contre	80

(L'article 1^{er} est adopté.)

Article 2

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. L'examen de l'article 2 nous promet un débat intéressant concernant les chambres de commerce et d'industrie (CCI), mais je souhaiterais plutôt revenir sur ce qui s'est passé. Madame la ministre, nous mentionnons un rapport de la Cour des comptes qui fait état de problèmes de gestion gravissimes : aucune conclusion n'en est tirée. Nous évoquons une loi de programmation des finances publiques, adoptée ou plutôt imposée ici : personne

ne répond. Ce n'est pas là une collection d'anecdotes, mais un état d'esprit, plus précisément la vraie méthode de gouvernement macroniste.

Vous pouvez nous dire ce que vous voulez, que le Parlement est souverain, et ainsi de suite; reste que vous ne répondez jamais qu'aux questions qui vous arrangent. Et dès qu'on vous met en difficulté, vous recourez à l'épouvantail des extrêmes, bref, au degré zéro de l'argumentation.

J'aimerais tout de même que l'on m'explique comment, dans un pays comme la France, lorsqu'un rapport de la Cour des comptes – laquelle, sauf erreur, n'est pas une annexe du Rassemblement national – signale, comme le rappelait Matthias Renault, des erreurs de gestion si graves qu'elles vont jusqu'au risque de dissolution d'un service public doté de 4 milliards d'euros par an, loin d'avoir un problème de caisse, comme le disait Philippe Brun, richissime au contraire, au point de se permettre des dépenses somptuaires, il ne s'ensuit aucune réponse, aucun bilan.

Personne n'est responsable de rien; circulez, braves gens, il n'y a rien à voir et vous serez bien aimables de nous faire confiance au sujet de l'affectation de la TVA! Eh bien, non, nous ne vous faisons pas confiance, car vous ne respectez pas la confiance qu'a le peuple français, lui, en son Parlement, en demandant aux parlementaires, responsables des deniers publics, de justifier une telle utilisation de ceux-ci. Tel est le paradoxe.

Excusez-nous, mais nous ne sommes pas d'accord. Si vous considérez que s'inspirer des rapports de la Cour des comptes, demander des comptes aux agents publics, aux services publics, relève de l'extrémisme, il y a là un grave problème politique, qui fait la différence entre vous et nous. La dépense de chaque euro d'argent public doit être justifiée de manière sérieuse et, si quelqu'un gère mal cet argent, il doit partir! Ce n'est pas de l'extrémisme, c'est la démocratie, c'est même la République! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Wauquiez.

M. Laurent Wauquiez. Il y a tout de même une question qu'on ne se pose pas. S'il rentre moins d'impôts, comme vous le dites, c'est parce qu'il y a trop d'impôts!

M. Fabrice Brun. Trop d'impôt tue l'impôt!

M. Laurent Wauquiez. La France détient le record des prélèvements obligatoires et, à un moment donné, si vous augmentez constamment les impôts, vous dépassez le sommet de la courbe de Laffer; la rentabilité fiscale n'est plus au rendez-vous. Les citoyens français n'en peuvent plus, les entreprises n'en peuvent plus; je le répète, augmentez les impôts tant que vous voulez, vous n'obtiendrez pas la rentabilité attendue. C'est pour cela que, depuis le début, notre groupe s'en tient à la seule voie rationnelle: il faut s'interdire le recours à l'outil fiscal, qui est à présent en train de détruire de la valeur – de l'emploi, de la consommation, du pouvoir d'achat.

Ce qui nous gêne dans ce projet de loi de fin de gestion, si nous sommes honnêtes, c'est que la dépense publique et les prélèvements obligatoires ont encore augmenté, alors que notre pays détient déjà le record sur ces deux tableaux.

Quant à l'article 2, il s'attaque encore une fois aux CCI.

M. Fabrice Brun. La Macronie n'aime pas les corps intermédiaires!

M. Laurent Wauquiez. Revenons en arrière sur le chemin que ces chambres ont parcouru: depuis une dizaine d'années, elles ont réduit de 50 % leurs effectifs tout en continuant d'assurer le même service, en se remettant complètement en question, en restant le partenaire des entreprises, des territoires, des commerçants.

Alors même que l'État leur a donné sa parole, vous tentez de la renier. Je vous pose donc la question: quelles sont les structures publiques, les agences, capables d'en faire autant? Pendant que les CCI ont baissé leurs effectifs de 50 %, les effectifs de la sphère publique ont augmenté de 24 % et les effectifs des agences administratives de 9 %. Commencez par faire cet effort de gestion, et on en reparlera!

Que l'État tienne parole auprès de ces partenaires de nos territoires et du développement économique! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus.

M. Jérémie Patrier-Leitus. M. Tanguy n'a pas défendu l'article mais est revenu sur la question de l'audiovisuel public. Si vous me le permettez, je souhaite intervenir sur ce sujet.

Madame Le Pen, la semaine dernière, vous avez dit que lorsque la gauche n'aimait pas, elle interdisait. Vous, quand vous n'aimez pas, vous privatisez.

Vous n'aimez pas l'audiovisuel public, donc vous décidez de faire le tri. C'est l'amendement du collègue Renault; il fait le tri entre les chaînes de France Télévisions, puisque vous souhaitez maintenir une chaîne de télévision locale, une chaîne dédiée à l'outre-mer ou encore une radio de proximité.

Si vous allez au bout de votre logique, alors proposez de privatiser complètement l'audiovisuel public, considérant qu'il n'y a pas lieu d'avoir un audiovisuel public dans le pays. (*Mme Marine Le Pen s'exclame.*)

Ce qui vaut pour la gauche vaut aussi pour le Rassemblement national: si vous n'aimez pas, vous privatisez et vous interdisez, vous aussi! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Jean-Philippe Tanguy. Quel est le rapport?

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Pantel.

Mme Sophie Pantel. Pour en revenir à l'article 2, les CCI constituent un grand réseau de proximité, qui accompagne près d'1,2 million d'entreprises et des porteurs de projet, gère des infrastructures sur nos territoires et participe à la formation, avec un réseau performant dans chacun de nos départements.

En 2013, les CCI ont subi une baisse drastique de la ressource fiscale qui leur est affectée – de 1,4 milliard à 525 millions d'euros – et une baisse très importante de leurs effectifs, passant de 25 000 salariés à environ 13 000. Les efforts ont donc déjà été faits.

On s'honorerait en respectant la parole publique donnée. Les CCI s'étaient engagées sur une trajectoire pour laquelle elles ont fourni des efforts continus. Il faut restaurer cette trajectoire et respecter l'engagement noué entre le réseau des CCI et le gouvernement.

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs demandes de scrutin public : sur les amendements n^{os} 32 et identiques, par le groupe Socialistes et apparentés ; sur les articles 2 et 3, par le groupe Ensemble pour la République.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisie de plusieurs amendements identiques, n^{os} 32, 42, 59, 71, 87, 97 et 102.

La parole est à M. Jacques Oberti, pour soutenir l'amendement n^o 32.

M. Jacques Oberti. Nous connaissons toutes et tous le rôle majeur que jouent les CCI pour les entreprises de notre pays.

Dans la loi de finances initiale pour 2024, des engagements pluriannuels ont été pris : financement de 525 millions d'euros chaque année jusqu'en 2027 pour les CCI, assorti d'un prélèvement sur fonds de roulement de 40 millions d'euros en 2024, puis de 20 millions d'euros chaque année jusqu'en 2027.

Après avoir vécu une restructuration importante il y a dix ans, accompagnée d'une diminution de près de 60 % de leurs ressources, les CCI se sont à nouveau engagées pour se mettre en ordre de marche par rapport à ce qui leur était demandé. Or, nous avons découvert dans le PLFG pour 2025 une ponction supplémentaire de 30 millions d'euros, retenue à la fois sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et sur la cotisation foncière des entreprises (CFE), en plus des 20 millions d'euros prévus ! Je vous le dis, ce n'est pas à six semaines de la clôture de l'exercice 2025 qu'une telle réduction peut avoir lieu de façon rétroactive.

De plus, la situation mentionnée dans le PLFG, évoquant notamment une trésorerie exceptionnelle, n'est pas le reflet de la réalité, une fois extraits les recettes perçues d'avance, les charges correspondant à des services rendus, voire à la gestion de ports ou d'aéroports pour certaines CCI, le remboursement de la dette ainsi que les prélèvements de l'État.

Lorsque l'État s'engage, il doit tenir parole. C'est la raison pour laquelle le groupe Socialistes et apparentés demande que cette ponction soit purement et simplement supprimée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson, pour soutenir l'amendement n^o 42.

M. Charles de Courson. Les alinéas 6 et 7 de cet article 2 sont l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

L'année dernière, lors des discussions sur la loi de finances pour 2025, nous avons eu ce débat sur les CCI. Vous vous en souvenez. Le gouvernement voulait alors réduire la recette qui leur est affectée, contrairement à l'accord pluriannuel qui avait été passé. Nous avons tous tellement hurlé que nous avons obtenu gain de cause. Nous avons alors trouvé un compromis correspondant à un financement à hauteur de 525 millions d'euros.

Nous voilà à la mi-novembre. Ce texte, s'il est voté, le sera dans une semaine ou deux, soit déjà fin novembre, voire début décembre. Cela correspond à la fin de l'exercice budgétaire. On nous explique qu'on va réduire de 30 millions, c'est-à-dire de 6 %, l'impôt affecté aux CCI, au motif qu'elles ont de la trésorerie. On nous a déjà fait le coup l'année dernière : c'était le même argument et on a tenu bon.

M. Vincent Descoeur. Nous l'avons fait sortir par la porte, le voilà qui revient par la fenêtre !

M. Charles de Courson. Mes chers collègues, c'est exactement ce qu'il ne faut pas faire. Pourquoi ne pas imposer la même chose aux chambres d'agriculture ou aux chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), pendant qu'on y est ? Ce n'est ni fait ni à faire !

Rappelons la position du Parlement : c'est 525 millions, et on reste à 525 millions. Point. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Louwagie, pour soutenir l'amendement n^o 59.

Mme Véronique Louwagie. L'article 2 prévoit d'augmenter les crédits pour quelques acteurs et de diminuer le plafond des taxes affectées aux chambres de commerce et d'industrie.

Cela a été dit, nous avons cette discussion chaque année. Il s'agit d'une discussion abrupte, compliquée, tendue parfois, mais qui permet finalement d'aboutir à un montant déterminé pour l'année au moment de la loi de finances initiale.

On ne peut pas, à la fin du mois de novembre, modifier les montants pour l'année en cours. Ce serait rompre le lien de confiance entre l'État et les acteurs concernés, et ce serait quasiment intervenir de manière rétroactive. Sur la forme, ce n'est pas possible.

Sur le fond, il faut continuer à travailler à la mutualisation avec les chambres consulaires – j'avais eu l'occasion de le faire en tant que ministre déléguée. Certains sujets traités, comme la transmission d'entreprise, sont les mêmes, et ils peuvent être abordés de la même manière au niveau des chambres consulaires, qui sont prêtes à mutualiser certaines missions.

Il faut continuer à travailler en ce sens parce que certains ressortissants sont inscrits à la fois aux chambres de métiers et de l'artisanat et aux chambres de commerce et d'industrie, ce qui n'est pas le système le plus lisible pour les entreprises.

Poursuivons sur le chemin de la mutualisation. Les chambres consulaires y sont prêtes, elles me l'avaient affirmé et m'avaient rendu un premier document de travail début septembre. C'est ainsi qu'on pourra peut-être diminuer les dépenses, mais ne changeons pas les règles du jeu en cours d'année, ce serait une rupture du lien de confiance. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes DR et LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Martineau, pour soutenir l'amendement n^o 71.

M. Éric Martineau. L'efficacité économique des chambres consulaires s'appuie sur des résultats : pour chaque euro investi via la taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie (TCCI), plus de 4 euros de valeur sont générés par l'économie réelle locale.

Cet amendement, que je défends avec ma collègue Delphine Lingemann, invite les parlementaires à soutenir les opérations de mutualisation et de rapprochement pour servir le monde économique, c'est-à-dire les entreprises et les chefs d'entreprise. C'est pourquoi il propose de maintenir la trajectoire pluriannuelle votée par le Parlement, entérinée par la loi de finances initiale pour 2024 et confirmée en loi de finances pour 2025 : 525 millions d'euros de plafond pour la

TCCI et, en contrepartie, un prélèvement sur les fonds de roulement des CCI de 20 millions d'euros en 2025. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Delautrette, pour soutenir l'amendement n° 87.

M. Stéphane Delautrette. À mon tour de saluer et de souligner le rôle essentiel que jouent, dans nos territoires, les CCI, dans l'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) et des industries. Je le dis en tant que député d'une circonscription rurale : leur présence dans l'ensemble du territoire est précieuse.

Le réseau consulaire en général et les chambres de commerce et d'industrie en particulier ont déjà été mis à contribution. Il a répondu à l'appel qui lui était adressé de participer aux économies globales de l'État. Il le fait depuis dix ans et s'est restructuré en conséquence.

Certes, il y a encore un peu de chemin à parcourir, notamment dans la recherche de mutualisation avec les autres acteurs de l'accompagnement des entreprises – Mme Louwagie l'a très bien dit.

Pour autant, est-il raisonnable, en fin d'année, de revenir sur les engagements qui ont été pris avec des CCI consentantes ? Ce n'est pas acceptable. Ce n'est certainement pas la voie qui permettra de rétablir un lien de confiance pourtant nécessaire.

Je l'évoquais tout à l'heure lors des questions au gouvernement : la question de la confiance, qu'il s'agisse des collectivités, du réseau des CCI ou des entreprises, est essentielle si on veut redresser la situation de notre pays.

C'est la raison pour laquelle nous appelons le gouvernement à tenir les engagements pris auprès du réseau consulaire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Sylvain Maillard, pour soutenir l'amendement n° 97.

M. Sylvain Maillard. Je ne vais pas répéter les arguments mentionnés, mais deux choses me semblent importantes.

On a évidemment besoin de faire des économies, mais il faut faire un choix. Si l'on estime que les chambres de commerce et d'industrie, comme les chambres de métiers et de l'artisanat, sont essentielles pour nos territoires, alors il faut leur donner les moyens de fonctionner. Au contraire, si on estime que ça ne sert à rien, alors il faut arrêter.

Il y a deux ans, je m'en souviens très bien, nous avons conclu un engagement avec les CCI, dont le financement devait baisser – fortement au début, puis progressivement – tandis qu'elles adaptaient leurs effectifs et leurs missions. Les chambres se sont exécutées, partout en France. Il faut saluer leurs efforts, et cela a été dit très largement : si tous les organismes qui travaillent avec l'État avaient fait les mêmes efforts, ce serait vraiment à saluer.

Il est donc important que l'Assemblée se mobilise pour maintenir ce seuil de 525 millions d'euros. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Félicie Gérard, pour soutenir l'amendement n° 102.

Mme Félicie Gérard. L'article 2 prévoit une diminution du plafond de la taxe affectée au réseau des CCI de l'ordre de 30 millions d'euros, et ce de manière rétroactive sur l'année 2025. Or la loi de finances pour 2024 avait fixé une trajectoire claire : un financement stable de 525 millions d'euros jusqu'en 2027, assorti d'un prêt de 40 millions d'euros en 2024 puis de 20 millions par an jusqu'en 2027.

Les CCI ayant besoin de visibilité pour assurer leur mission et accompagner nos entreprises, cet amendement propose de revenir à la trajectoire pluriannuelle votée en 2024.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. La commission a décidé d'adopter ces différents amendements.

M. Maillard l'a très bien dit tout à l'heure : évidemment, tout le monde doit être soumis à l'effort. Simplement, l'effort ne se fait pas au doigt mouillé, mais en fonction d'engagements,...

M. Philippe Gosselin. Les engagements étaient clairs !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ... parmi lesquels l'engagement d'une trajectoire pluriannuelle votée en loi de finances pour 2024 : 40 millions en 2024, puis 20 millions jusqu'en 2027. L'État s'est engagé sur cette trajectoire et il convient de la respecter strictement.

Par ailleurs, on peut se poser la question du caractère déstabilisant pour un opérateur, quel qu'il soit, de voir 6 % de son budget total supprimé au mois de novembre alors même qu'il n'a pas pu l'anticiper.

M. Sylvain Maillard. Bien sûr !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Un des arguments qui figurent dans les documents fournis par le gouvernement est que la trésorerie des CCI s'élèverait à 871 millions. Mais, sur cette somme, 220 millions doivent être reversés aux entreprises et 329 millions sont en réalité des crédits affectés aux établissements industriels et commerciaux gérés par les CCI – je pense à des aéroports et à des centres de congrès. À cela s'ajoutent les prélèvements de l'État.

Sur cette trésorerie qui semble très imposante, la trésorerie réellement mobilisable n'est que de 282 millions, ce qui représente à peu près une soixantaine de jours de fonctionnement. En outre, les CCI sont endettées auprès d'établissements de crédit pour un montant de l'ordre de 600 millions d'euros.

Pour toutes ces raisons, en particulier au nom du respect de la signature de l'État et des engagements contractuels, la commission a décidé de donner un avis favorable à tous ces amendements.

M. Philippe Gosselin. Très bien !

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je défendrai évidemment l'article 2. Outre les dispositions relatives aux CCI, cet article prévoit 12 millions d'euros supplémentaires pour les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, afin de soutenir les étudiants – ces derniers ont payé leur contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), qui est reversée aux opérateurs, les Crous –, et 6 millions supplé-

mentaires pour Voies navigables de France (VNF) – un organisme auquel nous réaffectons le produit de certaines taxes.

Supprimer l'article 2 signifierait moins argent pour les Crous et moins de taxes affectées pour Voies navigables de France. Je le précise à l'attention de ceux qui voudraient, *in fine*, voter contre l'article 2. Il faut toujours être attentif au contenu des amendements.

M. Pierre Cordier. Bien joué, madame la ministre !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Pour ce qui est des CCI et des CMA, je remercie la ministre Louwagie qui a passé presque un an à tenter de mutualiser et de rapprocher les réseaux des chambres de commerce et des chambres de métiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. Fabrice Brun. Excellente ministre !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je rappelle que près de 60 % des entreprises cotisent et aux CCI et aux CMA – elles ont parfois un peu du mal à voir la différence entre les prestations que leur offrent ces deux réseaux. Ces chambres font toutes des choses utiles – je ne dis pas le contraire –, mais parfois en doublon.

Monsieur le rapporteur général, vous avez raison : sur les 871 millions d'euros de trésorerie des CCI, nous estimons à 330 millions le fonds de roulement disponible hors concessions. Ainsi, les 30 millions correspondent à 10 % de la trésorerie de fin d'année. Vous me direz – c'est vrai – que cette trésorerie n'est pas répartie de manière homogène – certaines CCI en ont plus que d'autres. Il y a donc aussi un effet de péréquation interne, qui n'existe pas aujourd'hui, comme certains pourraient le vouloir.

Pour élargir la réflexion – M. le président Wauquiez m'y a invitée –, il existe aujourd'hui beaucoup de doublons entre ce que fait l'État et ce que font les CCI. Je citerai trois exemples. Les CCI déploient 35 millions d'euros pour faire de l'information économique, comme l'Insee ; 30 millions d'euros pour des actions de soutien au développement durable, comme l'Agence de la transition écologique (Ademe) ; 38 millions enfin pour faire de l'innovation numérique, comme la Banque publique d'investissement (BPIFrance).

Je pense qu'il y a un choix stratégique à faire : c'est soit l'un, soit l'autre. Si ce n'est pas fait par les agences, pas de problème, mais nous ne pouvons pas nous-mêmes alimenter des doublons : soit les CCI le font, très bien, mais dans ce cas-là, l'État arrête de le faire ; soit c'est l'État qui le fait, mais dans ce cas-là, les CCI arrêtent de le faire. Sinon, nous créons des surdépenses et des doublons. C'est là-dessus que nous devons avancer.

La mesure de fin d'année que nous proposons représente un effort indéniable, mais je crois qu'au vu des masses de trésorerie disponibles, cet effort peut être compris. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

M. Jean-Paul Mattei. Madame la ministre, il faut reconnaître que découvrir une ponction qui n'était pas prévue initialement peut entraîner une certaine surprise. Cela nous permet aussi de voir à quel point les chambres de commerce sont utiles sur le territoire. Elles ont fait d'énormes efforts de restructuration et de diminution de leur coût – cela a été

souligné à plusieurs reprises. Elles ont besoin aujourd'hui de stabilité et de visibilité. Il est assez maladroit de les ponctionner.

Nous devons également nous projeter dans ce qu'elles pourront faire dans le futur. Évidemment, il faut réorganiser les CMA et les chambres de commerce. Il n'empêche qu'elles ont devant elles un chantier énorme en matière de transmission et qu'elles jouent un rôle très important en matière d'export et d'innovation.

Les CCI, dont la structure repose sur l'engagement, souvent bénévole, de chefs d'entreprise, sont des tiers de confiance essentiels pour notre économie. Elles ont besoin de stabilité et de visibilité. Elles ont fait des efforts énormes, que nous devons saluer. Organiser une ponction complémentaire aujourd'hui serait particulièrement maladroit. Nous soutiendrons donc ces amendements. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 32, 42, 59, 71, 87, 97 et 102.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	232
Nombre de suffrages exprimés	229
Majorité absolue	115
Pour l'adoption	227
contre	2

(*Les amendements identiques n^{os} 32, 42, 59, 71, 87, 97 et 102 sont adoptés.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 2, tel qu'il a été amendé.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	233
Nombre de suffrages exprimés	232
Majorité absolue	117
Pour l'adoption	232
contre	0

(*L'article 2, amendé, est adopté.*)(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Article 3

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 3.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	227
Nombre de suffrages exprimés	174
Majorité absolue	88
Pour l'adoption	173
contre	1

(*L'article 3 est adopté.*)

Après l'article 3

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements portant article additionnel après l'article 3, n^{os} 51 rectifié, 17 rectifié, 27 rectifié, 33 rectifié, 46 rectifié, 101 rectifié, 53, 19, 28, 35, 48, 108, 117, 55, 21, 29, 37, 50 et 106, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n^{os} 17 rectifié, 27 rectifié, 33 rectifié, 46 rectifié et 101 rectifié, de même que les amendements n^{os} 19, 28, 35, 48, 108 et 117 et les amendements n^{os} 21, 29, 37, 50 et 106 sont identiques.

La parole est à M. Pierre Cordier, pour soutenir l'amendement n^o 51 rectifié.

M. Pierre Cordier. Je défendrai également l'amendement n^o 44, si vous me le permettez, madame la présidente.

Le fonds de sauvegarde créé il y a quelques années pour aider les départements en grande difficulté – nous avons eu l'occasion de l'évoquer lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2026 il y a quelques jours – n'a pas été abondé dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025.

Or le nombre de départements en grande difficulté augmente : alors qu'ils étaient environ une dizaine il y a trois ou quatre ans, aujourd'hui, leur nombre frôle la cinquantaine. Le premier ministre a d'ailleurs annoncé il y a quelques jours aux assises de Départements de France un petit coup de main concernant le fonds de sauvegarde pour l'année 2026.

L'amendement vise à rattraper l'absence de crédits pour l'année 2025 en abondant ce fonds à hauteur de 210 millions d'euros dans le budget pour cette même année.

M. Ian Boucard. Très bien !

Mme la présidente. Sur les amendements n^{os} 17 rectifié et identiques, 19 et identiques, 21 et identiques, je suis saisie par le groupe Socialistes et apparentés de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Virginie Duby-Muller, pour soutenir l'amendement n^o 17 rectifié.

Mme Virginie Duby-Muller. C'est à la fois en ma qualité de députée et de conseillère départementale de Haute-Savoie que je souhaite m'exprimer ce soir. Les amendements que je défends, le n^o 17 rectifié, puis, ultérieurement, le n^o 16 visent à soutenir les finances des départements – la collectivité départementale est une collectivité qui agit pour le quotidien des Français.

Je rappelle que depuis 2010, jamais la situation des départements n'a été aussi critique. L'effet ciseaux est aujourd'hui parfaitement documenté : explosion des dépenses sociales – imposées par l'État –, effondrement simultané des recettes, du fait de la conjoncture, dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) et disparition, depuis 2019, de tout levier fiscal propre.

Face à cette réalité, le fonds de sauvegarde créé en 2020 constituait un outil indispensable de solidarité nationale. En 2024, son abondement avait été doublé pour atteindre 100 millions d'euros, ce qui avait permis de soutenir

quatorze départements en grande difficulté. En 2025, ce fonds n'a pas été abondé alors même que vingt-neuf départements auraient pu y prétendre.

Dans un contexte où la péréquation horizontale contribue déjà à hauteur de 1,5 milliard d'euros, il est indispensable que l'État assume pleinement son rôle en matière de solidarité verticale. C'est le sens de ces amendements, qui visent à rattraper l'absence d'abondement en prévoyant 200 millions d'euros pour 2025.

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Delautrette, pour soutenir l'amendement n^o 27 rectifié.

M. Stéphane Delautrette. Les années se suivent et malheureusement se ressemblent. Je profite de l'occasion pour aborder la situation très délicate dans laquelle se retrouvent bon nombre de départements – je sais que nous aurons à le faire également dans le cadre de l'examen du PLF pour 2026.

Mme Duby-Muller l'a rappelé, l'effet ciseaux est terrible pour les départements. Nous ne pouvons pas faire reposer uniquement sur la péréquation horizontale le soutien aux départements les plus en difficulté. L'abondement de ce fonds de sauvegarde par l'État au titre de la péréquation verticale est donc indispensable pour accompagner les départements en grande difficulté.

Le PLF pour 2024 avait prévu un abondement de l'État du fonds de sauvegarde pour les départements à hauteur de 100 millions d'euros. Quatorze départements en grande difficulté avaient ainsi été soutenus. Le PLF pour 2025 n'a pas prévu d'abonder ce fonds. Vingt-neuf départements en grande difficulté, qui y auraient été éligibles, ne pourront pas en bénéficier faute de financement. C'est l'occasion d'y remédier en apportant un soutien de l'État à hauteur de 200 millions d'euros au titre de l'année 2025.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Descoeur, pour soutenir l'amendement n^o 33 rectifié.

M. Vincent Descoeur. Je défendrai l'ensemble des amendements que je présente après l'article 3, pour gagner un peu de temps. Je le redis avec force : ces amendements visent à rappeler que les départements se voient imposer par l'État des dépenses alors même qu'ils sont déjà confrontés à une hausse mécanique, et non maîtrisable, de la majorité de leurs dépenses et que leurs ressources stagnent, voire diminuent – c'est le cas des départements les plus fragiles, comme le Cantal, département où Jean-Yves Bony et moi-même sommes élus. À titre d'exemple, toutes les mesures de revalorisation salariale décidées par l'État sont supportées par les seuls départements.

Ces amendements ont donc pour objet de prévoir une compensation par l'État, à hauteur des dépenses dont il décide. Nous nous accordons souvent sur ces bancs et sur ceux des ministres sur le fait que la situation des départements est particulière, qu'ils sont confrontés à une hausse de leurs dépenses et qu'ils ont perdu leurs ressources dynamiques. Voici une belle occasion de montrer notre solidarité avec ces collectivités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. Ian Boucard. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Lionel Vuibert, pour soutenir l'amendement n^o 46 rectifié.

M. Lionel Vuibert. Il vise, pour les mêmes raisons, à abonder le fonds de sauvegarde des départements pour l'année 2025 à hauteur de 200 millions d'euros.

Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Hervieu, pour soutenir l'amendement n° 101 rectifié.

Mme Catherine Hervieu. Il est identique aux précédents. Je voulais quand même appeler l'attention sur le fait que nous ne pouvons pas, d'année en année, nous borner à constater les difficultés rencontrées par une collectivité pour essayer de les réparer, alors qu'elle est elle-même chargée des solidarités – des politiques sociales visant précisément à réparer la situation de beaucoup de nos concitoyens.

Par ces amendements qui prévoient d'abonder le fond de sauvegarde à hauteur de 200 millions d'euros, nous réparons, certes, mais nous devons arrêter de faire du coup par coup, pour remettre à plat structurellement une vraie fiscalité et de vraies ressources pour les départements.

Mme la présidente. L'amendement n° 53 de M. Pierre Cordier est défendu.

Dans une nouvelle série d'amendements identiques, la parole est à Mme Virginie Duby-Muller, pour soutenir l'amendement n° 19.

Mme Virginie Duby-Muller. Je défendrai également l'amendement n° 18. Ces amendements répondent à un principe simple mais trop souvent oublié : les dépenses décidées par l'État et imposées aux collectivités doivent être compensées, en particulier pour les départements, dont l'essentiel des charges, notamment sociales, n'est pas pilotable.

Comme les années précédentes, les départements ont été contraints en 2025 d'absorber une nouvelle revalorisation du RSA de 1,7 %, soit 130 millions supplémentaires, sans concertation ni financement dédié, alors que leurs dotations sont gelées depuis des années. La dynamique de TVA, censée constituer une ressource de substitution, s'est révélée atone en 2025.

Ces décisions nationales, quelle qu'en soit la pertinence sociale, accroissent mécaniquement les dépenses de fonctionnement départementales, alors même que l'État exige leur réduction par des dispositifs contraignants tels que le Dilico ou l'écrêtement de TVA. Cette contradiction permanente fragilise durablement nos finances locales. Face à une hausse non compensée devenue insoutenable, plusieurs départements ont refusé de verser les avances aux CAF – caisses d'allocations familiales – pour dénoncer cette dérive institutionnelle.

Il n'est plus acceptable que l'État impose des charges nouvelles sans dialogue préalable ni compensation. Entre 2022 et 2025, ces dépenses imposées ont atteint 6 milliards, dont 1,37 milliard lié aux seules revalorisations du RSA. Il est donc indispensable de solder la hausse de 2025.

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Pantel, pour soutenir l'amendement n° 28.

Mme Sophie Pantel. Il propose lui aussi une compensation pour aider les départements à faire face à la revalorisation du RSA intervenue le 1^{er} avril. Certains départements, dont les difficultés ont déjà été soulignées, ont fait le choix de ne plus verser les avances à la CAF, qui est chargée de verser le RSA à ses bénéficiaires. Les départements sont confrontés à l'effet

ciseaux qu'entraîne une perte de recettes – à hauteur de 8,5 milliards – conjuguée à une augmentation de leurs dépenses.

Ces difficultés ne sont pas liées à leur mauvaise gestion, mais à leur compétence dans le domaine des solidarités humaines : lorsqu'un magistrat confie un enfant à l'ASE – aide sociale à l'enfance – ou lorsqu'un plan APA – allocation personnalisée d'autonomie – est mis en œuvre, ces décisions s'imposent à eux. Leurs difficultés actuelles ont également des conséquences sur leur compétence dans le domaine des solidarités territoriales.

Nous souhaitons donc qu'une compensation soit mise en place, d'autant plus que les départements ont été exemplaires en matière de péréquation horizontale. Aujourd'hui, c'est à l'État d'honorer la péréquation verticale et de respecter l'article 72-2 de la Constitution, qui lui impose de compenser toute dépense qu'il décide à la place des collectivités.

Mme la présidente. Les amendements n° 35 de M. Vincent Descoeur et 48 de M. Lionel Vuibert sont défendus.

La parole est à Mme Catherine Hervieu, pour soutenir l'amendement n° 108.

Mme Catherine Hervieu. Il propose de compenser à hauteur de 130 millions l'augmentation de 1,7 % du RSA. J'en profite pour souligner que cette décision unilatérale, imposée aux départements, pose une fois de plus la question de la méthode de travail que l'État adopte avec les collectivités.

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Ray, pour soutenir l'amendement n° 117.

M. Nicolas Ray. Il propose lui aussi une compensation de la hausse du RSA décidée par l'État.

En plus des arguments déjà développés, je rappelle que l'effet ciseaux est très fort pour les départements, notamment pour les moins favorisés d'entre eux. Dans les départements plus ruraux, comme l'Allier, les dépenses sociales augmentent en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation du chômage alors que les recettes augmentent peu. Je pense par exemple aux droits de mutation, qui sont beaucoup moins dynamiques que dans les départements urbains.

Il est donc vraiment utile d'apporter un soutien aux départements de France dans le cadre de la solidarité nationale.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cordier, pour soutenir l'amendement n° 55.

M. Pierre Cordier. Le 25 juin 2024, un accord a été agréé par le gouvernement afin d'étendre la prime Ségur à l'ensemble des professionnels non concernés dans le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

Nous sommes nombreux sur ces bancs à avoir reçu des délégations dans nos territoires pour évoquer ce sujet. Tout le monde s'accorde sur la nécessité de rendre les métiers de ce secteur plus attractifs pour susciter des vocations ; cela passe notamment par des mesures de revalorisation légitimes pour les salaires les plus bas.

Cet amendement propose une compensation pour les départements à hauteur de 95 millions, à verser sur l'année en cours.

Mme la présidente. La parole est à Mme Virginie Duby-Muller, pour soutenir l'amendement n° 21.

Mme Virginie Duby-Muller. Je défendrai en même temps l'amendement n° 20, qui concerne également l'extension de la prime Ségur au secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.

Le gouvernement a agréé cet accord juste avant les législatives de 2024 et sans concertation. Celle qui avait été promise en 2022 n'a pas eu lieu. Les départements ne peuvent être réduits à un guichet finançant des décisions unilatérales de l'État alors que 5,5 milliards de dépenses supplémentaires leur ont déjà été imposées.

La prime Ségur est bien sûr nécessaire pour revaloriser ces métiers, mais l'État doit s'engager à soutenir les départements pour assurer une mise en œuvre sereine de cette mesure dès la première année et les suivantes.

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Delautrette, pour soutenir l'amendement n° 29.

M. Stéphane Delautrette. Nous abordons la question de l'extension de la prime Ségur aux salariés du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif. C'est une excellente chose, mais cette mesure coûte 170 millions et de nombreux départements rencontrent des difficultés. La logique aurait voulu que l'État se concerte avec eux pour discuter de la soutenabilité financière de cette mesure. Cet amendement propose donc que l'État participe pour moitié à l'effort demandé, soit 85 millions, afin que les primes puissent être effectivement versées, car bon nombre de départements ne sont pas en mesure d'honorer l'engagement qui a été pris.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Descoeur, pour soutenir l'amendement n° 37.

M. Vincent Descoeur. L'extension de la prime Ségur est juste et légitime : aucun département ne pouvait imaginer ne pas l'appliquer. Néanmoins, elle constitue une parfaite illustration des difficultés que rencontrent ces collectivités pour financer un dispositif décidé par l'État, lequel ne s'est à aucun moment inquiété de leur capacité à le faire.

M. Fabrice Brun. Il a raison !

M. Vincent Descoeur. Je le répète : la situation des départements est particulièrement difficile et pour une trentaine d'entre eux, les moins argentés, elle est même très fragile. Je prendrai l'exemple du Cantal, dont j'ai eu l'honneur de présider le conseil départemental pendant une quinzaine d'années. Son épargne nette, c'est-à-dire ce qu'il reste après le paiement de toutes les charges et notamment les dépenses mécaniques, n'excède pas 10 millions. Il doit donc renoncer à de nombreux projets pourtant indispensables au quotidien de nos concitoyens qui ont fait le choix d'y habiter – et qui ont bien raison – lorsque de telles obligations lui sont imposées. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 50 de M. Lionel Vuibert est défendu.

La parole est à Mme Catherine Hervieu, pour soutenir l'amendement n° 106.

Mme Catherine Hervieu. Il demande 85 millions en plus, à verser au titre de l'année 2025 pour solder l'année 2024 et permettre ainsi aux départements de contribuer durablement à la mise en œuvre de l'extension de la prime Ségur.

Les métiers du social, du médico-social et du sanitaire dans le secteur privé à but non lucratif constituent une ossature très forte de nos services publics pour la population, dont nous sommes les représentants. On en voit les effets au quotidien. Je rappelle que le vieillissement de la population réclame des services publics de qualité.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Je vais essayer d'ordonner mes avis sur les amendements qui viennent d'être présentés dans cette discussion commune très riche et un peu complexe.

Elle contient trois paquets d'amendements : les amendements n°s 51 rectifié à 101 rectifié concernent le fonds de sauvegarde des départements, les amendements n°s 53 à 117 la compensation de l'augmentation du RSA et les amendements n°s 55 à 106 l'extension de la prime Ségur.

La commission, qui les a tous examinés, a donné un avis défavorable sur l'ensemble des amendements.

M. Philippe Gosselin. C'est bien dommage !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Commençons par une remarque d'ordre général : nous touchons là à ce que sont devenus les départements. On a déshabillé la fiscalité locale, particulièrement dans les départements, et on s'étonne quelques années plus tard d'avoir d'un côté une fiscalité qui n'est quasiment plus pilotée et de l'autre des missions qui sont quasiment décréées.

Le drame, c'est que nous allons trouver une solution temporaire à ce déséquilibre, en votant pour ou contre certains amendements, mais que la question continuera à se poser dans les années à venir. Sans réflexion globale sur le millefeuille territorial et la fiscalité locale, nous sommes condamnés à prendre des décisions qui seront à chaque fois plus difficiles, compte tenu de la situation impécunieuse de l'État, qui se voit pourtant contraint chaque année de venir au secours des départements.

Je souligne que l'adoption des amendements sur le fonds de sauvegarde fera tomber ceux sur le RSA et la prime Ségur – tout au moins dans un premier temps, puisque deux autres discussions communes sur ces sujets suivent. Il faut l'avoir en tête.

M. Pierre Cordier. C'est fait exprès !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Je partage l'objectif de nos collègues sur le fonds de sauvegarde, mais j'attire votre attention sur la déclaration très claire du premier ministre, même si je m'en remettrai aux commentaires de Mme la ministre : ce fonds, initialement doté de 300 millions dans le projet de loi de finances pour 2026, devrait être abondé de 300 millions supplémentaires. Il me semble que cela répond aux questions soulevées lors de cette discussion.

M. Pierre Cordier. C'est pour 2026, pas pour 2025 !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. N'étant que le porteur de la commission des finances, je me vois contraint de donner un avis défavorable à l'ensemble des amendements.

M. Pierre Cordier. Et à titre personnel ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Sagesse, comme d'habitude. *(Sourires.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je commencerai par un point sur la situation des départements à la fin du mois d'octobre. Leurs recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 2,7 % et leurs dépenses de fonctionnement sont en hausse de 1,2 %. Leur épargne brute est en hausse de 26 %, mais elle part d'un niveau très bas. Il s'agit donc d'une hausse bienvenue, mais fragile.

Mme Élixa Martin. Quelle malhonnêteté !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Les DMTO – droits de mutation à titre onéreux – sont en hausse de 20 %. C'est plutôt une bonne nouvelle,...

M. Pierre Cordier. Chez les riches, pas chez les pauvres !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...même si on connaît la très grande hétérogénéité des situations – de très nombreux départements ne connaissent pas une telle hausse – et si leur niveau antérieur était très bas.

Je tiens à confirmer que le gouvernement déposera un amendement au PLF pour 2026 à la suite des annonces faites par le premier ministre à Albi, afin de porter la dotation du fonds de sauvegarde à 600 millions en 2026 au lieu des 300 millions initialement prévus. Voilà le choix que nous faisons.

Sur la compensation de la revalorisation du RSA, je précise que grâce à la réforme de la solidarité à la source – M. de Lépinau m'a beaucoup interrogée à ce sujet –, nous prévoyons 171 millions d'indus de moins à payer. Ce n'est pas parce que nous versons moins d'allocations, mais parce que, les déclarations étant préremplies, il y a moins d'erreurs et donc moins d'indus, c'est-à-dire moins de demandes adressées aux allocataires pour qu'ils remboursent les montants octroyés par erreur. C'est une bonne nouvelle pour les finances des départements comme pour les allocataires.

S'agissant du Ségur, vos amendements visent à compenser rétroactivement les départements pour l'exercice 2024. Or, vous le savez, lors de la conférence de financement des départements pour 2025, l'État s'est engagé à assurer cette compensation à compter de 2025, alors même qu'aucune obligation juridique ne l'y contraignait. Dès lors que nous examinons le projet de loi de fin de gestion pour 2025, évitons de revenir trop loin en arrière.

Par ailleurs, je rappelle qu'en première lecture du PLFSS, vous avez déjà voté un transfert de 700 millions d'euros de recettes de CSG de la sécurité sociale vers les départements. C'est un montant très élevé au regard du contenu des amendements que vous proposez aujourd'hui.

M. Thibault Bazin. Il faut le corriger sans attendre la navette ! On ne va pas déshabiller la sécurité sociale !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je suis consciente des difficultés que rencontrent les départements. Avec le président Sauvadet et Jean-Léonce Dupont, président de la commission des finances de Départements de France, nous plaidons, comme l'a annoncé le premier ministre, pour une réforme de leurs compétences et de leur financement.

Pour mieux aligner la dynamique des recettes sur celle des dépenses, il serait sans doute plus pertinent de leur attribuer une fraction de CSG – ressource plus stable et moins cyclique que les DMTO, alors même que les dépenses sociales ont, elles, un caractère anticyclique.

Enfin, permettez-moi d'appeler votre attention sur un point : créer des dépenses supplémentaires pour 2025, sans pouvoir en parallèle, en cette fin d'année, les financer par des recettes supplémentaires, revient mécaniquement à augmenter le déficit, qui s'établit déjà à 5,4 % du PIB.

Cherchons plutôt un compromis politique pour 2026. La première partie du PLF est en cours d'examen et la seconde arrivera prochainement. En attendant, je vous invite à ne pas alourdir davantage le déficit de 2025 : ce serait plus cohérent avec les engagements pris par le premier ministre à Albi.

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl. Ce débat est important. Comme de nombreux collègues, je suis conseiller départemental. Nous sommes défavorables à tous ces amendements, car nous les considérons comme satisfaisants.

M. Vincent Descoeur. Pas du tout !

M. Pierre Cordier. C'est pour 2025, pas pour 2026 !

M. Charles Sitzenstuhl. En effet, le premier ministre a fait, il y a quelques jours, une annonce très importante : le fonds de sauvegarde sera doublé, pour atteindre environ 600 millions d'euros. Les difficultés soulevées par ces amendements seront donc résolues par cette décision, qui sera intégrée par voie d'amendement au PLF, probablement lors de son examen par le Sénat.

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Pour l'exercice 2024, deux départements – la Gironde et l'Hérault – présentent déjà une épargne brute négative. Douze autres affichent une épargne nette négative, ce qui signifie qu'ils ne dégagent plus d'excédent. En 2025, cette situation concernera une trentaine de départements, et une cinquantaine en 2026.

M. Philippe Gosselin. Exactement ! La moitié !

M. Charles de Courson. C'est pourquoi nous devons voter les premiers amendements de cette discussion commune. Les questions liées au Ségur de la santé ou à la revalorisation du RSA seront abordées dans des amendements ultérieurs. Mais, reconnaissons-le, même leur adoption ne constituerait qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Le problème de fond, comme Mme la ministre l'a rappelé, réside dans le mode de financement des conseils départementaux. À ce titre, l'attribution d'une fraction de CSG, avec un taux modulable, est la seule piste à la fois sérieuse et cohérente avec la nature des charges assumées par le conseil départemental.

Dans le cadre des travaux sur la future loi de décentralisation, je vous transmettrai, madame la ministre, les simulations que j'avais réalisées en tant que rapporteur général du budget. Elles consistent à remplacer des dotations par une part de CSG fixée à 1,45 %, modulable de 0,10 à 0,15 point, assortie d'un mécanisme de pérempation.

(L'amendement n° 51 rectifié n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 17 rectifié, 27 rectifié, 33 rectifié, 46 rectifié et 101 rectifié.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	230
Nombre de suffrages exprimés	220
Majorité absolue	111
Pour l'adoption	104
contre	116

(Les amendements identiques n^{os} 17 rectifié, 27 rectifié, 33 rectifié, 46 rectifié et 101 rectifié ne sont pas adoptés.)

(L'amendement n^o 53 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 19, 28, 35, 48, 108 et 117.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	234
Nombre de suffrages exprimés	223
Majorité absolue	112
Pour l'adoption	105
contre	118

(Les amendements identiques n^{os} 19, 28, 35, 48, 108 et 117 ne sont pas adoptés.)

(L'amendement n^o 55 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 21, 29, 37, 50 et 106.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	233
Nombre de suffrages exprimés	223
Majorité absolue	112
Pour l'adoption	183
contre	40

(Les amendements identiques n^{os} 21, 29, 37, 50 et 106 sont adoptés.)

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Aurélien Le Coq, pour un rappel au règlement.

M. Erwan Balanant. Ça faisait longtemps !

M. Aurélien Le Coq. Il se fonde sur l'article 100 de notre règlement, au titre de la bonne tenue de nos débats, et sur l'article 47 de la Constitution, relatif aux délais d'examen du projet de loi de finances. Chacun mesure la nécessité de conclure cet examen avant dimanche, afin de pouvoir procéder au vote.

M. Erwan Balanant. Alors faites moins de rappels au règlement !

M. Aurélien Le Coq. Or nous examinons le projet de loi de finances de fin de gestion, et il serait temps de passer au texte suivant... *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.)* Peut-être n'êtes-vous pas intéressés à l'idée de voter le budget du pays ? Si vous l'êtes, laissez-moi terminer mon intervention !

M. Fabien Di Filippo. Obstruction !

M. Aurélien Le Coq. S'agissant des amendements identiques, il serait de bon aloi d'en limiter la défense à une minute chacun. *(M. Sylvain Berrios s'exclame.)* Pour l'immense majorité des amendements déposés par les membres du groupe La France insoumise, nous nous contenterons d'indiquer qu'ils sont défendus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)* En effet, un parlement qui ne vote pas n'est pas un véritable parlement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cazeneuve, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Cazeneuve. Qui se fonde sur l'article 91, alinéa 5, de notre règlement. Monsieur Le Coq, je rappelle que la motion de rejet préalable que vous avez déposée hier a fait perdre deux heures à notre assemblée, à propos d'un texte qui faisait l'objet d'une centaine d'amendements.

M. Philippe Vigier. Et voilà !

M. Pierre Cazeneuve. Vous pouvez garder pour vous vos leçons de gestion du temps parlementaire. Un peu de cohérence, s'il vous plaît ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. Philippe Gosselin. C'est l'arroseur arrosé !

Mme la présidente. Monsieur Le Coq, je veille à ce que la durée des prises de parole soit plus proche de la minute que des deux minutes. Par ailleurs, de nombreux collègues se sont bornés à indiquer que leurs amendements étaient défendus.

APRÈS L'ARTICLE 3

(suite)

Mme la présidente. Je suis saisie de plusieurs amendements, n^{os} 44, 16, 26, 34, 45 et 98, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n^{os} 16, 26, 34, 45 et 98 sont identiques.

La parole est à M. Pierre Cordier, pour soutenir l'amendement n^o 44.

M. Pierre Cordier. Cette proposition s'inscrit dans le même esprit que l'amendement n^o 51 rectifié présenté il y a quelques instants. Je souhaite d'abord rappeler à notre collègue Sitzenstuhl que l'annonce du premier ministre concerne l'année 2026, alors que nous parlons ici de l'exercice 2025. Or, pour cette année, le fonds de sauvegarde en faveur des départements n'a absolument pas été abondé, contrairement à 2024.

Je me souviens d'ailleurs – et le président Delautrette, ici présent, pourra le confirmer – que lors d'une audition organisée par la délégation aux collectivités territoriales, Mme la ministre des comptes publics avait, sinon donné

des garanties, du moins envoyé des signaux positifs quant à l'abondement du fonds de sauvegarde pour 2025. Vous pourrez, madame la ministre, en relire le compte rendu : vos propos nous avaient alors rassurés.

Enfin, cela fait plusieurs années que j'alerte le président Sauvadet sur ces questions. Au début de son mandat à la tête de Départements de France, il avait voulu voir en Emmanuel Macron un homme qui respecte sa parole ; il s'était montré confiant. Force est de constater que les engagements n'ont pas été tenus par les gouvernements précédents. Il semble que le président Sauvadet ait désormais révisé son jugement. (*M. Fabrice Brun applaudit.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin, pour soutenir l'amendement n° 16.

M. Thibault Bazin. En complément des propos de Pierre Cordier, je rappelle qu'il est essentiel, dans le cadre de l'examen du projet de loi de fin de gestion, d'apporter une réponse à certaines situations spécifiques. C'est le cas de Mayotte, mais aussi de nombreux départements qui rencontrent déjà des difficultés pour boucler leur exercice budgétaire.

L'État leur ayant transféré des compétences obligatoires, l'enveloppe exceptionnelle de 200 millions que nous proposons nous semble pleinement justifiée. Je vous invite donc à ne pas considérer cet abondement comme un financement superflu, mais comme un geste indispensable pour permettre aux départements d'assurer leurs missions.

Mme la présidente. La parole est à M. Stéphane Delautrette, pour soutenir l'amendement n° 26.

M. Stéphane Delautrette. À mon tour d'insister sur la nécessité d'abonder le fonds de sauvegarde. En 2024, le gouvernement en avait porté le montant à 100 millions d'euros, permettant à quatorze départements en grande difficulté d'en bénéficier. En 2025, aucun abondement supplémentaire n'a été prévu, alors même que vingt-neuf départements auraient pu y être éligibles.

Comme l'a rappelé Mme la ministre, les mesures que nous proposons ne régleront pas le problème structurel dont souffrent les départements. À cet égard, je m'associe pleinement aux réflexions de notre collègue de Courson : il nous faudra trouver une solution pérenne, et la piste d'une part modulable de CSG mérite en effet d'être explorée. Ces débats viendront en leur temps.

Pour l'heure, permettez-moi de plaider de nouveau pour un effort de solidarité verticale, venant compléter celui que la péréquation horizontale impose déjà aux départements. (*M. Jacques Oberli applaudit.*)

Mme la présidente. Les amendements n°s 34 de M. Vincent Descoeur, 45 de M. Lionel Vuibert et 98 de Mme Catherine Hervieu sont défendus.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Nous avons eu le même débat il y a quelques minutes. Je rappelle que le gouvernement s'est engagé à porter le fonds de sauvegarde à 600 millions d'euros en 2026, en ajoutant 300 millions supplémentaires aux 300 millions déjà inscrits dans le projet de loi de finances initiale. Cette demande des départements est légitime...

M. Pierre Cordier. C'est pour 2026 !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. C'est vrai, monsieur Cordier. Néanmoins, si le financement que vous proposez était voté et débloqué dès aujourd'hui, parviendrait-il aux départements avant la fin de l'année ? Permettez-moi d'en douter.

En tout cas, la commission a rejeté ces amendements. Je laisserai Mme la ministre confirmer le déblocage des 300 millions annoncés par M. le premier ministre.

M. Pierre Cordier. Et à titre personnel ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Comme toujours, monsieur Cordier, un avis de sagesse – la sagesse qui caractérise ce débat. (*Sourires.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Mon avis reste inchangé. Monsieur Cordier, le fonds de sauvegarde, abondé pour 2025, sera effectivement décaissé en 2026. Les ressources de TVA qui permettent cet abondement expliquent pourquoi ce sont bien 600 millions d'euros qui seront versés aux départements l'an prochain.

Je tiens par ailleurs à rappeler les nombreuses mesures déjà prises en faveur des départements, tout en restant pleinement consciente des très grandes difficultés qu'ils rencontrent. Je pense en particulier à ceux qui souffrent le plus de l'effet ciseaux : d'un côté, une diminution des DMTO et une moindre attractivité ; de l'autre, une forte hausse des dépenses, notamment sociales ou liées au handicap. Je sais que votre département est concerné, monsieur Cordier, mais il y en a beaucoup d'autres pour lesquels nous nous mobilisons.

Parmi ces mesures, je tiens à rappeler la mesure d'urgence défendue par M. Guedj et adoptée dans le PLFSS pour 2025, en faveur des Ehpad et du grand âge. La fusion des concours a également constitué une avancée positive, parmi d'autres actions que je pourrais détailler dans le cadre d'un bilan complet de l'année 2025.

L'argent collecté au titre du fonds de sauvegarde ne sera pas perdu ni dilapidé – c'est en quoi l'annonce du premier ministre à Albi est importante : il abondera intégralement cette enveloppe de 600 millions d'euros dans le cadre du PLF pour 2026. Vous proposez en quelque sorte que cette somme soit versée en deux fois ; elle le sera en une fois, en 2026. Voilà la stratégie du gouvernement.

Je n'oublie pas que la situation des départements est très différente de celle d'autres collectivités locales comme les régions, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les communes, en raison de la nature de leurs dépenses. Il me semble que nous devons opérer un changement structurel en ce qui concerne le calcul de la compensation versée par l'État : les dépenses départementales liées par exemple au handicap ou à la dépendance sont compensées sur la base de relevés démographiques très anciens, revalorisés depuis par l'application de coefficients successifs. En d'autres termes, la compensation n'est pas calculée en fonction du nombre d'allocataires observé, mais par référence à des données parfois vieilles de dix ou quinze ans. Certains départements, selon l'évolution récente de leur démographie, reçoivent donc une compensation plus ou moins élevée qu'ils ne le devraient. Ce n'est pas une bonne politique, car le montant de la compensation se trouve décorrélié de la réalité des dépenses. C'est un élément essentiel de la réforme financière à venir.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

M. Jean-René Cazeneuve. Je fais partie de ceux qui soulignent depuis longtemps les difficultés des départements et la nécessité de les soutenir. Toutefois, nous venons de voter l'octroi de 85 millions d'euros supplémentaires et je ne crois pas pertinent d'y ajouter encore 200 millions. D'ailleurs, les départements ne pourraient pas dépenser cette somme d'ici la fin de l'année.

Je salue les annonces récemment faites par le premier ministre lors du congrès annuel de Départements de France. Je rappellerai par ailleurs quelques faits. Premièrement, la possibilité a été donnée aux départements de recentraliser le RSA et ceux qui ont fait ce choix rencontrent désormais moins de problèmes financiers que les autres. Deuxièmement, contrairement à ce qu'ont dit certains orateurs, le soutien financier de l'État n'a pas diminué : l'effondrement des DMTO lors des deux années passées est la cause principale des problèmes budgétaires des départements. Or les DMTO sont en plein rebond, ce qui est une bonne nouvelle. Troisièmement, certains départements sont en très bonne santé financière ; je suis donc favorable au renforcement de la péréquation horizontale. On ne saurait en appeler toujours à l'État : il faut aussi encourager la solidarité entre départements.

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin.

M. Thibault Bazin. Le problème de votre approche, madame la ministre, est qu'elle est globale. Les exemples de soutien financier que vous avez mentionnés ne profitent pas forcément aux départements les plus en difficulté. Les quelque vingt départements candidats à la fusion des sections, par exemple, ne sont pas nécessairement ceux qui sont le plus en souffrance. Nous ne pouvons pas négliger ce fait.

M. Vincent Descoeur. Eh oui !

M. Thibault Bazin. La juste compensation n'est pas au rendez-vous. Vous évoquez l'ancienneté des données démographiques, mais ce n'est pas le seul problème. Compte tenu du vieillissement de la population et des évolutions envisagées en matière de prise en charge du handicap – nous voulons aller encore plus loin dans certains domaines –, les besoins financiers des départements continueront à augmenter, alors que les moyens dont ils disposent vont diminuant. Rien n'est fait pour résorber cet effet de ciseau. Les départements qui connaissent déjà le plus de difficultés ne peuvent pas réinvestir pour se préparer aux défis à venir ; c'est la double peine ! Je vous invite donc à proposer une solution structurelle, mais aussi une solution conjoncturelle, pour que les départements qui ont des problèmes de trésorerie ne soient pas contraints d'emprunter dans les pires conditions ou de renoncer à des investissements nécessaires à l'exercice de leurs compétences obligatoires – je pense à l'entretien des routes ou des ponts départementaux. Il y va de la solidarité territoriale.

(L'amendement n° 44 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s 16, 26, 34, 45 et 98.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	191
Nombre de suffrages exprimés	186
Majorité absolue	94
Pour l'adoption	89
contre	97

(Les amendements identiques n°s 16, 26, 34, 45 et 98 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je suis saisie de six amendements, n°s 52, 18, 31, 36, 47 et 99, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 18, 31, 36, 47 et 99 sont identiques et font l'objet d'une demande de scrutin public par le groupe Socialistes et apparentés.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 52 de M. Pierre Cordier est défendu.

Les amendements n°s 18 de Mme Virginie Duby-Muller et 31 de M. Stéphane Delautrette sont défendus.

La parole est à M. Vincent Descoeur, pour soutenir l'amendement n° 36.

M. Vincent Descoeur. Je comprends aisément que Mme la ministre puisse trouver contrariant d'introduire une nouvelle compensation à ce stade de l'année, dans le cadre du PLF de fin de gestion pour 2025 ; mais, en écho aux propos de M. de Courson, j'insiste sur le fait que l'inégalité entre les départements est structurelle. De nombreux orateurs ont déjà évoqué les droits de mutation ; cette recette a été transférée aux départements, mais il faut la mettre en regard des dépenses. Les départements dont le volume de transactions immobilières est notablement inférieur à celui des autres sont en souffrance. Ainsi, lorsque le département du Cantal perçoit 15 à 20 millions d'euros au titre des droits de mutation, d'autres départements situés au bord de l'océan ou dans des zones plus privilégiées encaissent des centaines de millions.

M. Pierre Cordier. Très juste !

M. Vincent Descoeur. Pourtant, tous ces départements doivent faire face aux mêmes charges. Les routes départementales du Cantal ne sont pas plus faciles à entretenir que les autres ; elles le sont même moins. De même, le Cantal compte plus de personnes âgées dépendantes des finances départementales que d'autres territoires. Nous avons donc instauré une injustice structurelle flagrante lorsque nous avons transféré aux départements des ressources qui n'étaient ni uniformes, ni susceptibles d'évoluer proportionnellement aux besoins de nos concitoyens. Le gouvernement nous promet chaque année de réformer le système pour résorber cette injustice ; si nous sommes contraints de nous manifester aujourd'hui, c'est parce que les années passent et que les injustices demeurent.

Mme la présidente. Les amendements n°s 47 de M. Lionel Vuibert et 99 de Mme Catherine Hervieu sont défendus.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. La commission est défavorable à ces amendements. Je rappelle que, comme l'a dit M. Cazeneuve, les départements qui ne souhaitent plus payer le RSA peuvent laisser cette charge à l'État. Certains, comme la Guyane, Mayotte, La Réunion, les Pyrénées-Orientales, la Seine-Saint-Denis et l'Ariège, ont déjà pris cette décision.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Même avis. Je ne nie pas les problèmes financiers des départements, mais je rappelle – il faut le dire clairement – que tous les amendements votés mènent à aggraver le déficit public, puisque ces dépenses ne sont pas couvertes par de nouvelles recettes.

M. Thibault Bazin. Heureusement : nous voulons diminuer les dépenses publiques !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Nous pouvons en débattre dans le cadre du PLF pour 2026, qui prévoit des recettes, des économies et des dépenses. S'il fallait, pour financer vos amendements, baisser les dépenses de l'État pour 2025 à cette période de l'année, nous n'aurions guère d'autre choix que de couper dans les allocations ; or je ne pense pas que vous le souhaitiez.

Enfin, je préviens dès à présent les députés qu'en raison des amendements votés, je devrai consulter mes équipes pour présenter un nouvel article d'équilibre. Je sollicite donc par anticipation une suspension d'au moins dix minutes avant d'aborder l'examen de l'article 4, afin de mettre à jour les tableaux de l'article 4 pour tenir compte de vos votes.

Mme la présidente. La parole est à M. Hervé Saulignac.

M. Hervé Saulignac. Mme la ministre nous demande de rejeter les amendements pour ne pas aggraver le déficit public, mais si nous ne les adoptons pas, ce sont les départements qui s'endetteront. Or ils peinent déjà à assumer les dépenses restant à leur charge. Ne soyons pas hypocrites, regardons la réalité en face : si nous ne les finançons pas davantage, nous leur laisserons le soin d'emprunter et de dégrader leur propre situation pour faire face aux dépenses que l'État leur impose.

Chaque département a ses spécificités. Pour certains, le RSA pèse lourdement sur leurs finances ; pour d'autres – je pense aux départements ruraux dont la population est âgée –, c'est l'APA. Je rappelle que de nombreux départements ont totalement renoncé à tout projet routier et se contentent de faire de l'entretien.

Il y a dans ce pays, depuis longtemps, des forces à l'œuvre qui veulent faire la peau des départements. Voilà la réalité. Nous ne réglerons pas ce problème dans le cadre d'un projet de loi de finances de fin de gestion, mais il faudra un jour statuer clairement : soit nous jugeons les départements utiles et nous devons alors leur donner des perspectives, soit nous voulons aller jusqu'au bout et leur faire la peau, ce que je ne souhaite pas, car les conseils départementaux sont un maillon de solidarité très précieux dans les territoires ruraux.

M. Pierre Cordier. Très bien !

(L'amendement n° 52 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s 18, 31, 36, 47 et 99.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	186
Nombre de suffrages exprimés	177
Majorité absolue	89
Pour l'adoption	81
contre	96

(Les amendements identiques n°s 18, 31, 36, 47 et 99 ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Je suis saisie de six amendements, n°s 54, 20, 30, 38, 49 et 100, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 20, 30, 38, 49 et 100 sont identiques et font l'objet d'une demande de scrutin public par le groupe Socialistes et apparentés.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Pierre Cordier, pour soutenir l'amendement n° 54.

M. Pierre Cordier. Nous sommes tous d'accord pour réduire le déficit de l'État, et nous y travaillons depuis plusieurs semaines. Je rappelle cependant à Mme la ministre que depuis 1974, tous les budgets votés par l'État sont déficitaires. Certes, ce n'est pas un argument pour accepter le déficit de l'État, mais les collectivités territoriales, elles, doivent voter un budget à l'équilibre. Les conseillers départementaux, municipaux ou régionaux savent bien que les dépenses doivent correspondre aux recettes, alors que l'État ne se préoccupe plus de ce problème depuis 1974.

Je tenais à le dire : la contrainte n'est pas la même pour l'État, qui – que la majorité soit de gauche, de droite ou du centre – vote des budgets déficitaires depuis cinquante ans, et pour les collectivités territoriales, qui, quelle que soit leur couleur politique, doivent voter des budgets à l'équilibre. La différence n'est pas mince.

Mme la présidente. L'amendement n° 20 de Mme Virginie Duby-Muller est défendu.

La parole est à Mme Sophie Pantel, pour soutenir l'amendement n° 30.

Mme Sophie Pantel. Il vise à proposer une compensation de 85 millions d'euros pour les oubliés du Ségur. Cette somme permettrait de financer 50 % du coût de l'extension de la prime Ségur décidée en 2024. En effet, lorsque les départements peinent à financer les dépenses de solidarité humaine, c'est la solidarité territoriale qui en souffre, comme mon collègue vient de l'illustrer par l'exemple des routes. Cette mesure est également très importante pour les professionnels du domaine médico-social, qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes dépendantes.

Je souhaite répondre à certains arguments. Nous connaissons parfaitement les besoins réels d'accompagnement des personnes âgées dans nos territoires, car les départements utilisent des outils informatiques comme ViaTrajectoire qui permettent de faire remonter ces informations à l'État. Si nous nous en donnions les moyens, nous pourrions exploiter ces données et mettre à jour les dotations en fonction des besoins.

La seule strate qui a réellement consenti des efforts en matière de péréquation horizontale, ce sont les départements. Cependant, il manque dans leur budget une part de péréquation verticale.

S'agissant de la fusion des sections dépendance et hébergement, tous les départements qui se situaient déjà au-dessus de la moyenne de la section dépendance, ou qui l'avaient atteinte, n'avaient aucun intérêt à fusionner.

Il est donc nécessaire de résoudre rapidement les difficultés immédiates rencontrées par certains départements, et tout aussi indispensable d'engager une réflexion structurelle sur la situation de ces collectivités.

Mme la présidente. Les amendements n^{os} 38 de M. Vincent Descoeur, 49 de M. Lionel Vuibert et 100 de Mme Catherine Hervieu sont défendus.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Nous arrivons à la fin de cette discussion, relativement longue mais intéressante, sur le financement des départements. Quelle est la viabilité du financement actuel des collectivités territoriales, et en particulier des départements ?

Chaque année, nous nous retrouvons confrontés aux mêmes débats : le financement du RSA est insuffisant, tout comme les budgets de fonctionnement. Même si les collectivités doivent respecter une règle d'or dans leur gestion, règle à laquelle l'État n'est pas astreint,...

M. Emmanuel Mandon. Enfin, c'est relatif...

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ...nous devons prendre acte de cette difficulté chronique de financement. La fiscalité n'est plus adaptée – les choses n'ont probablement pas été faites dans le bon ordre.

M. Vincent Descoeur. Ça se dégrade d'année en année...

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Vous avez raison, la situation se dégrade d'année en année car il n'y a plus de marge de manœuvre.

S'agissant des amendements,...

M. Jean-Luc Warsmann. Nous avons déjà voté, monsieur le rapporteur général !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ...à l'exception de celui de M. Cordier, qui propose une enveloppe plus généreuse – 95 millions d'euros –, les autres – à 85 millions d'euros – portent sur une enveloppe similaire à celle que nous avons votée y a dix minutes. (« *Bien sûr !* » sur quelques bancs des groupes SOC et LIOT.)

Il s'agit donc du second acte d'une question déjà tranchée. Je vous suggère donc de retirer vos amendements,...

M. Jean-Luc Warsmann. Pourquoi restent-ils en discussion ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ...puisque vous avez déjà obtenu ce que vous souhaitiez. À défaut, mon avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je suis sensible aux arguments du rapporteur général : la mesure ayant déjà été votée, il n'est pas nécessaire de la voter une deuxième fois.

M. Vincent Descoeur. Pourquoi les amendements sont-ils inscrits, alors ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Ils sont rédigés différemment !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. En général, les députés du groupe Droite républicaine n'apprécient guère les doublons.

M. Thibault Bazin. Nous sommes un partenaire exigeant ! (*Sourires.*)

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Il serait donc pertinent de les retirer.

Pour conclure, la réforme du financement des départements pourrait reposer sur un modèle plus lisible. On définirait un forfait au niveau national pour une personne en situation de handicap ou une personne âgée dépendante. L'État s'engagerait à compenser 50 % de ce forfait dans tous les départements. Il appartiendrait ensuite à ceux-ci, s'ils souhaitent aller au-delà, de financer cet effort supplémentaire par leurs propres politiques, en décidant et en fixant des priorités.

En effet, nous avons oublié d'évoquer un autre élément : la très grande hétérogénéité des politiques sociales dans notre pays. Une mission conjointe de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur les prestations sociales, dont je tiens les conclusions à votre disposition, montre que pour une même prestation, les différences peuvent aller d'un à cinq selon les départements. C'est surprenant dans un pays comme le nôtre, censé garantir une certaine unité.

Je le répète, je souhaite que ces amendements soient retirés. S'ils ne le sont pas, mon avis sera défavorable.

Comme je l'ai annoncé, j'aurai ensuite besoin d'une suspension de dix à quinze minutes pour mettre à jour les tableaux de l'article 4.

(*L'amendement n^o 54 est retiré.*)

(*Les amendements identiques n^{os} 20, 30, 38, 49 et 100 sont retirés.*)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante, est reprise à dix-neuf heures dix.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Article 4 et état A

Mme la présidente. La parole est à Mme Marine Le Pen.

Mme Marine Le Pen. Ce qui est difficilement supportable et doit terriblement crispier des millions de Français, madame la ministre, c'est que vous vous trompez lourdement – de 20 milliards en 2023, de 40 milliards en 2024, de 10 milliards cette année sur la TVA – sans faire preuve d'aucune modestie. Bien au contraire, vous vous permettez de donner des leçons de compétence, de sérieux, de cohérence.

Pour parler de cohérence, reprenons le sujet des petits colis, que je trouve très révélateur. Vous êtes à deux doigts de nous expliquer qu'une taxe future sur les petits colis serait responsable de l'évaporation de la TVA de manière presque rétroactive. L'explosion des petits colis, c'est tout de même votre résultat : c'est votre camp politique, l'UMP, qui depuis les années 2000, a plaidé pour l'ouverture totale des frontières, entraînant notamment la disparition du textile français et l'explosion des importations chinoises. (« *Eh oui !* » et *applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Erwan Balanant. On va regarder vos étiquettes !

Mme Marine Le Pen. L'explosion des petits colis, c'est aussi le résultat de l'effondrement, depuis huit ans, du pouvoir d'achat des Français, qui ne peuvent plus acheter, comme ils le voudraient, chez nos commerçants et artisans, eux-mêmes écrasés par des charges, des normes, des impôts, des réglementations, par l'augmentation des assurances et par le coût de l'insécurité, dont vous êtes également en partie responsables, si bien qu'ils sont obligés de vendre leurs marchandises plus cher qu'ils ne le pourraient sans votre politique.

Enfin, n'étant pas à une contradiction près, vous dites que le trou de la TVA viendrait des petits colis qui échappent à la perception. Vous êtes incapables de percevoir cette TVA qui manque au budget et fait manifestement l'objet d'une fraude, mais au lieu de réfléchir à la manière de la percevoir, vous souhaitez créer une nouvelle taxe qui sera également contournée. Pour résumer, c'est du macronisme chimiquement pur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 131, l'article 4 et l'état A et sur la première partie du projet de loi de finances de fin de gestion, je suis saisie par le groupe Ensemble pour la République de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme la ministre, pour soutenir l'amendement n° 131.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je répondrai à Mme Le Pen lorsque nous examinerons la suite du PLF, notamment les dispositions relatives aux petits colis. Il s'agira d'éclairer les Français et le débat au sujet de plusieurs éléments.

L'amendement n° 131 fait passer le déficit à financer inscrit dans le tableau de l'alinéa 3 de l'état A annexé de 131 milliards d'euros à 131,5 milliards d'euros.

Le gouvernement tire ainsi les conséquences des votes de la représentation nationale. Les amendements adoptés ont eu pour effet de dégrader de 481 millions d'euros le solde budgétaire initialement prévu dans le projet de loi de finances de fin de gestion déposé à l'Assemblée nationale.

En tenant compte de cette rectification, le solde général du tableau d'équilibre qui figure à l'alinéa 1 de l'état A annexé s'établirait à 6,1 milliards d'euros.

Cette évolution résulte notamment de trois mouvements : une hausse des prélèvements sur recettes (PSR) au profit des collectivités territoriales de 85 millions d'euros, une baisse des recettes fiscales nettes de 30 millions d'euros et la correction d'une erreur manifeste de 366 millions d'euros dans le montant des recettes non fiscales – l'amende payée par Natixis pour un contentieux avait été comptée deux fois.

S'agissant de la procédure de vote, il est utile que vous ayez en tête que le vote de l'article d'équilibre est un préalable au vote de la première partie. Il est essentiel que vos votes soient cohérents : vous ne pourrez pas voter la première partie si vous avez rejeté l'article d'équilibre. Dans le cas contraire, le texte serait dit vicié et ne pourrait pas poursuivre son parcours parlementaire.

M. Emeric Salmon. Ne vous inquiétez pas trop !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Sachez également qu'un rejet de la première partie vaudrait rejet de l'ensemble du texte. Il empêcherait l'examen de la deuxième partie du PLFG et la discussion des amendements que certains ont déposés pour financer des dépenses sans recettes supplémentaires.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Avec cet amendement, le gouvernement prend acte des votes intervenus jusqu'à il y a quelques instants. Il s'agit en particulier de la majoration des prélèvements sur recettes au profit des collectivités, pour 85 millions d'euros,...

M. Pierre Cordier. Ça aurait pu être pire !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ...et de la minoration des recettes de 30 millions d'euros liée à l'adoption de l'amendement n° 32, qui revient sur la baisse des plafonds des taxes affectées au réseau des CCI.

Avis favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 131.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	191
Nombre de suffrages exprimés	90
Majorité absolue	46
Pour l'adoption	90
contre	0

(*L'amendement n° 131 est adopté. En conséquence, les amendements n°s 124 et 14 tombent.*)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 13, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Matthias Renault, pour le soutenir.

M. Matthias Renault. Il s'agit d'un amendement d'appel, relatif au compte d'affectation spécial (CAS) *Participations financières de l'État*. Ce compte permet de retracer les principales opérations menées par l'État actionnaire ; il est abondé par une subvention du budget général, toujours plus importante chaque année. La Cour des comptes a critiqué un manque de transparence dans la destination de cette subvention.

Par ailleurs, le projet de loi de fin de gestion fait état d'une minoration de 2,6 milliards d'euros de cette subvention du budget général, mais nous n'en connaissons pas la justification. Prévoyez-vous l'annulation de certaines opérations en 2025 ?

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Avant de rejeter le PLFG, la commission avait rejeté cet amendement. L'annulation d'une partie de la subvention du budget général tient au fait qu'il est de bonne politique de ne pas verser au CAS une subvention dont il n'a pas besoin.

Mon avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Nous souhaitons solder une subvention reportée d'année en année depuis l'application du plan de relance, notamment depuis des opérations de soutien au capital d'entreprises en difficulté – Air France ou d'autres grandes entreprises – via une participation de l'État. Ces opérations avaient nécessité l'immobilisation de certaines sommes. Elles ont été réalisées, si bien que le reliquat de la subvention peut être soldé, d'autant que les opérations de cession permettent au CAS de fonctionner en vase clos.

Cette décision s'inscrit dans la démarche que je défends depuis plusieurs mois et qui consiste à abandonner l'usage d'outils budgétaires de crise dès lors que nous ne sommes plus en crise.

L'annulation de la subvention contribuera à la normalisation du fonctionnement budgétaire, après des années où nous avons soutenu des fleurons français – ce dont nous pouvons être fiers. Il y allait alors de notre souveraineté, mais ce soutien n'est désormais plus nécessaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Brun, suppléant M. Éric Coquerel, président de la commission des finances.

M. Philippe Brun suppléant M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Je me permets de répondre à M. Renault en tant que rapporteur spécial des crédits du compte d'affectation spéciale *Participations financières de l'État*. Il se trouve que nous en avons discuté ce matin en commission des finances à l'occasion de l'examen des crédits du PLF pour 2026.

Vous avez raison, on peut regretter l'opacité de ce compte d'affectation spéciale, qui comporte une ligne d'environ 5 milliards d'euros dédiée à des opérations discrétionnaires sur lesquelles seul le gouvernement a la main. Le CAS *Participations financières de l'État* s'apparente aujourd'hui à un fonds de *private equity* mis à la disposition du ministre de l'économie et des finances et du président de la République pour des opérations en capital que nous ignorons.

Vous avez d'ailleurs constaté que le PLF pour 2026 prévoyait 3,5 milliards d'euros de recettes de privatisations, sans que nous connaissions les entreprises concernées et les actifs que l'État cédera. De fait, nous ignorons les caractéristiques de la rotation des actifs détenus par l'État.

En tant que rapporteur spécial, je peux vous assurer que l'annulation de la subvention est tout à fait justifiée. Un certain nombre d'opérations prévues n'ont pas eu lieu.

Vous avez cependant raison de signaler une certaine opacité ; je la dénonce moi-même chaque année dans mon rapport. Il est pour le moins surprenant que l'on doive justifier chaque euro de sommes qui se montent à plusieurs millions, mais qu'on laisse à la discrétion du ministre de l'économie et des finances et du président de la République une cassette de plusieurs milliards leur permettant de procéder, sans aucun contrôle du Parlement, à des nationalisations ou des augmentations de capital.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 13.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	201
Nombre de suffrages exprimés	192
Majorité absolue	97
Pour l'adoption	82
contre	110

(L'amendement n° 13 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 4 et l'état A annexé, tels qu'ils ont été amendés.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	210
Nombre de suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour l'adoption	91
contre	11

(L'article 4 et l'état A annexé, amendés, sont adoptés.)

VOTE SUR L'ENSEMBLE DE LA PREMIÈRE PARTIE DU PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	213
Nombre de suffrages exprimés	102
Majorité absolue	52
Pour l'adoption	90
contre	12

(L'ensemble de la première partie du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025 est adopté.)

Seconde partie

Mme la présidente. Nous abordons l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025.

Avant l'article 5 et l'état B

Mme la présidente. L'amendement n° 95 de M. le rapporteur général est rédactionnel.

(L'amendement n° 95, accepté par le gouvernement, est adopté.)

Article 5 et état B

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl. Le groupe Ensemble pour la République a déposé deux amendements à cet article. Ils portent sur des sujets très circonscrits : le premier, de Jean-René Cazeneuve, s'intéresse aux agriculteurs frappés par les crises et le second, déposé par Nicolas Metzdorf, concerne la reconstruction du commissariat de Rivière Salée en Nouvelle-Calédonie.

J'en profite pour dire aux collègues qui souhaitent accélérer pour revenir au plus vite à l'examen du PLF pour 2026 – notamment aux collègues Insoumis – que le retrait d'un certain nombre d'amendements nous permettrait de voter avant 20 heures.

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n^{os} 66 et 116.

La parole est à M. Aurélien Le Coq, pour soutenir l'amendement n^o 66.

M. Aurélien Le Coq. Voici enfin venu le moment d'étudier l'ensemble des coupes budgétaires réalisées en cette fin d'année – telles des cadeaux de Noël – par le gouvernement d'Emmanuel Macron. Il y en a pour 4,2 milliards au total.

Nous avons déposé un amendement pour chaque mission sur laquelle le gouvernement procède à une coupe budgétaire. Sont concernées : la mission *Travail, emploi et administration des ministères sociaux* pour près de 800 millions d'euros, la mission *Recherche et enseignement supérieur*, la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*, la mission *Culture*, la mission *Enseignement scolaire*, la mission *Justice*, la mission *Sport, jeunesse et vie associative*, la mission *Cohésion des territoires*, qui recouvre notamment le logement, la mission *Investir pour la France de 2030*, et bien d'autres.

Puisqu'il nous apparaît capital d'aller jusqu'au vote du projet de loi de finances, nous maintiendrons l'ensemble de nos amendements. Ils pourront ainsi être votés et chaque coupe pourra être annulée. En revanche, nous n'en défendrons que deux.

Nous vous appelons, chers collègues, à faire obstacle au fanatisme austéritaire de notre gouvernement et à ne pas le laisser une fois de plus saccager des services publics qui sont déjà à bout de souffle et ne tiennent plus que par le dévouement d'agents et de fonctionnaires qui se battent au quotidien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Maurel, pour soutenir l'amendement n^o 116.

M. Emmanuel Maurel. Nous demandons la suppression des annulations de crédits concernant la mission *Action extérieure de l'État*. On parle là de 46 millions d'euros de crédits de paiement et de 49 millions d'euros d'autorisations d'engagement : ce n'est même plus de l'austérité, c'est de la mesquinerie au moment où on parle du rayonnement de la France dans le monde, de la diplomatie culturelle et d'influence et aussi des services consulaires – le service public au bénéfice des Français établis à l'étranger !

Je pense donc que tous les députés de l'hémicycle peuvent être d'accord avec notre proposition.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Avec un déficit attendu à 131 milliards d'euros, franchement, comment pouvez-vous parler d'austérité ? Je ne crois pas que cela réponde à la définition ! Les dépenses publiques sont impor-

tantes ; elles doivent faire l'objet d'un débat dans notre hémicycle. Le budget peut être qualifié de mille manières, mais certainement pas d'austéritaire. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Parler de fanatisme austéritaire me semble un peu exagéré dans un pays dont le déficit atteint 5,4 % du PIB et dont la trajectoire en matière de finances publiques n'a pas été respectée depuis la sortie de la crise du covid. Les mots ont un sens : ceux que vous employez ne correspondent pas à la situation de nos comptes publics.

M. Aurélien Le Coq. Je parlais du gouvernement !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Puisque vous n'allez pas défendre chacun de vos amendements, monsieur Le Coq, je ne vais peut-être pas lire chacune de mes fiches. Laissez-moi simplement vous expliquer comment nous pilotons au mieux l'exécution du budget. Chaque année, nous mettons de côté 5,5 % des crédits hors masse salariale et 0,5 % des crédits de masse salariale afin de constituer une réserve de précaution. Les annulations de crédits qui vous sont proposées aujourd'hui le sont toutes depuis cette réserve de précaution initiale, à deux exceptions près, que je préciserai le cas échéant.

Lorsque des dépenses supplémentaires sont nécessaires en cours d'année, il est possible de faire jouer la solidarité entre ministères ou de puiser dans la réserve de précaution. Lorsque ce n'est pas utile, les crédits de paiement mis en réserve peuvent aussi être annulés.

Reste que les 490 milliards de dépenses du périmètre de l'État correspondent exactement à celles qui ont été validées par la loi de finances de février dernier, à 300 millions d'euros près. Vous voyez donc bien que nous n'avons pas opéré de coupes : nous avons utilisé les réserves pour compenser des crédits annulés dans certains ministères et dédié plus de moyens à d'autres ministères. Grâce à ces mesures de régulation, nous avons été en mesure à la fois de tenir le déficit et de faire face aux besoins, aux priorités et aux aléas qui surviennent toujours – ainsi va la vie – sans que cela ne cause pour autant une dérive des finances publiques. En somme, les annulations que vous évoquez ont toujours été compensées par des ouvertures, sinon nous n'aurions pas aussi bien exécuté le budget.

Je suis donc défavorable à vos amendements, et je redis que voter en faveur des amendements qui seront présentés dorénavant reviendrait à aggraver le déficit, puisqu'aucune recette n'est prévue pour les compenser – à moins que vous ne proposiez de nouvelles annulations de crédits, mais je ne crois pas avoir trouvé de telles propositions dans la liasse des amendements.

(*Les amendements identiques n^{os} 66 et 116 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux demandes de scrutin public : sur l'amendement n^o 103, par le groupe Ensemble pour la République ; sur les amendements n^{os} 40 et identique, par le groupe Socialistes et apparentés.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n^o 67 de M. Aurélien Le Coq est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, *rapporteur général*. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, *ministre*. Défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 67.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	210
Nombre de suffrages exprimés	136
Majorité absolue	69
Pour l'adoption	67
contre	69

(L'amendement n° 67 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 68 de M. Aurélien Le Coq est défendu.

(L'amendement n° 68, repoussé par la commission et le gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve, pour soutenir l'amendement n° 103.

M. Jean-René Cazeneuve. Il vise à ouvrir des crédits pour alimenter un fonds d'urgence pour les agriculteurs et les viticulteurs, qui ont connu une année 2025 particulièrement difficile, comme chacun sait, puisqu'ils ont dû faire face à des aléas climatiques et à des taxes supplémentaires. En outre, nos viticulteurs ont été confrontés à un phénomène de déconsommation. La ministre me dira à juste titre qu'il est difficile d'allouer des crédits en fin de gestion, mais les publics concernés ont bel et bien été affectés en 2025. D'autre part, l'outil pour les indemniser existe, le fonds ayant été voté l'année dernière. L'État serait ainsi en mesure, par l'intermédiaire des préfets, d'indemniser très rapidement les viticulteurs, qui ont beaucoup souffert cette année.

Mme la présidente. Comme je reçois de nombreuses demandes de scrutin public, je vous propose, pour plus de simplicité, d'y procéder systématiquement.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 103 ?

M. Philippe Juvin, *rapporteur général*. La commission a adopté l'amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, *ministre*. J'ai discuté de cela avec la ministre de l'agriculture il y a quelques heures, en marge des questions au gouvernement. Il est vrai que le secteur viticole fait face à une crise très grave dans de nombreuses régions, du fait de la baisse de la consommation, et à des pressions extérieures très fortes, sans parler du changement climatique, qui rend cette activité de plus en plus difficile. Dans le cadre du PLF pour 2026, nous avons identifié le besoin d'accompagnement de la filière. Votre amendement est rétroactif. J'ai du mal à voir comment il pourrait améliorer la situation dans l'intervalle entre la promulgation espérée de ce PLFG et la fin de l'année. C'est pourquoi je vous invite plutôt à le retirer, afin de concentrer nos efforts sur le PLF.

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Falcon.

M. Frédéric Falcon. Monsieur Cazeneuve, votre amendement est plutôt de qualité, j'ai lu son exposé sommaire, mais rassurez-nous : les crédits proposés ne sont pas destinés uniquement aux viticulteurs du Gers et du Bordelais, n'est-ce pas ? Car chez moi, dans l'Aude, nous avons été particulièrement touchés aussi – je ne vous ferai pas la liste, en commençant par les incendies des mois de juillet et août. Aussi, j'aimerais que vous précisiez les choses, en sorte que nous puissions voter en faveur de l'amendement : les crédits proposés sont-ils bien destinés à l'ensemble des viticulteurs du sud de la France, quel que soit le département ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 103.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	218
Nombre de suffrages exprimés	187
Majorité absolue	94
Pour l'adoption	177
contre	10

(L'amendement n° 103 est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Christelle Minard, pour soutenir l'amendement n° 129.

Mme Christelle Minard. La situation des céréaliers est très préoccupante. Le blé tendre, culture dominante dans mon département de l'Eure-et-Loir, se vend à 170 euros la tonne alors que son coût de production dépasse les 220 euros. Les agriculteurs travaillent à perte, et de nombreuses exploitations sont déjà dans le rouge depuis les deux dernières campagnes agricoles ; les trésoreries sont épuisées, les annuités deviennent impossibles à assumer et chacun mesure l'inquiétude qui gagne les familles et obère l'avenir des exploitations. Il ne s'agit pas d'un épisode ponctuel mais d'une crise structurelle. Nous avons le devoir de soutenir les céréaliers. Cet amendement propose donc de leur dédier des crédits en urgence, afin d'éviter que des exploitations viables ne disparaissent faute de trésorerie. Il est de notre responsabilité de prendre cette mesure de bon sens, c'est pourquoi je vous invite à adopter cet amendement. Nous souhaitons bien sûr que le gage soit levé, madame la ministre. *(Mme Justine Gruet applaudit.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, *rapporteur général*. À ce stade de l'année, le budget de l'assurance récolte est stabilisé. Les besoins du fonds national de gestion des risques en agriculture sont d'ailleurs pris en compte dans le présent projet de loi, avec un dégel de 4,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Si votre intention est d'intégrer le mildiou dans les aléas couverts par l'assurance récolte afin de garantir une meilleure couverture assurantielle aux agriculteurs, je vous renvoie plutôt au PLF pour 2026. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, *ministre*. En 2025, nous avons déployé un outil assez novateur avec la Banque publique d'investissement BPIFrance : des prêts de consolidation d'une durée de douze ans au plus, garantis par l'État, plafonnés à 200 000 euros, destinés précisément aux exploi-

tants agricoles confrontés à de grandes difficultés qui doivent se reconvertir et cherchent à diversifier leur activité pour ne plus dépendre uniquement des cours céréaliers. L'État prend en charge la commission de garantie de ces prêts. Puisque nous avons lancé ce dispositif d'accompagnement – d'ailleurs largement plébiscité par les syndicats agricoles –, je ne souhaite pas ouvrir de nouveaux crédits. Cela ne signifie pas que je ne tiens pas compte de la détresse que vous relatez : nous devons en effet soutenir ces agriculteurs.

Mme la présidente. La parole est à M. Benoît Biteau.

M. Benoît Biteau. Si nous convenons que nous sommes face à une crise structurelle, je ne comprends pas pourquoi il faudrait consacrer de l'argent public à des solutions d'urgence. Engageons plutôt des crédits pour sortir de la crise structurelle ! S'agissant des coûts de production élevés de ceux qui exploitent le blé, nous pourrions aider les agriculteurs concernés à développer des pratiques leur permettant de rompre avec ces surcoûts, à se libérer par exemple de la dépendance aux engrais azotés produits en Ukraine ou en Russie (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS*), à s'émanciper des pesticides, qui coûtent horriblement cher, bref à revenir aux fondamentaux agronomiques. Ainsi pourrions-nous sortir durablement de cette crise structurelle. Apportons de vraies réponses pour ne pas avoir à voter chaque année des fonds d'urgence ! (« *Exactement !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe EcoS*. – M. Gérard Leseul applaudit également.)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier. Je soutiens l'amendement de ma collègue Christelle Minard. Je comprends ce que dit M. Biteau, mais je l'invite à venir sur le terrain... (*Vives exclamations sur les bancs du groupe EcoS*.)

Plusieurs députés du groupe EcoS. Il en vient ! Il est lui-même agriculteur !

M. Philippe Vigier. Je sais bien ! Je l'invite à venir en Eure-et-Loir ; nous pourrions aller chez lui ensuite. Simplement, lorsque vous êtes déficitaire pendant trois ans d'affilée parce que les cours ne couvrent pas vos charges, vous êtes dans une impasse, quoi que vous puissiez en dire ! Tous ceux qui caricaturent en permanence les grandes cultures comme si elles avaient une rentabilité assurée n'ont pas vu les comptes d'exploitation !

M. Benoît Biteau. J'ai 90 hectares de pleine culture de blé !

M. Philippe Vigier. Je préfère la traçabilité des céréales produites dans l'Hexagone plutôt que celles qui sont importées sans aucune garantie quant à leur qualité sanitaire. Madame la ministre, entendez le cri des céréaliers : trois années de suite dans le rouge, cela signifie que des dépôts de bilan ne vont pas tarder. (*Mme Christelle Minard applaudit.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 129.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	222
Nombre de suffrages exprimés	89
Majorité absolue	45
Pour l'adoption	26
contre	63

(*L'amendement n° 129 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n° 40 et 73.

La parole est à Mme Pascale Got, pour soutenir l'amendement n° 40.

Mme Pascale Got. Il vise à supprimer les annulations de crédits des programmes *Aide économique et financière au développement* et *Solidarité à l'égard des pays en développement*. En effet, cette annulation est incompatible avec les engagements de la France, notamment l'aide qu'elle doit apporter en Ukraine, à Gaza et au Soudan. La solidarité internationale n'est pas une générosité mais une nécessité face aux défis planétaires. Il est urgent d'agir et de repousser l'annulation de ces crédits. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.*)

M. François Hollande. Très bien !

Mme la présidente. L'amendement n° 73 de M. Aurélien Le Coq est défendu.

Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements identiques ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Votre collègue Ben Cheikh défend avec force l'amendement n° 43 à venir, centré sur le financement de l'aide humanitaire à Gaza – son coût est ainsi plus modéré. J'espère que nous pourrions en discuter de façon approfondie. Avis défavorable à ces deux amendements.

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n° 40 et 73.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	224
Nombre de suffrages exprimés	224
Majorité absolue	113
Pour l'adoption	73
contre	151

(*Les amendements identiques n° 40 et 73 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Karim Ben Cheikh, pour soutenir l'amendement n° 43.

M. Karim Ben Cheikh. Il vise à rétablir 10 millions d'euros de crédits de paiement sur le programme 209 *Solidarité à l'égard des pays en développement*. L'annonce, par le président de la République, d'une aide de 100 millions d'euros pour Gaza ouvre un besoin nouveau qui ne saurait être couvert par un simple redéploiement des crédits. J'ai posé la question à l'occasion de mes auditions budgétaires : les crédits affectés à ce programme permettent-ils de couvrir tout besoin nouveau

d'ici la fin de l'année 2025 ? La réponse a été sans appel : le ministère de l'Europe et des affaires étrangères n'est pas en mesure d'engager de nouvelles dépenses sans avoir à sacrifier certains de ses engagements internationaux.

Mais comment pourrait-il en être autrement ? Ce programme a déjà perdu 1,3 milliard d'euros de crédits depuis 2024. Comme vous le savez, madame la ministre, la France est déjà dans l'obligation de reporter les paiements de ses contributions multilatérales au sein des fonds verticaux.

Il s'agit donc d'un amendement de bonne gestion, dont le coût est très limité. Il tend à financer, en 2025, des dépenses non prévues – en l'occurrence, l'engagement envers Gaza. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Fatima Keloua Hachi applaudit aussi.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Je laisse la ministre répondre à la question de savoir si ce nouvel engagement est financé ou non. La commission a donné un avis défavorable à cet amendement.

Mme Christine Arrighi. Macron est d'accord avec l'amendement puisqu'il fait des promesses !

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Quand le président de la République prend un engagement, nous avons l'obligation d'y souscrire. Nous mobiliserons donc 80 millions d'euros en provenance des fonds d'aide humanitaire et 20 millions d'euros seront apportés par l'Agence française de développement, afin de venir en aide aux femmes et aux enfants de Gaza et d'y pallier le manque d'eau potable. De la sorte, l'engagement présidentiel sera tenu.

M. Ben Cheikh souligne que procéder ainsi consiste à redéployer des crédits ; il m'a interpellée plusieurs fois pour me dire que si l'aide apportée à Gaza se fait au détriment du Soudan ou d'autres crises humanitaires – nombreuses en cette fin d'année –, cela pose problème. Cet argument est légitime et, même si je plaide en faveur d'une maîtrise des fonds dont nous disposons, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée pour ce qui est de l'amendement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 43.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	225
Nombre de suffrages exprimés	216
Majorité absolue	109
Pour l'adoption	94
contre	122

(*L'amendement n° 43 n'est pas adopté.*)

M. Ugo Bernalicis. C'est une honte !

M. Emmanuel Duplessy. Le RN déteste les êtres humains !

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Renault, pour soutenir l'amendement n° 6.

M. Matthias Renault. Notre dette s'élève à 3 400 milliards d'euros et cela fait plus d'un mois que, à l'occasion de l'examen de ce budget, chacun désigne qui devrait la payer : ici les travailleurs, là les retraités, plus loin les épargnants. C'est une folie fiscale permanente. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

Pendant ce temps, Emmanuel Macron reçoit Mahmoud Abbas à l'Élysée et propose tranquillement – c'était le 11 novembre – de lancer 100 millions d'euros supplémentaires pour Gaza. Tout cela choque les Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Sébastien Peytavie. Oui, parce que ce n'est pas assez !

M. Matthias Renault. D'autant plus que nous savons pertinemment pourquoi il fait cette annonce : pour faire croire qu'il joue un rôle diplomatique dans ce conflit – absolument pas pour des raisons humanitaires. Cet argent jeté par les fenêtres (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)...

M. Louis Boyard. Ça ne va pas de dire des choses pareilles !

Mme Marie Mesmeur. Achetez-vous une empathie !

M. Matthias Renault. ...au moyen de l'aide publique au développement – sur laquelle nous proposons, dans notre contre-budget, de réaliser 2 milliards d'euros d'économies –, cela choque les Français. Nous considérons, pour notre part, qu'il faut servir les Français d'abord ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. La commission a donné un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je ne peux accepter que, dans cet hémicycle, on considère que sauver les vies de femmes et d'enfants, les nourrir et leur apporter de l'eau, c'est jeter de l'argent par les fenêtres ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, LFI-NFP, SOC, EcoS, Dem et GDR ainsi que sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

Mme Marie Mesmeur. Oui, c'est honteux !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Monsieur Renault, qu'on puisse questionner ici notre politique de développement, les pays prioritaires, la manière dont nous travaillons avec les organisations internationales et les fonds multilatéraux, la hiérarchisation à opérer entre transition écologique, accès des femmes au marché du travail, soutien à l'éducation ou à la santé, je le comprends très bien. Mais considérer que la France ne devrait pas faire honneur à sa tradition, qui l'a toujours placée à la pointe face aux crises humanitaires, alors que des femmes et des enfants sont menacés de malnutrition et de manquer d'eau,...

M. Emeric Salmon. À Mayotte, ils n'ont pas d'eau ! Le manque d'eau frappe aussi la France !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...après des bombardements qui ont privé ce territoire d'une aide humanitaire de base, cela me paraît manquer au minimum de décence et de dignité que nous devons avoir. C'est l'honneur de la France d'engager ces crédits et je suis très défavorable à votre amendement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et Dem. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances.* Qu'est-ce qui fait, à votre avis, la grandeur de la France ?

Plusieurs députés du groupe RN. Le Rassemblement national !

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances.* Ce qui fait la grandeur de notre patrie républicaine, ce qui fait que la France a dans le monde une place complètement disproportionnée par rapport au nombre de ses habitants ou à la taille de son territoire, c'est précisément qu'elle estime que les principes qu'elle défend ont une valeur universelle ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP, SOC, EcoS, Dem et GDR ainsi que sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

Lorsque les droits de l'homme et du citoyen ont été proclamés, la France ne les a pas restreints uniquement à ceux qui étaient devenus citoyens grâce à la Révolution française : elle a considéré qu'il s'agissait d'un message de portée universelle. La France est grande quand, face aux malheurs du monde, elle est capable d'assumer quelque chose de plus vaste qu'elle-même. (*Mme Béatrice Roulland s'exclame.*)

Si vous ne percevez pas, quand vous voyagez aujourd'hui à travers le monde, les conséquences heureuses qu'a *La Marseillaise* pour les gens qui l'entendent, la France des droits de l'homme pour les gens qui y pensent, alors vous n'avez rien compris à notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS, dont plusieurs membres se lèvent. – Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Matthias Renault.

M. Matthias Renault. Mesdames et messieurs du prétendu front républicain (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*) – puisqu'il y a manifestement une communauté de pensée entre l'extrême gauche et la Macronie sur ce sujet, exprimée par Mme la ministre –, à la question de savoir qui, entre les nôtres et les autres, il faut servir en priorité, nous assumons de répondre : les nôtres ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. René Pilato. Vous n'avez rien compris à ce qu'est la France, c'est cela qui est grave !

M. Matthias Renault. Nous avons, dans notre pays, des sans domicile fixe, des gens dans la pauvreté ; notre département de Mayotte est quasiment en état de sous-développement.

Mme Marie-Charlotte Garin. Changez de pays !

M. Hadrien Clouet. Rendez les millions au Parlement européen !

M. Matthias Renault. Nous le disons et nous l'assumons : la France et les Français d'abord ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Erwan Balanant.

M. Erwan Balanant. La dernière phrase de notre collègue Renault est un résumé des thèses racistes du Rassemblement national. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, LFI-NFP, SOC et GDR. – Vives protestations sur les bancs du RN.*)

M. Emeric Salmon. Français, ce n'est pas une race !

M. Erwan Balanant. Elle résume simplement la détestation de l'autre. Les propos tenus choquent une grande partie de l'Assemblée : j'ai vu des applaudissements soutenir la ministre des LR jusqu'aux LFI.

M. Matthias Renault. Les Bretons après les autres !

M. Erwan Balanant. Quand on connaît la situation humanitaire que traverse Gaza, entendre que nous jetterions de l'argent par les fenêtres en apportant notre aide, franchement, cela résume vingt ans de mon combat contre vos idées politiques ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem, LFI-NFP, SOC, EcoS et sur plusieurs bancs du groupe EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Vous faites honte aux Français ! (*Tollé sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît ! La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, *ministre.* Je voulais rappeler aux membres de cette assemblée que la France ne choisit pas entre aider les femmes et les hommes qui souffrent sous les bombes à Gaza et aider les Français : elle aide les deux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC, EcoS et Dem. – Vives exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Emeric Salmon. 3 400 milliards de dette !

Mme Amélie de Montchalin, *ministre.* Elle est capable tout à la fois, dans ce budget, de mobiliser 100 millions d'euros en moyens humanitaires pour Gaza et 45 millions d'euros pour les outre-mer (*Mme Anne-Laure Blin s'exclame*),...

M. Bartolomé Lenoir. Il faut plutôt 145 millions d'euros pour les outre-mer !

Mme Amélie de Montchalin, *ministre.* ...notamment pour améliorer les conditions de vie à Mayotte et à La Réunion.

M. Emeric Salmon. Ils n'ont pas d'eau potable à Mayotte !

Mme Amélie de Montchalin, *ministre.* Oui, nous pouvons tout à la fois soutenir la santé à Gaza et financer France santé pour que, partout sur notre territoire, on ait un médecin près de chez soi. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. Laissez la ministre s'exprimer !

Mme Amélie de Montchalin, *ministre.* Vous voyez bien, monsieur Renault, qu'il ne s'agit pas d'opposer ceux d'ici et ceux d'ailleurs, mais de retrouver la place qui est la nôtre, parce que la France a un rôle à jouer dans le monde.

M. Sébastien Humbert. Sur le dos des Français !

Mme Amélie de Montchalin, *ministre.* Considérer, comme vous le faites, que lorsque le président annonce une aide humanitaire, c'est pour son orgueil personnel (« *Oui ! Oui !* » sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR), c'est très déplacé ! Le président de la République est le chef de la nation et, quoi que vous en pensiez, il vous représente aussi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC et Dem. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. Matthias Renault. Mal, très mal, vivement qu'il parte !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 6.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	213
Nombre de suffrages exprimés	213
Majorité absolue	107
Pour l'adoption	78
contre	135

(*L'amendement n° 6 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° 74 de M. Aurélien Le Coq est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Défavorable, comme pour tous les amendements de M. Le Coq. (*Sourires.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 74.
(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	203
Nombre de suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour l'adoption	66
contre	65

(*L'amendement n° 74 est adopté.*)

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025 ;

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2026.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures.*)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra